

Cahiers MARISTES

DANS CE LOCAL
LE 2 JANVIER 1817
L'ABBÉ
CHAMPAGNAT
FONDA L'INSTITUT
DES
FRÈRES MARISTES



TABLE **DES MATIÈRES**

3 **ÉDITORIAL**

F. André Lanfrey

■ **DOSSIER**

Montagne : Le mythe et l'histoire

5 Montagne : Un archétype du ministère mariste

F. Michael Green

brmichaelgreen@yahoo.com



27 Rencontre au pied du Pilat

F. André Lanfrey

andrelanfrey@orange.fr



■ **ÉTUDES**

55 L'éducation mariste au Chili

Julio Gajardo Vásquez

jagajard@gmail.com



75 Genèse des devises maristes

F. André Lanfrey

andrelanfrey@orange.fr



■ **DOCUMENTS**

91 Le sceau de Courveille

F. André Lanfrey

97 Le petit frère de Marcellin

F. André Lanfrey

105 La promesse des Frères de 1826

F. André Lanfrey

117 **Lettres du Frère Philogone**
F. Alain Delorme

133 **Les dettes de Barthélemy Champagnat**
F. Lucien Brosse - F. André Lanfrey

■ **NOTES BRÈVES**

137 **Le parrain de Marcellin**
F. Lucien Brosse - F. André Lanfrey

139 **L'informatisation de nos archives**
F. Paul Sester

143 **Les roues du cœur de Dieu**
F. André Lanfrey

145 **Hermitage mariste-Cours de formation**
F. Ivo Strobino

Photos de couverture : À La Valla, plaque commémorant la fondation de l'institut et plaque du bicentenaire de l'institut.

FMS CAHIERS MARISTES

Numéro 35 Année XXVII Mai 2017

Responsable de rédaction :

Commission du Patrimoine

Directeur de communications :

Luiz Da Rosa

Collaborateurs de

ce numéro :

F. Alain Delorme

F. André Lanfrey

F. Ivo Strobino

Julio Gajardo Vásquez

F. Lucien Brosse

F. Michael Green

F. Paul Sester

Traducteurs :

F. Antonio Aragón, F. Francis Filiatrait, Mary, F. Moisés Puente, Roberto Clark,

Julio Gajardo Vásquez, F. Salvador Durante

et F. Santiago Fernandes



F. André Lanfrey

ÉDITORIAL

Ce numéro 35 des *Cahiers Maristes* destiné à paraître durant l'année de notre bicentenaire aurait pu être conçu comme un numéro spécial développant une vue synthétique de notre déjà long parcours. *L'Histoire de l'institut*, publiée à cette occasion, les documents préparatoires à ce bicentenaire et les revues maristes nous ont paru des supports suffisants.

Comme la vocation des *Cahiers Maristes* est plutôt la réflexion critique, l'axe essentiel de ce numéro présente deux traits principaux complémentaires : réinterprétation et enrichissement de certains épisodes de nos origines.

La réinterprétation est le caractère fondamental des deux articles du dossier Montagne (F. Michaël Green et F. André Lanfrey) qui proposent, chacun à leur manière, une relecture critique d'un événement revêtu d'une grande importance symbolique dans les dernières décennies de l'institut.

Plusieurs des autres articles seraient plutôt de l'ordre de l'enrichissement car ils cherchent à mettre en lumière, ou à présenter sous un jour nouveau, des documents anciens déjà connus mais ayant été peu ou pas commentés. Leur importance est inégale. A mon sens, le plus fondamental est celui qui évoque la promesse primitive des Frères, tandis que d'autres, sur les devises maristes, le sceau de M. Courveille, le petit frère de Marcellin, peuvent paraître plus anecdotiques. Mais l'ensemble de ces esquisses constitue, me semble-t-il, des éléments non négligeables pour une connaissance plus fine de nos origines. Deux documents nouveaux complètent ce dossier un peu éclectique : l'un sur les dettes de Barthélemy Champagnat ; l'autre sur le parrain de M. Champagnat.

S'il est vrai que ce numéro 35 accorde une large priorité à nos origines, une histoire plus large de l'institut y trouve une place non négligeable avec un article sur l'édu-

cation mariste au Chili, (Julio Gajardo Vásquez), une évocation assez détaillée de l'histoire de la province d'Aubenas (F. A. Delorme) et un aperçu sur le travail d'informatisation de nos sources (F. Paul Sester).

LE MYTHE MONTAGNE

Un archétype du ministère mariste



F. Michael Green

Dans cet article, le frère Michael Green constate combien les premiers récits de la rencontre de Saint Marcellin avec un enfant mourant sont devenus l'histoire Montagne d'aujourd'hui ; et comment et pourquoi ils ont été quelque peu mythifiés au cours du processus. Cette histoire continue à aider les Maristes d'aujourd'hui à définir leur identité et à choisir leurs priorités missionnaires. Mais frère Michael suggère l'utilité d'une approche critique concernant la façon dont Marcellin et ses premiers disciples en ont compris la signification et de voir comment ces intuitions peuvent créer un mythe à la pertinence durable pour les Maristes.

1. UN APERÇU DE LA « PROFONDEUR DE L'HISTOIRE » DES MARISTES

Le communiqué de l'Assemblée Internationale de la Mission Mariste de 2014¹ invite les compagnons maristes du monde entier à se mettre à la recherche des « Montagne d'aujourd'hui ». Cette expression devenue familière au cours des dernières décennies est employée quatre fois dans le texte. Dans les remarques préliminaires, nous lisons la description de l'expérience des délégués à Nairobi comme une « nouvelle Pentecôte » :

« ... L'Esprit a enflammé nos cœurs et nous a incités à rêver de nouveaux horizons d'une plus grande

¹ La deuxième Assemblée de la Mission Mariste Internationale (AMMI II) a eu lieu à Nairobi, au Kenya, en septembre 2014. Organisée sous les auspices de l'Institut des Frères Maristes, elle a été un rassemblement représentatif des Maristes – laïcs, religieux et ordonnés – les amenant à réfléchir sur la vie mariste et sa mission dans le monde d'aujourd'hui, et à nommer les priorités et les stratégies pour aller de l'avant. Le texte intégral du communiqué peut être consulté sur le site Web de l'Institut. www.champagnat.org.

vitalité pour le charisme mariste, nous invitant à danser au rythme des tambours et à diriger nos pas vers les Montagne de notre époque. »

Il est ensuite rappelé que les Maristes ne seront reconnus comme les prophètes crédibles d'une voie Mariste que si et quand ils « atteindront délibérément les *Montagne* de nos jours » ; et seront une présence signifiante au milieu d'eux. Parmi les défis et les questions-clés qui se posent aux Maristes il y a ceux-ci :

« Comment peut-on partir en hâte vers les périphéries de la pauvreté et de l'exclusion pour être avec les jeunes Montagne d'aujourd'hui ? Comment pouvons-nous aider les gens à comprendre que connaître Jésus-Christ et son Évangile est un droit pour les enfants et les jeunes ? Comment nos œuvres éducatives peuvent-elle être des espaces qui garantissent les droits des enfants et des jeunes ? Quels sont les plans et les projets qui devraient être nos priorités dans le but de nous livrer à une transformation sociale ? Comment pouvons-nous défendre les droits des enfants dans les forums sociaux et politiques ? »

Ils affirment que l'une des principales clés pour générer « une plus grande vitalité » pour la spiritualité mariste et sa mission est le rôle « des organismes et des réseaux de solidarité et de bénévolat au sein du monde mariste qui répondent aux besoins des *Montagne* d'aujourd'hui, eux qui sont la raison d'être de notre mission. »

Il y a une expression particulièrement forte, la dernière – que les « Montagne d'aujourd'hui » sont *la raison d'être* des Maristes, la raison

pour laquelle le projet mariste existe. Il est donc bon, pour nous, de nous demander qui pourraient être ces *Montagne* ? Qui sont ces jeunes ayant ces besoins et ces droits auxquels les Maristes sont appelés à répondre de manière prophétique ?

La réponse à donner semblerait d'une grande évidence pour les Maristes actuels. Et beaucoup peuvent penser qu'ils savent déjà intuitivement la réponse. C'est en effet ce que suggère le texte du communiqué de l'Assemblée de la Mission, tout simplement parce que, nulle part, il ne définit vraiment le terme « Montagne ». Mais, en fait, plusieurs traits sont pour le moins fortement imbriqués : les *Montagne* se trouvent aux périphéries de la société ; ils sont dans des situations de pauvreté telles que leurs droits fondamentaux peuvent être non reconnus. Est-ce que ce sont là les caractéristiques qui définissent ce que doit être un *Montagne* ? Y en a-t-il d'autres ? Que pouvons-nous apprendre en considérant la situation de Jean-Baptiste Montagne, le jeune que Marcellin aurait visité en 1816 ?

Il est utile pour nous de revisiter l'histoire originale, non pas simplement pour entrer en contact avec les faits et le contexte historique – bien que ceux-ci puissent se révéler instructifs en eux-mêmes – mais pour regarder quelle était l'histoire qui a gravé sa place si profondément dans le discours des origines des disciples de Marcellin. En effet, à partir de la génération fondatrice mariste, la ren-

contre de Marcellin avec un « enfant mourant » a été un événement largement raconté, et même considéré comme mobilisateur pour la fondation des Frères par Marcellin.

Pour ceux qui ont un penchant jungien, l'histoire a pris la place et la fonction d'un « mythe » car elle porte quelque chose des plus profondes vérités, des aspirations et des rêves du groupe.² Sans aucun doute, elle est devenue un axe majeur de ce que certains auteurs pourraient décrire comme « l'histoire profonde » des Maristes.³

2. LE CONTEXTE DES ORIGINES

Les Maristes d'aujourd'hui croient souvent connaître assez bien les bases de l'histoire Montagne. Ils ne réalisent peut-être pas que cet événement a été construit longtemps

après la mort de ce jeune homme, en utilisant un récit fondateur, raconté depuis les débuts, amalgamé à d'autres données découvertes au cours du siècle dernier. Cela peut surprendre beaucoup de Maristes d'apprendre qu'en fait il n'y a aucun lien prouvé entre le récit primitif et la mort de Jean-Baptiste Montagne, ni même aucune évidence que Marcellin ait visité la maison Montagne pendant la soirée en question.

Le jeune Montagne a bel et bien existé – nous avons ses actes de naissance, de décès et d'inhumation – mais qu'il soit l' « enfant mourant » de l'histoire semble très discutable. En effet, il n'y a aucune tentative d'identifier l'enfant comme J.-B. Montagne jusqu'aux années 1930,⁴ et aucune promotion active du nom ne fut faite avant 1966, lorsqu'un spécialiste Mariste, Frère Gabriel Michel, a lié le décès et la sépulture de ce garçon avec l'ancienne histoire qui avait été racontée depuis

² Roberto Clark, dans une étude des documents maristes associés à l'histoire Montagne et à l'importance de l'histoire pour les Maristes, la décrit aussi comme un mythe dans ce sens. Voir Clark, R. [non publié] Une icône de la Mission Mariste: Le Montagne adolescent. Son article, cependant, accepte l'authenticité historique de l'histoire comme « incontestable », comme le font d'autres, comme le Frère Manuel Mesonero, dans son texte Une icône de la mission mariste: le jeune Montagne, dans les Cahiers Maristes, no.33, mai 2015.

³ L'expression vient de Lee, B. (2004) *Le battement de grandes ailes: une spiritualité mondiale pour la mystique des communautés apostoliques actives* CT: Twenty Third Publications. Pour un examen de la façon dont la réalité peut être applicable à un contexte mariste, voir Hall, D. (2010) *La formation des dirigeants mariste scolaires australiens dans des temps incertains: Amis d'un Dieu Irrésistible*. Thèse de doctorat, Catholic Theological Union, Chicago.

⁴ Frère André Lanfrey a fait des recherches sur le garçon mourant. (Le Problème Montagne. Document non publié, août 2015). Il n'a pas été en mesure de trouver un fait au XIXe siècle et au début du XXe siècle identifiant l'enfant (y compris dans la Chronologie officielle de l'Institut publiée en 1917). Le premier écrit qu'il a pu trouver est dans un bulletin paroissial, publié en 1935, dans la paroisse du Bessat sur les origines des Frères Maristes. L'enfant est identifié comme un garçon du hameau des Palais, près du Bessat, décédé le 28 oc-

l'époque de Marcellin.⁵ Le lien est théoriquement possible, mais il y a des difficultés pour en vérifier la véracité. Pour l'instant, cependant, racontons l'histoire telle que racontée par les Maristes modernes :

Au cours de l'après-midi du 28 octobre 1816, seulement dix semaines après son arrivée comme vicaire à La Valla, le Père Champagnat a répondu, sans délai, à l'appel d'un malade d'une famille qui vivait dans le hameau des Palais, près du Bessat, situé sur la frange supérieure de la paroisse – sur le plateau du Pilat. Un garçon, Jean-Baptiste Montagne, né le 10 mai 1800 et donc âgé de seize ans, était proche de la mort. Il fallait deux heures de montée difficile, à pied, de La Valla au

Bessat, et Marcellin trouva Jean-Baptiste très faible. Ne pouvant entendre la confession de l'enfant à cause de l'ignorance apparente de Jean-Baptiste quant aux éléments les plus fondamentaux de la foi chrétienne,⁶ Marcellin a passé deux heures avec lui, le réconfortant, lui offrant une catéchèse de base, et l'amenant à réciter des prières simples et à faire un acte de contrition, permettant de l'absoudre.

Jean-Baptiste est mort juste après que Marcellin l'eût laissé pour visiter un autre malade dans la maison voisine. Celui-ci a été extrêmement attristé d'apprendre ce décès à son retour à la maison Montagne plus tard ce même soir. À six heures le lendemain matin, en deuil, le vieux

tobre 1816. Cette revendication est quelque peu surprenante, car à l'époque où la cause de Marcellin a été introduite à la fin des années 1880, il n'y avait aucun intérêt ou appui de la paroisse du Bessat, suggérant qu'il y avait là une tradition orale. Peut-être que sur la base de la demande du curé de la paroisse, le frère qui était vice-postulateur à l'époque et en charge de la cause de canonisation de Marcellin (et aussi un membre de la Province de l'Hermitage), frère Joseph-Philippe, a confondu le fait dans une brève remarque dans le Bulletin de l'Institut de l'année suivante (no.103, janvier 1936) et en a fait un suivi avec un article dans la Revue Champagnat (no.19, p.226), la même année. Il s'était trompé, cependant, sur le nom de l'enfant, en l'appelant « François » plutôt que « Jean-Baptiste » (François était le nom du père) et aussi en confondant la date du décès avec la date de l'inhumation. Rien de tout cela ne suggère une forte tradition locale préexistante. Après les années 1930, la tradition a grandi dans la paroisse, plus que dans l'Institut. En 1957, la paroisse a consacré un autel latéral à l'évènement (toujours dans l'église du Bessat) en présence du Supérieur général, frère Léonida, et du Conseil général. Néanmoins, le nom est resté mal connu dans le monde mariste.

⁵ Michel, G. (1966) Bulletin de l'Institut, no.204. Ce qui est plus important concernant la croyance du Frère Gabriel c'est qu'il est devenu un membre de la communauté de l'Hermitage pendant plusieurs années. Entre 1967 et 1989, plus de trois mille Frères sont passés par l'Hermitage (cf. FMS Message, no.4, janvier 1989), et la plupart d'entre eux auraient été guidés par le frère Gabriel. Le nom de Montagne s'est cimenté dans la mythologie mariste.

⁶ Les directives diocésaines pour la pratique pastorale alors en vigueur à Lyon interdisaient aux prêtres de donner l'absolution à ceux qui ne répondaient pas à un certain nombre de critères. L'un d'eux étant « l'ignorance des principaux mystères de la foi ».



Extrait du registre d'état civil ; enterrement de JB. Montagne.

père de Jean-Baptiste, François, âgé de 57 ans, et son oncle, également appelé Jean-Baptiste, ont présenté le corps de leur fils et neveu au maire de La Valla, Jean-Baptiste Berne, afin que la mort puisse être dûment consignée dans le registre d'état civil et que l'enterrement puisse avoir lieu deux jours plus tard à Tarentaise où M. Préher, le curé de cette paroisse, récemment nommé, officiait.

2.1. L'enregistrement de l'enterrement de J.-B. Montagne à Tarentaise, le 30 octobre 1816, signé entre autres par son père et son oncle

Marcellin n'a pas perdu de temps à son retour : il s'est rendu au hameau de La Rive, où vivait un ancien

soldat de vingt-et-un an, à peine alphabétisé, Jean-Marie Granjon, qui travaillait comme domestique. Il était déjà connu de Marcellin pour son aide pratique à des paroissiens en difficulté, ayant effectivement amené le vicaire, nouvellement nommé, à un autre malade dans le hameau de La Rive au début du mois.

Marcellin a invité Jean-Marie à envisager d'être l'un des premiers membres d'un nouveau groupe de catéchistes-enseignants qu'il avait l'intention de fonder sans délai. Lors des quatre jours suivants, Marcellin avait eu des discussions semblables avec Jean-Baptiste Audras du hameau du Pioré,⁷ un garçon n'ayant pas encore quinze ans, mais sans doute bien connu de Marcellin, son confesseur, qui reconnaissait en lui une maturité spirituelle bien supérieure à son âge.

⁷ Aujourd'hui prononcé « Péorey ».

En quelques semaines, il avait pris des dispositions pour louer une maison d'un M. Bonner, sur le bord supérieur du village, non loin du presbytère. En plus de ses nombreuses autres fonctions de vicaire de la paroisse, Marcellin préparait la maison et y accueillait Jean-Marie et Jean-Baptiste comme ses premiers occupants au milieu de l'hiver, le 2 janvier 1817, la date traditionnellement célébrée comme la journée de fondation de l'Institut.

Le synopsis ci-dessus peut être mis en place par recoupement de diverses sources primaires et secondaires. Certains de ces documents, cependant, apportent une certaine confusion à l'histoire. Il y a des problèmes avec l'emplacement, l'année, l'âge de l'enfant, l'in vraisemblance d'une famille Montagne éloignée de la foi et de la paroisse proche, ainsi que la faible probabilité qu'un prêtre soit demandé à La Valla plutôt qu'à Tarentaise, tout proche, pour absoudre le garçon mourant.

Tout d'abord, les premiers récits (parmi eux *La vie* par le frère Jean-Baptiste Furet, le *Mémoire du Frère Sylvestre*, et les notes du Père Bourdin, (qui a enregistré le témoignage

du Père Champagnat⁸) parlent de l'événement qui se déroule avec un enfant au pied du mont Pilat où, bien sûr, se situe le hameau des Palais, sur le plateau. Aucun d'entre eux ne nomme l'enfant. Les notes Bourdin sont en outre intéressantes en raison de la séquence dans laquelle il ordonne les événements. Cette entrée dans ses notes semble assez simple :

« Ce qui nécessitait (sic) la hâte de l'œuvre : enfant malade au pied du Pila (sic), nécessité de moyen... Sort un instant chez le voisin, rentre mort, réflexion : était urgent : un enfant malade dans les contreforts du Pilat avait besoin des sacrements ... Il va chez un voisin pour un moment, à son retour, enfant est mort, d'où sa réflexion : que d'enfants (sic) hors de la voie du salut... si instruit sait se repentir, sait... »⁹

Mais le Père Bourdin – citant ce qu'il a entendu directement des lèvres du Père Champagnat – situe cette rencontre après le recrutement de Jean-Marie et des deux autres frères par Marcellin, l'achat de la maison, le début des travaux des frères avec les jeunes, et avant que le « maître d'école ivrogne » ne quitte le bourg. Cela nous amène en 1818, dix-huit mois après la mort de J.-B. Montagne. Sans doute, le Père Bourdin ne cherche pas à établir une

⁸ Le Père Bourdin a remplacé le Père Séon à l'Hermitage lors des vacances d'été de 1828. Il se voyait déjà comme un historien de la Société de Marie, et ainsi, il a pris sur lui d'interroger le Père Champagnat sur les premières années et de prendre des notes de ces conversations. Ces notes (et beaucoup d'autres) il les a gardées, et elles n'ont été découvertes que plusieurs années après sa mort, sans son histoire promise depuis longtemps de la Société qu'il n'a jamais écrite. Par conséquent, ses notes n'étaient pas à la disposition du frère Jean-Baptiste quand il a écrit *la Vie*.

⁹ Mémoire Bourdin, #6.

chronologie dans ses notes, mais l'ordre est curieux cependant, en particulier lorsqu'on le considère avec d'autres incohérences. Le récit du frère Laurent, le plus ancien après celui du Père Bourdin, situe clairement l'événement en 1818.¹⁰

L'âge donné dans les différents documents constitue une troisième raison de douter que le jeune Montagne ait été l'enfant mourant. Le frère François, dans ses carnets, situe l'âge de l'adolescent à dix-sept ans, mais tous les autres récits – y compris la version officielle de la *Vie* par le Frère Jean-Baptiste – lui donnent onze ou douze ans. Et nous savons que J.-B. Montagne avait seize ans quand il est mort. Même si l'âge effectif est considéré à l'époque comme moins important que la maturité physique, c'est une autre incohérence.

Ces désaccords ne peuvent donc être légèrement écartés. Les Français sont connus pour leur souci de la précision et du mot juste ; aussi est-il difficile d'envisager que tous se trompent. Frère Gabriel-Michel soutient que le garçon aurait pu souffrir de malnutrition et ainsi paraître plus jeune qu'il n'était. Peut-être était-ce le cas, mais ce n'est qu'une conjecture, et il est peu pertinent de prétendre qu'un jeune homme de cet

âge, à cet endroit, à ce moment-là, n'aurait pas déjà fait sa première communion.

Socialement, culturellement et religieusement, c'était la norme pour tous les enfants avant l'âge de douze ans, et plus particulièrement vrai dans une région socialement conservatrice comme le Bessat. Les documents suggèrent également que la famille Montagne était une famille pratiquante et méfiante envers l'état-civil imposé par la Révolution : le père et l'oncle de Jean-Baptiste ont signé leurs noms sur le certificat d'inhumation, émis par l'église, et reproduit ci-dessus, mais, deux jours auparavant, ils n'avaient pas signé l'acte de décès civil. C'était relativement courant dans des populations demeurées réservées envers le nouvel ordre administratif.¹¹ Historiquement, il est donc improbable que Jean-Baptiste Montagne, âgé de seize ans, n'ait pas fait sa communion et donc qu'il n'y ait pas été préparé.

L'importance de l'âge de l'enfant est que la première communion, typiquement faite à l'âge de dix et douze ans, représentait un rite de passage significatif de l'enfance. Un enfant avait besoin d'être catéchisé d'une façon appropriée avant cet

¹⁰ Mémoire du Frère Laurent. #1. Frère Laurent était le troisième homme à se joindre à la communauté de La Valla, à la fin de 1817. Peu de temps après la mort de Marcellin, et en réponse à une invitation générale du Frère François, frère Laurent a écrit – dans un langage pauvre – son propre mémoire sur le fondateur en quelques pages.

¹¹ Frère André Lanfrey dans une communication avec l'auteur.

événement, équipé de la connaissance religieuse et de la compréhension qui lui serviraient dans la vie adulte. Cela nous aide à comprendre la façon dont frère Laurent commence son *Mémoire* :

« En 1818, M. Champagnat, prêtre, étant vicaire à La Valla, il fut très affligé de voir l'ignorance qui régnaient (sic) dans cette paroisse, surtout parmi les jeunes gens Il trouva plusieurs enfants âgés de 10 à 12 ans qui ne savaient pas pourquoi ils étaient sur la terre, qui ne savaient pas même s'il y avait un Dieu, qu'il résolut de former une société de jeunes gens qu'il instruisait lui-même et qu'il formait à toutes les vertus, pour les rendre capables d'instruire les jeunes gens, c'est-à-dire les pauvres enfants des campagnes.¹² »

Le F. Laurent attire notre attention sur le fait que la situation de « l'enfant mourant » ne s'est pas rencontrée qu'une seule fois et que Marcellin a de plus en plus saisi l'ampleur de ce problème connu depuis son arrivée à La Valla deux ans auparavant. Les registres d'état civil indiquent que sept jeunes personnes

âgées de plus de sept ans, de six hameaux différents,¹³ sont mortes au cours de la première année de Marcellin à La Valla. Il y en eut d'autres dans les années suivantes, dont une en 1819 qui était d'un âge similaire à J.-B. Montagne et dans des circonstances semblables.¹⁴

Par conséquent, il put y avoir convergence d'un certain nombre d'événements, même dans l'esprit de Marcellin, comme en témoigne ce qu'il raconte à M. Bourdin en 1828-1829. Cela n'aurait rien de surprenant, étant donné l'intensité de ses sentiments sur les réalités vécues au même moment. Son biographe, frère Jean-Baptiste, choisit des mots forts pour décrire la réaction émotionnelle de Marcellin devant la situation de ces jeunes. Il écrit qu'il a été profondément affligé et que l'idée de fonder une communauté de frères catéchistes-enseignants était quelque chose « qui le poursuivait ». Frère Laurent utilise le même mot que frère Jean-Baptiste,

¹² Frère Laurent, *Idem*.

¹³ Pour en connaître davantage sur ce sujet, voir Lanfrey, A., *Les troubles de la Révolution et ceux de l'Empire*, dans *Cahiers Maristes*, Vol. 31 mai 2013. Fait intéressant, l'un de ces jeunes gens qui devait mourir (Jean-Claude Tardy, âgé de onze ans) venait également des Palais, et il mourra en janvier 1817, trois mois seulement après le jeune Montagne.

¹³ Pour en connaître davantage sur ce sujet, voir Lanfrey, A., *Les troubles de la Révolution et ceux de l'Empire*, dans *Cahiers Maristes*, Vol. 31 mai 2013. Fait intéressant, l'un de ces jeunes gens qui devait mourir (Jean-Claude Tardy, âgé de onze ans) venait également des Palais, et il mourra en janvier 1817, trois mois seulement après le jeune Montagne.

¹⁴ La mort de ce garçon (également âgé de 16 ans) a eu lieu quelques années plus tard, le 29 décembre 1819. Bien que, encore une fois, nous ne sachions pas si Marcellin était présent, nous savons que Jean-Marie Granjon y était. En fait, c'était un jeune cousin de Jean Marie - Antoine Granjon, fils de Paul-Gabriel et Jeanne-Marie Granjon, qui a vécu dans le bourg où Jean-Marie est né le 22 décembre 1794, à Doizieu, dans le hameau de La Terrasse. Frère Gabriel Michel a donné un compte rendu de cet événement, tirant l'information du registre d'état civil de La Valla. Voir Michel, G. *op.cit.*

affligé, pour décrire l'état émotionnel du Père Champagnat.¹⁵

Enfin, il y a le problème de savoir pourquoi le Père Champagnat aurait été le prêtre appelé à assister J.-B. Montagne, quand il y avait deux prêtres à Tarentaise, à seulement vingt minutes de marche. Pour livrer un message à La Valla, il aurait fallu faire une marche de deux heures jusqu'au bourg, sans aucune garantie qu'il aurait été là, puis une forte montée de deux heures au retour. Ce fut M. Prêher, de Tarentaise, qui officia à l'enterrement deux jours plus tard. Alors que Les Palais étaient administrativement dans la paroisse de La Valla, en raison des arrangements préévolutionnaires, il était plus commode pour les gens des Palais de s'associer à Tarentaise – comme attesté par le registre des enterrements et des baptêmes. Il est également important de

noter que le vicaire nouvellement nommé à Tarentaise était Jean-Baptiste Seyve, non seulement l'un des douze aspirants maristes qui, avec Marcellin, avaient fait leur engagement à Fourvière seulement trois mois auparavant, mais quelqu'un de la région d'origine du fondateur (né à St Genest-Malifaux) et du même âge. Ils étaient des amis proches. Pourquoi un si bon jeune prêtre basé à proximité n'aurait-il pas été envoyé à la famille ?

Il est donc fort improbable que J.B. Montagne ait été l'enfant mourant et il s'agirait d'un autre enfant ailleurs dans la paroisse. Néanmoins, ce n'est pas une raison d'oublier Montagne car il est très important de se demander *pourquoi* cette histoire et cet enfant ont capté l'imagination mariste quand le F. Gabriel Michel a commencé à la raconter aux pèle-

¹⁵ Cependant, s'il est jugé utile de se concentrer sur un enfant, alors Frère André Lanfrey (Le Problème Montagne) a identifié cinq noms possibles :

Date de l'enterrement	Nom	Hameau	âge	Le prêtre
1 31/05/1817	François Matricon	Laval	6-7	Rebod
2 04/02/1818	Jean-Baptiste Françon	Les Fons	10-11	Rebod
3 12/04/1818	Jean-Claude Farat	Au bourg	12-13	Rebod
4 08/05/1819	Jean-Marie Ginot	Rossilol	9½-10	Champagnat
5 09/06/1819	Jean-Claude Farat	La Farat ou La Fourchina	8	Champagnat

Il préfère le n° 5, Jean-Claude Farat, du hameau de La Farat ou La Fourchina (aujourd'hui "La Fare"), ce qui donne du poids à l'emplacement qui est cohérent avec les premiers récits. Il meurt en 1818, ce qui place l'événement plus tard que l'établissement des Frères, et en accord avec le mémoire Bourdin. Le garçon est, cependant, un peu plus jeune que dans ces récits. Frère André pense plus improbable, néanmoins, que ce soit le no 3 (un garçon du même nom) parce que son hameau est perché entre le Gier et les vallées de Ban – mais son âge est plus compatible avec les premiers récits, et il est décédé en 1818 – plus proche du rassemblement de la communauté des premiers Frères.

rins maristes à la fin des années 1960. Ce n'est pas une histoire douteuse qu'il construit mais un récit mythologique circonstancié. Et, comme tous les mythes fondateurs, il nous parle du *pourquoi* plutôt que du *quoi*.

Mais revenons à cet événement, tel que nous l'avons raconté, dans le petit hameau des Palais, et à la réponse de Marcellin, pour les considérer comme les clés d'une histoire plus profonde qui peuvent encore nous inspirer aujourd'hui pour déterminer la forme et les priorités de la vie mariste et sa mission. Qui était Jean-Baptiste Montagne ? Quelles étaient les circonstances de son temps, sa place et sa famille ? Si nous le voyons comme emblématique d'un besoin plus large, que pouvons-nous tirer d'une plus grande connaissance de sa situation particulière ?

Tout d'abord, considérons le hameau des Palais. Ce n'était qu'un petit groupe de maisons, seulement quatre familles, à un kilomètre du Bessat, sur le plateau du Pilat. Les vingt-sept feux du Bessat (taille moyenne des ménages, quatre à cinq personnes) constituent le deuxième plus grand centre de population de La Valla. Il est intéressant de noter que quatre-vingt-dix pour cent des habitants de La Valla vivaient dans ses soixante-six hameaux et environ dix pour cent dans le bourg lui-même. Bien que Le Bessat ait fait partie de la commune de La Valla et du canton de Saint-Chamond (en raison du fait qu'il était

sous le contrôle du marquis de Saint-Chamond avant la Révolution), il tend à s'orienter davantage vers Saint-Étienne, ville plus importante.

En dépit de sa réputation de lieu éloigné et à l'altitude de 1200m, Le Bessat était à certains égards moins isolé que La Valla, car situé sur la route principale entre Saint-Étienne et la vallée du Rhône, sur un plateau très ouvert. À cet égard au moins, il ressemblait davantage au bourg natal de Marcellin, Marlhès, qu'à La Valla sur le flanc de la montagne.

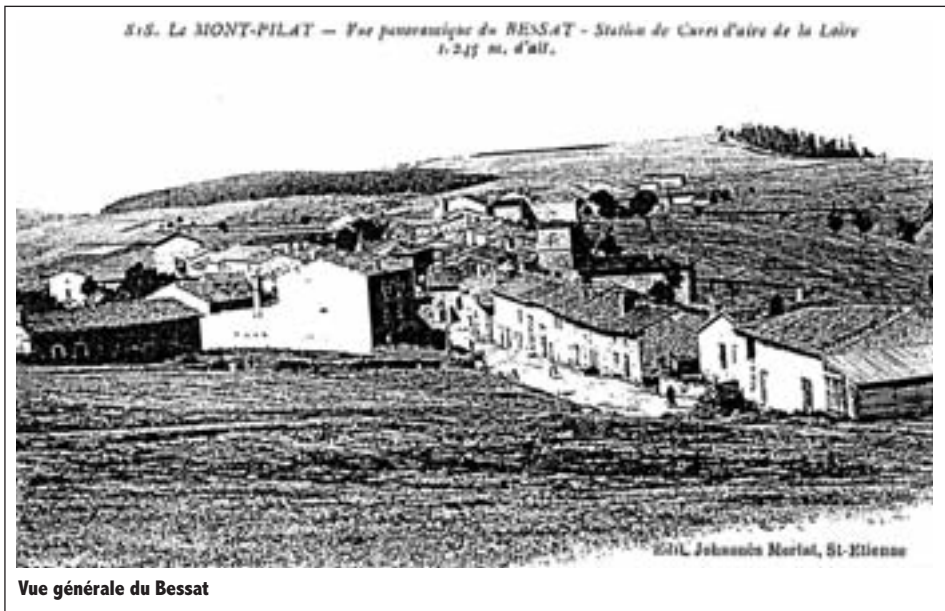
D'un recensement détaillé réalisé à La Valla en 1815 relevant aussi le montant des réquisitions imposées par les troupes d'occupation autrichiennes, nous avons un bon aperçu de la richesse des habitants du hameau du Bessat, un peu en dessous de la moyenne communale, mais relativement homogène – sans extrêmes de richesse ou pauvreté. Un grand nombre de ces hommes étaient *journaliers* (travaillant à la journée, et donc disposant de moyens médiocres) plutôt que *cultivateurs* (fermiers), mais quatre ou cinq hommes avaient une richesse plus considérable car considérés comme *laboureurs* (c'est-à-dire ayant les ressources suffisantes pour entretenir leurs propres bœufs ou même un cheval, avec joug et charue). En fait, à La Valla la richesse des hameaux était variable, des plus aisés proches de Saint-Chamond (y compris Maisonnettes, hameau du frère François) aux très pauvres dans les creux des vallées. Le Bessat,

comme la plupart des hameaux, était entre ces deux extrêmes, capable d'accueillir deux foires chaque année,¹⁶ alors que le bourg de La Valla n'en avait aucune.

Sa population pratiquait culture et élevage, tout en développant un artisanat typique de la région, en particulier pendant l'hiver. L'une des principales industries était celle du bois, qui donnait lieu à bien des troubles car, dans les années de la Révolution et même ensuite, la grande forêt communale du Pilat était pillée sans vergogne par les populations locales. Cela donne un aperçu de la rudesse des lieux, de l'esprit d'indépendance et de la forte volonté du peuple du Bessat. C'étaient des gens difficiles.

Cependant, cet esprit frondeur n'allait pas jusqu'à l'infidélité. Bien que n'étant pas une paroisse autonome, le hameau disposait d'une chapelle depuis le XVI^e siècle (vendue au cours de la Révolution, mais rachetée par la population locale en 1807). Finalement, ils demanderont à devenir une paroisse ayant son église et son curé, ce qui fut réalisé en 1827. Le succès du frère Laurent comme catéchiste des enfants et des adultes dans les années 1818-1819 indique une ouverture à la religion, même si les neiges et les mauvaises routes empêchaient beaucoup de gens de recevoir les sacrements une bonne partie de l'année.

Nous savons que, pendant les années de la Révolution, lorsque l'archi-



¹⁶ Elles avaient lieu au début et à la fin de l'été. La première, le jour de la fête du saint patron du bourg, St Claude (6 Juin), et la seconde à la fête de la Transfiguration, célébrée le 6 août.

diocèse de Lyon a effectivement suspendu ses structures paroissiales et organisé ses prêtres en équipes d'intervention missionnaires – les missions dites de Linsolas – la région du plateau du Pilat n'a pas été négligée. Ce fut une zone « blanche », une zone résistante, où les prêtres fugitifs auraient été bien accueillis et à l'abri.

François Montagne était un charpentier, et il a donc profité de l'abatage des forêts. Il était alphabétisé, comme nous pouvons le voir par sa signature sur le dossier de l'inhumation de son fils.¹⁷ Il était probablement conservateur en politique, méfiant envers le nouvel ordre –comme cela est suggéré par le fait qu'il ne signe pas son nom (il fait plutôt un "x") sur le certificat de décès de son fils dans le registre d'état civil de La Valla, mais apparemment, il se sentait libre de signer son nom dans le registre de l'église à Tarentaise, seulement deux jours plus tard. La maison semble assez solidement construite comme l'indiquent les photos, ce qui signifie une famille disposant de moyens non négligeables. Ce n'est pas un taudis, et la famille n'est pas misérable. Les photographies sont prises à différents moments au cours du siècle dernier, avant la démolition de la maison il y a une trentaine d'années. La rencontre avec l'enfant mourant est, selon certaines versions du récit, directement la cause de la décision de fonder les Frères. Mais la rencontre



Maison les Palais

avec Jean-Marie Granjon est au moins aussi importante que l'histoire de Jean-Baptiste Montagne. D'ailleurs, M. Bourdin, nous apprend que Marcellin avait « depuis longtemps » la

¹⁷ La capacité d'écrire était, à l'époque, considérée comme un niveau relativement élevé de compétence. Beaucoup de gens étaient seulement capables de lire, mais pas d'écrire. On ne sait pas si Clémence Porta, la mère de Jean-Baptiste, était également alphabétisée.

conviction qu'il y avait un besoin d'enseignants-catéchistes et qu'il se sentait appelé à établir un tel groupe, tout comme d'autres prêtres le faisaient.

Il avait confié ce projet à M. Duplay, son compagnon séminariste, dès 1810, quand ils étaient encore au petit séminaire de Verrières. De frère Laurent et d'autres sources, nous savons que Marcellin était déterminé à agir après son arrivée à La Valla quand il avait trouvé tant d'enfants à l'âge de la première communion et mal préparés pour la faire. Il a aussitôt accordé une grande attention à cette question. Les témoignages de femmes qui, étant petites filles, avaient été préparées à leur première communion par le Père Champagnat, enregistrés lors de son procès de canonisation à la fin des années 1880, nous montrent la passion avec laquelle le vicaire s'en occupait.

« Je me souviens toujours du bon Monsieur Champagnat, qui m'a préparée pour ma première communion en 1817. C'était la première fois que ce Monsieur eut le bonheur de préparer des enfants à la première Communion. Je n'oublierai jamais l'exhortation si touchante qu'il me fit avant de me donner pour la première fois la sainte absolution ; on sentait sa foi vive dans ses paroles ardentes. Il semblait que son âme tout entière se débordait sur ses lèvres. Il faisait le catéchisme en surplis, se tenant au milieu, dans l'espace qui nous séparait des garçons. Tout le monde avait les yeux fixés sur lui. Il était sévère pour celles et ceux d'entre nous qui ne savaient pas leur catéchisme. Mais aussi il était très juste. (Catherine Prat) »

« J'ai assisté aux catéchismes de Marcellin Champagnat et, toute jeune que j'étais, j'aimais à l'écouter, et surtout à voir l'église pleine de grandes personnes

qui suivaient assidûment l'explication du catéchisme. Il parlait simplement afin que les plus ignorants pussent le comprendre, mais il disait des choses si belles et si touchantes qu'il ravissait tous les cœurs. On se disait : « Allons au catéchisme. C'est M. Champagnat qui le fait! », et l'église se remplissait. »
(Françoise Baché) »

« Quant à ses catéchismes, nous y courions avec empressement et malgré le froid, la neige, les mauvais chemins et la grande distance - il y a plus d'une heure -, nous arrivions toujours les premières. Alors il stimulait nos compagnons du bourg, en leur disant : « Vous êtes des paresseux. Voyez les enfants de Saut-du-Gier: ils ont plus d'une heure de chemin à faire, et ils sont toujours les premiers. Vous êtes à deux pas, et vous êtes toujours les derniers. " Il nous donnait ainsi de l'orgueil. »
(Louise et Marie-Anne Duvernavy, veuves Jayet et Moulin)

Nous pouvons voir que Marcellin exerce son ministère auprès des personnes de tous âges, tout comme plus tard il a accepté que ses frères soient impliqués dans des cours du soir et de formation professionnelle pour les adultes, avec les jeunes hommes sans emploi et dans la formation des enseignants. Mais son cœur était tout particulièrement attiré vers les enfants, pour leur faire partager les joies qu'il tirait de sa foi. Car pour lui la foi ne relevait pas seulement de la providence divine : elle était aussi un droit. Et il agissait passionnément pour la faire naître, car l'alternative signifiait que sans elle – selon la théologie dominante de l'époque – ils risquaient la séparation éternelle de Dieu. L'histoire Montagne doit être comprise à la lumière de cette interprétation.

3. LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'HISTOIRE MONTAGNE

L'histoire de Marcellin et de l'enfant mourant inconnu étaient consciemment fondatrices pour la première génération mariste. Elle peut aussi l'être pour les Maristes du XXI^e siècle. De ce qui précède, quatre voies se dégagent sur ce que nous sommes venus à appeler l'événement Montagne.

3.1 *La passion et la compassion de Marcellin*

Le document de spiritualité mariste *L'Eau du Rocher* commence en suggérant que « la passion pour Dieu et la compassion pour les gens » de Marcellin était le facteur déterminant du développement de la spiritualité mariste. Cela n'est nulle part plus évident et poignant que dans l'histoire Montagne qui justifie l'emploi, rappelé ci-dessus, du mot « affligé » pour rendre compte de l'émotion de Marcellin face à l'ignorance : plus précisément à l'ignorance d'un Dieu aimant et d'une destinée éternelle. Une telle affliction à la vue de l'ignorance religieuse d'une jeune personne ne peut que jaillir d'une expérience religieuse personnelle profonde. Les Constitutions des Frères Maristes le disent de la façon suivante pour décrire le noyau du « charisme » de Marcellin :

« Guidé par l'Esprit, Marcellin Champagnat a été saisi par l'amour de Jésus et de Marie pour lui-même et pour les autres. Cette expérience, ainsi que son ouverture aux événements et aux personnes, est à la source de sa spiritualité et de son zèle apostolique. Elle le rend sensible aux besoins de son temps, spécialement à l'ignorance religieuse et aux situations de pauvreté de la jeunesse. Sa foi et son désir d'accomplir la volonté de Dieu lui révèlent sa mission : « faire connaître et aimer Jésus-Christ. » Il disait souvent : « Je ne puis voir un enfant sans éprouver l'envie de lui faire le catéchisme, sans désirer lui faire connaître combien Jésus Christ l'a aimé. » Dans cet esprit il a fondé notre Institut pour l'éducation chrétienne des jeunes, particulièrement des plus délaissés. »¹⁸

Bien que Marcellin ait été passionné par l'évangélisation des jeunes et qu'il s'y soit donné sans compter, il n'était pas porté par ce genre de fanatisme religieux qui peut corrompre le goût de la religion chez beaucoup de gens – autant à cette époque que maintenant.

L'impact de Marcellin sur les gens, quoique évident, ne révèle en aucune façon une personne s'imposant ou imposant ses convictions aux autres avec force ou sans respect. En effet, ses conférences et les documents maristes des origines nous répètent que c'est par l'affection, le charme et l'inspiration que les cœurs et les esprits des jeunes seront gagnés d'une façon convaincante.¹⁹

Son point de départ, comme nous le savons, était son amour pour les

¹⁸ Constitutions des Frères Maristes, N°2.

¹⁹ Voir, par exemple, les quatre derniers chapitres de *Avis, Leçons, Sentences* où de tels sentiments sont nombreux, ou le chapitre 11 du *Guide des écoles* sur le thème de la discipline.

jeunes. Il est important, dans ce contexte, de voir l'histoire Montagne comme un exemple de l'engagement respectueux de Marcellin auprès d'une personne réelle, ouvert à ses besoins. Il ne s'agit pas d'un engagement détaché ou cérébral pour l'éducation ou l'évangélisation des pauvres. L'histoire rappelle aux Maristes que les mots et les concepts qu'ils choisissent pour dire leur identité et leur action, n'ont pas grande importance s'ils ne sont pas en contact avec la vie et les besoins des personnes réelles, en temps réel, car ils ne vivraient pas le genre de vie chrétienne voulu par Marcellin.

3.2 L'évangélisation par l'éducation

L'action dans laquelle Marcellin se lance est essentiellement éducative. C'est la clé pour comprendre Marcellin et son projet. Que fait-il avec le jeune Jean-Baptiste dans l'histoire? Quelle est sa réponse intuitive? Alors qu'il s'assied avec le garçon pour en prendre soin et le réconforter, il fait plus que cela : il cherche à apporter l'Évangile vivant en lui, et à le faire en l'instruisant, en l'amenant au point où le garçon lui-même peut verbaliser ses propres prières. Ce n'est donc pas le genre d'évangélisation qui pourrait arriver dans une mission paroissiale ou quelque réunion pour ranimer la ferveur – mais une rencontre essentiellement cordiale. Marcellin ne dédaigne pas l'intelligence : pour lui, évangélisation et éducation vont de pair.

C'est évident dans ses actions au cours des trois années suivantes : en

employant un ancien Frère des Écoles Chrétiennes, Claude Maisonneuve, de sa région natale de Marlhes, pour enseigner d'abord aux enfants du hameau des Sagnes, puis prendre en charge l'école de La Valla elle-même ; en obtenant de Maisonneuve qu'il forme les Frères à la méthode d'enseignement simultanée et en formant lui-même les frères à la méthode catéchétique sulpicienne; en les envoyant d'abord le dimanche catéchiser dans les hameaux de la paroisse puis en les chargeant des écoles de Marlhes et La Valla. Les sœurs Duverney, citées ci-dessus, qui étaient des filles des Sagnes en 1817, ont rapporté en 1888 :

« Chaque mois, M. le vicaire venait voir sa chère petite école, faisait un examen, donnait des récompenses à ceux et celles qui les méritaient et grondait doucement ceux qui ne travaillaient pas assez. »

Intuitivement, Marcellin était un enseignant. Il était aussi, naturellement, très affable, toujours gentil, et tout à fait pratique pour s'occuper des gens dans le besoin. Mais quand il s'agissait spécialement des jeunes, il voulait non seulement prendre soin d'eux et les nourrir mais encore les éduquer.

Jean-Marie Granjon, sa première recrue, a pu être attiré par un ministère plus divers. En effet, jusqu'à la disparition de son influence au milieu des années 1820, le travail des frères s'exerçait plus largement – les soins pour les pauvres autant que la scolarité. Mais à partir de 1824 et de la

construction de l'Hermitage, la principale préoccupation a été de plus en plus l'éducation.²⁰ Ce fut la priorité de Marcellin. Plus tard, la prise en charge des orphelinats, la création d'une école pour les malentendants, et d'autres projets, acceptée en principe dans ses lettres, montrent que l'éducation occupait toujours la première place.

Pour Marcellin, il y avait une symbiose saine et naturelle entre l'éducation et l'évangélisation. Pour les frères, n'être que catéchistes ne suffisait pas; ils devaient aussi être des enseignants. Il voyait les écoles comme un lieu privilégié pour s'engager auprès des jeunes, et elles devaient être dirigées par des enseignants croyants.

Les enseignants itinérants (*les instituteurs ambulants*) dont les régions les plus enclavées de la France dépendaient pour les écoles fonctionnant pendant les mois d'hiver, avaient une mauvaise réputation dans certains milieux.

Ils ont été caricaturés – peut-être injustement – comme de grands buveurs, à la moralité douteuse, suspectés d'idées subversives et de sentiments antireligieux, mal formés pour le métier de l'enseignement et

pratiquant fréquemment une brutalité capricieuse envers les enfants. En tant que prêtre, Marcellin aurait eu une expérience de première main de la duplicité de ces hommes qui essayaient d'obtenir leurs certificats de bonne conduite et de moralité nécessaires pour avoir un brevet de professeur.²¹ Il y avait, bien sûr, de nombreuses exceptions à cette caricature plutôt négative – Maisonneuve lui-même étant l'une d'elles. Après la Révolution, il y avait néanmoins une suspicion générale parmi le clergé et les maires envers les enseignants « sans feu ni lieu » comme étant aussi « sans foi ni loi ».²²

Comme le XIXe siècle avançait et que la marée de l'opinion laïque et antireligieuse se renforçait dans de nombreux milieux, le rôle d'enseignants-catéchistes, vivant ce qu'ils enseignaient est apparu encore plus nettement comme le cœur du projet de Marcellin. Ce fut certainement le cas lorsque l'institut, en forte croissance, se mit à écrire et publier ses principaux textes fondamentaux. La signification des circonstances de la rencontre avec l'enfant mourant en fut valorisée en tant que modèle explicite d'évangélisation. Dans ce cas précis, le Père Champagnat affrontait sans ambiguïté le défi de révéler à l'enfant qu'il était fils d'un Dieu aimant

²⁰ L'historien mariste, frère André Lanfrey, soutient cette approche.

²¹ Frère Pierre Zind dans ses articles Sur les traces du P. Champagnat cite un certain nombre de rapports des inspecteurs des écoles qui soutiennent ce point de vue envers les enseignants itinérants.

²² L'expression en français : « sans feu ni lieu / sans foi ni loi ».

et donc que son existence humaine avait un sens.²³ La prise en charge de ce double besoin par le Fondateur, suivi du recrutement immédiat de Jean-Marie Granjon ont été interprétés par les Maristes comme le centre de leur histoire.²⁴

3.3 Un style distinctif

L'histoire Montagne manifeste aussi avec évidence un style mariste qui constitue toujours une référence dans le travail mariste d'évangélisation par l'éducation. Le premier trait est la volonté de Marcellin de sortir de son milieu, de faire le voyage exigeant jusqu'au Bessat, d'entrer dans la maison de Jean-Baptiste et de s'asseoir près de son lit. Cette disposition à trois facettes est mariale : être comme Marie qui partit en hâte, qui est allée dans le pays des collines et qui est entrée dans la maison de sa cousine pour la saluer. C'est une volonté de changer de point de vue et d'avoir le cœur ouvert sur l'autre – celui qui est dans le besoin – d'entrer dans son espace et de l'y rencontrer. C'est un comportement apostolique et axé sur l'intuition : je vais aller vers toi. Je n'attends pas, sûr de moi, que tu viennes à moi.

Les enseignants qui travaillent avec des jeunes d'une autre génération et, plus encore, avec ceux d'une autre culture ou d'un autre groupe socio-

économique, sont appelés à agir sans cesse ainsi. Puis, comme Elizabeth en qui une nouvelle vie commence à se manifester par sa rencontre avec Marie, l'action principale des Maristes se produit à travers leur relation avec les jeunes. Marcellin est resté deux heures avec le jeune Jean-Baptiste. Il lui était présent, directement et personnellement. Il l'a rencontré de personne à personne, il a partagé sans aucun doute quelque chose de lui-même avec le garçon, quelque chose de son propre cœur. Les Maristes parlent de « présence » et de « simplicité » pour décrire une telle approche – deux termes que Marcellin a adoptés des écrits de St François de Sales et qu'il a fait siens.

Être facilement accessibles aux jeunes, « marcher dans leurs souliers » (être empathiques plutôt que sympathiques), travailler avec eux simplement, par la relation et la capacité à lire leur vie à la lumière de l'Évangile : voilà des qualités que les Maristes continuent à honorer.

Nous devrions ajouter les qualités de pragmatisme créatif, d'esprit de décision et même d'audace : trois traits maristes très présents dans l'histoire. En effet, le récit, de la rencontre avec le garçon mourant est lié à la fondation des Frères par Marcellin. En une semaine, il avait recruté

²³ Pour ce dernier point – «le sens de l'existence humaine» – voir les Constitutions des Frères Maristes, n° 164, qui est tiré de Gaudium et Spes n° 12, 22.

²⁴ La dualité de besoin – pour l'enfant d'apprécier à la fois l'amour de Dieu et le sens de la vie – reflète exactement la première phrase du mémoire de Frère Laurent (cité dans l'article) dans lequel il décrit la source de l'affliction de Marcellin et ce qui l'a incité à agir.

deux jeunes gens. Un mois plus tard, il avait une maison pour eux. Trois mois plus tard, il avait construit des meubles de ses propres mains et les y avait installés. Dans les six mois, il leur avait donné un costume de religieux/enseignant et il avait employé quelqu'un pour les former professionnellement. L'année d'après, il contractait une dette (avec Courveille) pour acheter la maison et il allait bientôt prendre en charge les écoles de deux bourgs. Qui était-il pour faire tout cela, n'étant qu'un vicaire de campagne sans moyens, dans un coin peu connu de France, entouré de nombreux sceptiques et cyniques parmi les membres du haut clergé et les autorités civiles, et avec des recrues qui, à cause de leur âge et de leur éducation, semblaient mal équipées pour le projet? C'était d'un pragmatisme éminemment créatif, déterminé, et même audacieux. Les Maristes aiment toujours voir ces qualités parmi eux.

3.4 Intégration

L'histoire telle que nous l'avons reconstruite peut susciter des points de vue différents entre lesquels il est difficile de choisir. En effet certains pensent que c'est sa pauvreté qui le définit le mieux et donc que les « Montagne d'aujourd'hui » seront principalement les jeunes qui sont pauvres. D'autres le perçoivent comme un jeune en marge de la société, que ce soit à La Valla ou plus généralement dans les espaces négligés de la société française. Ce serait donc parmi les jeunes marginalisés, les personnes à risque et dans les laissés pour compte, que les

Maristes trouveraient les Montagne d'aujourd'hui. D'autres peuvent pointer son ignorance ; d'autres encore son manque d'éducation religieuse. Certains peuvent prétendre que l'esprit du temps, qui prônait la liberté, l'égalité et la fraternité, la lui refusait en fait et que Marcellin contribuait par son action à lutter pour la reconnaissance des droits des jeunes.

Une analyse objective du contexte plus large du temps et du lieu, ne permet de privilégier aucune de ces interprétations ni même de définir trop étroitement la figure de Jean-Baptiste Montagne. Peut-être que les principaux critères pour Marcellin étaient le fait que Jean-Baptiste était jeune, qu'il était là, mais, plus important encore, qu'il lui manquait la conviction d'un Dieu aimant. Son ignorance religieuse et la réponse de Marcellin sont exprimées en des termes assez forts – et peut-être même exagérés – afin d'insister sur cet élément-clé du besoin du garçon. Mais considérons certaines des autres caractéristiques de Jean-Baptiste dans le contexte de son temps et du lieu.

Tout d'abord, la famille Montagne n'était ni riche ni dans le besoin : dans une relative sécurité sociale et financière. Certes, elle vivait dans une partie de la paroisse de niveau médiocre, mais il y avait d'autres hameaux plus pauvres. Et dans des villes comme Lyon, et plus près Saint-Etienne et Saint-Chamond, la révolution industrielle créait des citadins pauvres qui se trouvaient dans une situation plus difficile que beaucoup de gens des zones

rurales. Nous pouvons être sûrs que Marcellin aurait personnellement rencontré ces personnes, y compris les jeunes, dans chacun de ces endroits. De plus, nous pouvons noter que, dans la zone du Bessat, François Montagne était relativement bien placé car il avait un métier. Deuxièmement, Le Bessat (et donc Les Palais) n'était pas coupé de la vie et du commerce de la région ; sur ce point, sa situation était meilleure que celle de La Valla.

Il est vrai que c'était assez loin de La Valla, mais c'était davantage la difficulté d'y monter pour Marcellin que pour les habitants du Bessat eux-mêmes. En dépit du froid, ils avaient relativement un bon accès à la route principale vers Saint-Etienne ou en direction d'Annonay et du Rhône.

Troisièmement, il n'y a pas de doute que Jean-Baptiste n'était pas bien instruit. Mais dans ce domaine, il était dans la même situation qu'un grand nombre de jeunes gens de l'époque et de la région : les uns un peu plus, les autres un peu moins instruits que lui. Il était seulement un cas typique de ces jeunes ne jouissant pas de la liberté et de la plénitude de la vie humaine à laquelle ils avaient droit.

Alors, comment et dans quelle mesure doit-on classer le jeune Montagne ? Pour résoudre cette question particulière, il peut être utile de rappeler encore une fois que l'histoire a été arrangée et qu'en fait Jean-Baptiste était emblématique d'un problème plus vaste. Pour les chroni-

queurs maristes, Marcellin se sentait poussé à régler une question poignante : les jeunes qui parvenaient à l'âge de la première communion étaient souvent terriblement mal préparés alors que cet acte solennel marquait en même temps la fin de l'école pour apprendre un métier ou suivre un autre parcours de vie comme de bons citoyens et de bons chrétiens –

La réponse immédiate de Marcellin auprès de l'enfant mourant doit être perçue à la lumière des vingt-trois années qui ont suivi. En fait, il a mis en place des écoles et des projets – plus d'une cinquantaine – dans une grande diversité de situations : de petites et grandes villes, plus ou moins riches ou pauvres. La quatrième école qu'il a prise, Bourg Argental, était une ville relativement importante et un chef-lieu de canton. Plus tard, quand Marcellin a accepté de prendre en charge la gestion de certains orphelinats dans les grandes villes telles que Lyon, c'était pour remédier à la situation des jeunes dans des situations pires que celles de certaines régions du pays.

D'autres projets qui attiraient l'attention de Marcellin dans les années 1830 – par exemple l'invitation de Mgr Devie à prendre en charge un centre de formation agricole dans le diocèse de Belley pour répondre à l'augmentation du nombre de jeunes hommes non qualifiés donc inemployables ou, dans la dernière lettre qu'il a écrite, pour que les Frères travaillaient avec la jeunesse urbaine dé-

laissée dans une banlieue de Paris²⁵ – suggèrent que nous devrions faire preuve de prudence pour fixer des limites trop étroites sur les choix de Marcellin quant à la mission.

Un examen attentif de ces choix donne à penser que Marcellin était en fait assez large d'esprit, et il y a suffisamment de preuves pour indiquer son engagement pastoral parmi les gens mieux placés, ainsi que ses efforts spécifiques en faveur des milieux déshérités.

Le point fondamental est qu'il a d'emblée inclus les jeunes défavorisés, les mettant dans la même salle de classe que ceux des familles de la bourgeoisie, des fonctionnaires et des agriculteurs aisés. C'est cette intégration qui le définit et c'était, en fait, un peu contre-culturel. Devenir un bon chrétien et un bon citoyen était un droit pour tous les jeunes.

CONCLUSION

L'Histoire Montagne est un archétype du ministère des Maristes

L'histoire de la rencontre de Marcellin avec l'enfant mourant est, comme tous les bons mythes fondateurs, un récit qu'une génération de-

vait continuer de passer à la suivante, comme un moyen de maintenir l'intégrité et l'identité, et de définir des fins plus profondes. Mais ces mythes risquent également d'être lus de manière simpliste. Pour déverrouiller l'histoire Montagne, les Maristes doivent la situer dans le contexte de leurs origines.

Premièrement, il faut reconnaître que, alors que l'histoire a une base, il s'est passé plus d'un siècle avant que l'on estime nécessaire de donner un nom à l'enfant. Mais il est plus utile de voir l'histoire comme emblématique d'une situation générale : celle concernant les jeunes sur le seuil de la vie adulte. En fait, on peut soutenir que les deux raisons qu'avait le Fondateur de s'occuper de J.-B. Montagne c'est qu'il était de sa paroisse et qu'il était jeune.

Deuxièmement, il est important de voir la passion pour l'évangélisation des jeunes comme facteur de motivation principale pour Marcellin, née de sa conviction qu'aucun jeune, quelle que soit sa situation personnelle, ne devrait se voir refuser la connaissance libératrice de Jésus et de son Évangile.

L'histoire tourne autour de l'évangélisation et du besoin qu'en avait Jean-Baptiste. L'approche de cette évangélisation est intrinsèquement

²⁵ Voir les lettres 28 et 339 pour révéler l'ouverture de Marcellin à ces deux projets. Pour soutenir l'idée que son implication dans des orphelinats concernait autant l'éducation que les soins aux jeunes abandonnés, voir l'accord qu'il a fait avec le conseil d'administration de l'orphelinat de Denuzière, à Lyon, qui concerne également la lettre 306.

éducative, adressée à l'esprit aussi bien qu'au cœur. Elle vient d'une intuition selon laquelle il ne suffit pas d'apporter le bien-être aux jeunes dans le besoin, mais qu'il est également important de leur donner les moyens de se développer, à la fois sur le plan de la foi, et dans leur capacité de devenir des membres actifs de la société.

A mesure que l'histoire de la rencontre avec l'enfant mourant devenait significative pour la génération fondatrice, elle les appelait à vivre leur vocation comme l'incarnation de l'Évangile pour les jeunes qui leur étaient confiés. C'est dans ce contexte qu'est né un modèle mariste d'éducation et d'évangélisation si vivant dans l'histoire : illuminé par l'empathie et la passion, fondé sur une approche affective et relationnelle avec les jeunes, et marqué par une grande simplicité, par la présence personnelle, le pragmatisme créatif, un profond respect et, au besoin, une grande audace.

En somme, c'est le ministère de personnes si touchées par leur propre expérience de l'amour de Dieu qu'elles

ne peuvent faire autrement que de la vivre et de la partager. Alors, aucun jeune, quelle que soit sa situation, ne devrait être exclu de ce ministère, aucun effort n'être épargné, surtout pour ceux qui en ont besoin. En ce sens, Jean-Baptiste Montagne représente tous les jeunes, partout où nous pouvons les trouver. Comme Marie, cependant, les Maristes restent surtout prêts à partir pour trouver ceux qui ont des besoins particuliers, et se sentir chez eux avec eux.

Quand nous contemplons le mythe Montagne, finalement, ce n'est pas sur Jean-Baptiste, que nous devons nous arrêter. C'est peut-être la raison pour laquelle les premiers chroniqueurs maristes ne donnent pas de nom à « l'enfant mourant » qui représentait tous les jeunes en capacité réduite d'apprécier qui ils étaient comme fils ou fille de Dieu et ce que l'Évangile de Jésus-Christ pourrait signifier pour eux. Et l'attention doit se porter plutôt sur ceux qui répondent à ce besoin et sur ce dont ils ont besoin pour être le genre de Maristes évangélistes que Marcellin a imaginés. En fin de compte, c'est l'histoire du lecteur.

RENCONTRE AVEC UN « ENFANT MALADE AU PIED DU PILAT » Réexamen historique de l'hypothèse Montagne



F. André Lanfrey

Le bicentenaire de la fondation de l'institut a suscité l'instauration, en 2015, d'une Année « Montagne ». C'est une commémoration bien légitime. Mais, l'événement étant quelque peu derrière nous, il convient d'accompagner cette commémoration d'un renouvellement de la recherche historique sur une rencontre dont l'historicité est à la fois certaine et problématique. Comme le suggérait le F. Michaël Green, il convient de bien distinguer histoire et mythe, même s'il ne s'agit pas de déclarer que la première est légitime et le second sans intérêt. Tout au contraire, il me semble que ces deux approches ont leur légitimité, l'important étant de ne pas les amalgamer indûment.

Le P. Champagnat a-t-il donc, oui ou non, rencontré et administré un enfant agonisant au début de son ministère ? Ma réponse est oui. Pour autant, s'agit-il de Jean-Baptiste Montagne décédé aux Palais à la fin de 1816 ? Pour moi, certainement non. Et en ce cas, de qui peut-il s'agir ? Je formulerai une hypothèse sur ce sujet, mais à une date plus tardive : 1819.

A partir d'elle, je tenterai de montrer que la fondation des Frères à La Valla s'est faite en deux temps : la première, initiée dès 1816 avec J.M. Granjon et J.B. Audras ; et la seconde en 1819, lorsque Champagnat, inspiré par sa rencontre avec un jeune agonisant, persuade ses Frères, à la retraite de septembre 1819, de passer d'une simple association paroissiale de laïcs à un projet de congrégation mariste.

Je vais donc, en procédant pas à pas, tenter de démontrer la série d'hypothèses que je viens d'exposer.

1. SOURCES HISTORIQUES SUR UN ENFANT MALADE AU PIED DU PILAT

Le document le plus ancien et le plus sûr nous vient du P. Jean-Antoine Bourdin, Père Mariste, qui a séjourné à L'Hermitage de la fin de 1828 à novembre 1831 et qui nous a laissé des notes sur les origines des Frères

Maristes (OM2/ doc 754) écrites vers 1830, en vue d'un ouvrage plus complet qui n'a pas été rédigé¹.

Une grande partie de ces notes succinctes sont fondées sur le témoignage du P. Champagnat. Elles commencent par l'affirmation de son projet dès le séminaire puis évoquent sa rencontre en septembre-octobre avec Jean-Marie Granjon (§1) suivie des péripéties de l'achat d'une maison, des démêlés avec le curé et l'instituteur, et l'accueil d'enfants pauvres par le F. Jean-Marie (§ 2-5). Vient enfin le passage qui nous intéresse plus particulièrement :

« Ce qui nécessitat (sic) la hâte de l'œuvre : enfant malade au pied du Pila (sic), nécessité de moyen... Sort un instant chez le voisin, rentre mort², réflexion : que d'enfants (sic) hors de la voie du salut... si instruit sait se repentir, sait... ».

Suit une considération générale concluant cette première partie :

« Resta 9 ½ ans vicaire – tout le temps travaillé à l'œuvre, Marlies, St Sauveur. 8 établissements et 9 avec Lavalla... »

Rien de plus clair donc : Champagnat lui-même a raconté au P. Bourdin sa rencontre avec un « enfant malade au pied du Pilat » qui meurt aussitôt après sa visite et suscite chez lui l'intention de hâter la réalisation de son œuvre. Mais l'événement n'est pas daté clairement : avant la ren-

contre avec Granjon (la hâte de l'œuvre) ou après que la communauté se soit constituée en foyer apostolique en 1817-19 ? Le lieu est plus précis : le pied du Pilat, c'est-à-dire la haute vallée du Gier. Quant à l'identité de l'enfant...

L'expression « nécessité de moyen », n'est pas difficile à interpréter si on la considère comme expliquant la hâte de l'œuvre. Pour Champagnat, la fondation des Frères est une « une nécessité de moyen » afin d'éviter que les enfants ne vivent et meurent dans l'ignorance religieuse.

2. L'INTERPRÉTATION DU F. JEAN-BAPTISTE

Dans la *Vie du P. Champagnat* (1^o partie ch. 6 p. 61), il nous décrit cette rencontre avec de nombreux détails, après la prise de contact avec J.M. Granjon à la fin de 1816.

« Un jour il fut appelé pour aller confesser dans un hameau un enfant malade, et selon son habitude il y alla tout de suite. [...] Affligé de trouver un enfant de douze ans dans une si grande ignorance et effrayé de le voir mourir en cet état, il s'assied à côté de lui pour lui apprendre les principaux mystères et les vérités essentielles du salut [...] Il le quitta pour aller administrer un autre enfant malade qui se trouvait dans la maison voisine. En sortant il s'informa de l'état de l'enfant : « Il est mort un instant après que vous l'avez quitté » lui répondent ses parents tout en

¹ Voir dans OM2/la longue introduction à ces notes.

² Quand Champagnat revient l'enfant est mort.

pleurs. Alors un sentiment de joie pour s'être trouvé là si à propos se confond dans son âme avec un sentiment de frayeur, causé par le danger qu'avait couru le pauvre enfant qu'il vient peut-être de retirer des portes de l'enfer ».

Et Champagnat va, de suite, proposer à J.M. Granjon de participer à la fondation d'une « Société de frères ».

La convergence essentielle entre Bourdin et le F. Jean-Baptiste c'est la mort subite de l'enfant, ainsi que les réflexions de Champagnat, qui l'amènent à fonder son œuvre. Le F. Jean-Baptiste situe clairement l'événement à la fin de 1816, donne l'âge de l'enfant (12 ans) mais n'indique pas de lieu précis. Il parle longuement de l'ignorance de l'enfant et des efforts de Champagnat pour l'instruire, alors que le P. Bourdin ne fait que suggérer cette situation.

Une question se pose donc : le F. Jean-Baptiste a-t-il connu le mémoire Bourdin et l'a-t-il adapté pour en faire un récit détaillé ? A priori cela est peu probable : le mémoire a été recueilli par le F. Eubert à Chasselay, dans la chambre du P. Bourdin, après sa mort en 1883. Or, le F. Jean-Baptiste publie la *Vie* en 1856³. Mais il ne serait pas étrange que, lors de son enquête, il ait interrogé, au moins oralement, le P. Bourdin. Il a pu recueillir aussi des confidences du P. Champagnat sur cet événement. L'intimité

entre les deux hommes était suffisamment forte pour que l'hypothèse soit plausible. Nous en avons un indice dans la *Vie* (1^o partie, ch. 19, éd. 1989 p. 205) qui relate les propos de Champagnat estimant la création de la société des Pères plus importante que celle des Frères. A quoi un Frère, qui pourrait bien être le F. Jean-Baptiste lui-même, rétorque :

« Savez-vous mon Père que si les Frères connaissent vos sentiments de prédilection pour les Pères ils en seraient jaloux ? »

3. FAIBLESSE DE LA TRADITION DES PREMIERS FRÈRES MARISTES SUR CET ÉVÈNEMENT

La rencontre entre l'enfant du pied du Pilat et Champagnat a donc été portée tardivement au grand jour par le F. Jean-Baptiste. Les Notes du F. Laurent, rédigées en 1842, au moment où le F. François exhorte les Frères à donner des écrits sur le Fondateur, et où le F. Jean-Baptiste commence à travailler, évoquent une situation générale mais pas un événement particulier⁴:

« [1] En 1818, Monsieur Champagnat, prêtre, étant vicaire à la Valla, il fut très affligé de voir l'ignorance qui régnait dans cette paroisse, surtout parmi les

³ Voir OM4 p. 737-738, Introduction au mémoire Bourdin: Voir aussi Avit : Annales de l'institut

⁴ Le texte primitif étant d'une orthographe très fautive ou archaïque et d'une ponctuation approximative, je me suis permis des corrections dans ces deux domaines.

jeunes gens. Il trouva plusieurs⁵ enfants âgés de 10 à 12 ans qui ne savaient pas pourquoi ils étaient sur la terre, qui ne savaient pas même s'il y avait un Dieu, qu'il résolut de former une société de jeunes gens qu'il instruisait lui-même et qu'il formait à toutes les vertus, pour les rendre capables d'instruire les jeunes gens, c'est-à-dire les pauvres enfants des campagnes. Et comme il mettait toute sa confiance en Dieu, il ne voulut point d'autres fonds que sa providence, sur laquelle il n'a jamais compté en vain.

[2] Il acheta d'abord une petite maison au-dessus de la cure. Il y mit d'abord un jeune homme qui était très vertueux. Mon frère fut le second et moi le troisième, Couturier ou Frère Antoine le quatrième, le Frère Barthelemy et le cher frère François. Nous fûmes pendant quelques temps au nombre de six » ...

Le F. Jean-Baptiste a utilisé ce texte, comme le montre la mention de l'âge de l'enfant et le thème des enfants qui ignorent qu'il y a un Dieu, l'expression signifiant qu'ils ne sont pas catéchisés⁶. Il est donc permis de se demander si le F. Jean-Baptiste n'a pas transformé le récit général du F. Laurent en une rencontre particulière afin de le rendre plus concret.

Par ailleurs, dater cette rencontre de 1816 paraissait raisonnable : entre le « il nous faut des frères » du séminaire St Irénée, et le 2 janvier 1817. Le récit du F. Laurent lui-même, qui parle en premier de rencontres avec des enfants ignorants (mais non mourants), puis de la décision de rassembler des

disciples, suggère d'ailleurs une telle chronologie, le F. Jean-Baptiste ne prenant pas au sérieux la date 1818, certainement approximative. Cependant, comme le F. Laurent fait état de l'ignorance religieuse massive des enfants, constatée par Champagnat, il serait bien étonnant qu'en octobre 1816, après seulement deux mois d'apostolat paroissial, Champagnat ait déjà acquis cette connaissance. Le récit du F. Laurent laisse donc planer un doute quant à l'année de la rencontre avec l'enfant malade ; et en tout cas, il ne fait nulle mention des Palais alors qu'il avait été maître d'école au Bessat vers 1819-20, puis à Tarentaise en 1822-23.

Il est donc clair qu'en 1842 il n'y a pas de tradition, chez les Frères les plus anciens, à propos d'une intervention de Champagnat auprès d'un enfant malade en 1816, que ce soit aux Palais ou ailleurs.

4. LES DOUTES ET LES SILENCES DU F. AVIT

Le F. Avit, d'habitude si disposé à recueillir la tradition des anciens Frères, à donner des détails inédits ou à rectifier des erreurs, évoque ainsi l'année 1817 (Annales, 1817, § 13) : « Il s'en occupa (de la fondation des Frères) dès son arrivée à Lavalla ». Puis il raconte la rencontre avec J.M.

⁵ La phrase n'est pas dans un français très correct. Il faudrait écrire : « Il trouva tant d'enfants ... qu'il résolut... »

⁶ J'ai trouvé la même expression dans les Annales des maisons pour exprimer une ignorance religieuse profonde.

Granjon et Jean-Baptiste Audras, l'acquisition d'une maison et leur installation le 2 janvier. Il n'évoque aucune rencontre avec un enfant agonisant.

Pourtant, dans son « Avis aux lecteurs » servant d'introduction aux Annales de l'institut, commencées en 1884, il déclare : « L'auteur s'est aidé, pour ces annales, des écrits du R.P. Bourdin, du R.F. François et du C.F. Jean-Baptiste » ... Il connaît donc les deux versions de l'histoire de l'enfant agonisant. Mais sur le P. Bourdin, dont le mémoire vient d'être découvert, il exprime sa déception :

« Il (le F. Avit lui-même) n'a qu'une partie du manuscrit du P. Bourdin, l'autre ayant été soustraite par les Pères Maristes après la mort de l'auteur de ce manuscrit. Cette partie renferme un assez grand nombre de notes mais elles sont sans dates.»

Il fait le même reproche au C.F. Jean-Baptiste qui « paraît avoir eu en vue de faire un corps de doctrine en écrivant la vie du vénéré P. Champagnat. Il a groupé les faits sans s'inquiéter assez des dates précises ».

N'ayant pas trouvé dans ses recherches la confirmation de la date de la rencontre avec l'enfant agonisant, et doutant peut-être de son existence, le F. Avit garde un silence qui lui évite de s'opposer frontalement à la tradition officielle. Il fera de même lors du procès de béatification de Champagnat : offrant des rectifications historiques sur plusieurs chapitres de la

biographie canonique de Champagnat, il reste silencieux sur le chapitre IV : « De la fondation de l'institut »... qui renferme l'article 43 relatant la rencontre avec l'enfant malade⁷.

Dans les Annales des maisons, la notice sur Tarentaise, datée du 14 mai 1885, évoque le F. Laurent catéchisant Le Bessat, puis enseignant à Tarentaise, ainsi que les relations avec le curé Préher, ami de Champagnat, encore curé en 1842. Il ne s'y trouve pas un seul mot sur Champagnat administrant un enfant aux Palais ou ailleurs. Dans les Annales de La Valla rédigées le 13 mai 1885, le F. Avit n'y parle pas des rencontres avec Granjon et Audras ni, bien sûr, n'évoque l'enfant malade au pied du Pilat.

5. UN ÉVÈNEMENT SOLIDEMENT ÉTABLI MAIS DIFFICILE À SITUER

Il faut donc se rendre à l'évidence : la rencontre avec un enfant décédé brusquement au pied du Pilat est fortement attestée par deux témoignages, mais elle est restée longtemps confidentielle. Et lorsque le F. Jean-Baptiste la manifeste publiquement en 1856, on peut se demander s'il n'en invente pas la date afin de réaliser « un corps de doctrine » comme le lui reproche le F. Avit qui a vu là une difficulté chronologique qu'il passe sous silence.

⁷ F. Agustin Carazo, Enquête diocésaine, Rome, 1991 p. 54.

6. CHRONOLOGIE OFFICIELLE ET NAISSANCE DE L'HYPOTHÈSE MONTAGNE

L'historicité d'une rencontre à la fin de 1816 entre l'enfant malade et Champagnat s'impose donc en 1856. Mais le F. Jean-Baptiste n'a défini ni le lieu ni l'identité de l'enfant. A part le F. Avit, à l'œil particulièrement aigu, l'événement paraît accepté sans problème, d'autant que son importance est jugée assez anecdotique. Par exemple, dans sa circulaire du 2 février 1909, le F. Stratonique, qui connaît très bien les sources maristes, n'en fait même pas mention :

« L'abbé Champagnat, alors qu'il était encore élève au grand séminaire, eut la première idée d'un Institut de Frères enseignants. Devenu prêtre et envoyé comme vicaire à Lavalla, il est frappé de l'ignorance de l'enfance. Dès lors il est convaincu de la nécessité de mettre au plus tôt son projet à exécution. En 1817, après avoir fait choix de deux pieux jeunes gens, il les réunit en communauté dans une pauvre maison de la paroisse [...]. Ce fut là comme un premier élément de constitution⁸. »

La chronologie mariste de 1917 (Circulaires, volume 13 p. 438) n'évoque aucune des rencontres faites par Champagnat en 1816, se contentant, comme le F. Avit dont elle s'inspire certainement, de signaler le début de l'apostolat de Champagnat à La Valla.

Il n'en sera pas de même pour les chronologies de 1976 et 2010, fruits de recherches historiques ultérieures qui situent au 6 et au 26 octobre les rencontres avec J.M. Granjon, et au 2 novembre la prise de contact de Jean-Baptiste Audras avec Champagnat. Désormais, on signale au 28 octobre, « L'abbé Champagnat assiste le jeune Jean-Baptiste Montagne, âgé de 17 ans, sur son lit de mort, au hameau du Palais. » La rencontre entre Champagnat et l'enfant malade est pourvue d'un lieu, d'un nom et d'une date. Mais il s'agit en fait d'une hypothèse, assez récente et fragile comme nous allons le montrer.

7. LE F. JOSEPH-PHILIPPE ET LA DÉCOUVERTE DU JEUNE MONTAGNE

Nous trouvons la première mention du jeune Montagne dans une courte notice du Bulletin de l'Institut. N° 103, janvier 1936 :

« Un détail sur nos origines. »

« Le C. F. Joseph-Philippe, Vice-Postulateur de nos causes de béatification, nous envoie le document suivant, qui précise un point de notre histoire et qui intéressera tout l'Institut. »

« L'enfant malade près duquel Monsieur l'Abbé Champagnat passa un long moment, pour lui apprendre l'essentiel de notre sainte religion et le préparer à la mort, s'appelait Jean-Baptiste Montagne. Il habitait le hameau du Palais, qui doit être maintenant de la paroisse du Bessat ou de

⁸ Le F. Stratonique fait une histoire des constitutions de l'institut depuis l'origine.

Tarentaise. Pour s'y rendre de La Valla, il faut descendre la vallée, remonter du côté de Maisonnette et franchir le plateau de la Barbanche. Il ne faut certainement pas moins de deux heures de marche. Ce fait qui a déclenché, si l'on peut dire, la fondation de notre Institut, se passa le 26 octobre 1816. »

Le F. Joseph-Philippe est l'ancien provincial de L'Hermitage devenu vice-postulateur, et rédacteur de la *Revue Champagnat*⁹ destinée à soutenir la cause de béatification du Fondateur et à favoriser le recrutement. C'est lui qui a trouvé dans le registre de l'Etat-civil de La Valla le nom de Jean-Baptiste Montagne, le seul « enfant » mort dans la commune à l'époque indiquée par le F. Jean-Baptiste.

La découverte du F. Joseph-Philippe trouvera dans le curé du Bessat, M. Dumas, un allié enthousiaste. *La Revue Champagnat* de février 1936 (n° 19 p. 226) signale en effet que celui-ci « estimant que sa paroisse, pour avoir bénéficié de l'apostolat du Vénérable Champagnat soit par lui-même, soit par ses disciples, devrait garder le souvenir du Fondateur des Frères Maristes », a publié dans son bulletin paroissial, de décembre 1935, deux articles sur les origines de l'institut¹⁰. Dans le premier, intitulé « Le

Vénérable Marcellin Champagnat 1789-1840 » il rappelle à ses paroissiens :

« Or, à l'époque de la fondation en 1817, Le Bessat dépendait encore de La Valla et le Père Champagnat dut venir souvent dans notre petit village, qui n'était alors qu'un hameau, pour y faire le catéchisme et surtout pour y administrer les sacrements et nos chemins ont dû être sanctifiés bien souvent par le passage de ce saint prêtre, fondateur d'ordre. »

Donc, à la fin de 1935, le curé Dumas ne connaît pas encore la découverte du F. Joseph-Philippe et ne rappelle aucune tradition précise sur des interventions de Champagnat au Bessat. Dans un second article du même numéro, il reprend simplement le récit de la *Vie* sur le F. Laurent allant enseigner au Bessat. En tout cas, il invite ses paroissiens à prier pour la béatification de Champagnat et du F. François, donnant même le texte des prières prévues à cet effet. Au fond, il est un promoteur de dévotion plutôt que l'interprète d'une tradition.

Quant au F. Joseph Philippe, il publie un long article dans *La Revue Champagnat* n° 35-37 (juin-août 1937) sous le titre : « Le Bessat-un fait historique » affirmant entre autres :

⁹ Elle continue le « Petit bulletin du Serviteur de Marie, organe des causes de béatification de l'institut des Frères Maristes ». En août 1935, le Bulletin, parvenu à sa 14^e année, a vu son titre primitif remplacé par celui de « Revue Champagnat ».

¹⁰ Ce Bulletin mensuel (4^e année, n° 39) intitulé « Le Trait d'union » comprend une vingtaine de pages. Il a été retrouvé grâce au F. Roger Charrier et à Madame Tardy. Il invite ses paroissiens à prier pour la béatification non seulement de Champagnat mais aussi du F. François, donnant même le texte des prières prévues à cet effet.

« ... Le 29 octobre 1816, il fut appelé auprès du jeune François Montagne, qu'on disait très malade, habitant le hameau du Palais, situé dans la montagne »
[...]

« Grâce aux recherches faites dans les archives de la mairie de La Valla et aux renseignements recueillis au Bessat, nous avons pu situer un fait si intéressant pour l'Institut des Frères Maristes et même pour les habitants de la région.
(n° 35 p. 486-488). »

L'article donne même une photo de la maison Montagne en précisant qu'elle est appelée « maison du Polonais », « devenue, depuis peu, la propriété de la si chrétienne famille Fayolle de St Etienne ».

Il reste vague sur les « renseignements recueillis au Bessat », rappelant (N° 36, juillet 1937) que le souvenir de Champagnat y demeure vif ; et « son portrait n'est-il pas dans la plupart des maisons ? ». S'agit-il cependant d'une tradition ancienne et profonde ? En 1896, lorsque Champagnat est devenu vénérable, il y a eu un triduum d'action de grâce à La Valla, mais aucune commémoration au Bessat. Et puis, l'ancienne maison Montagne porte un nom qui n'a rien à voir avec l'événement prétendu.

S'il est certain que le F. Joseph-Philippe a trouvé dans le registre d'Etat-civil de La Valla la déclaration du décès de J.B. Montagne, il est étrange qu'il ne l'ait pas transcrite de manière exacte puisque la date du décès est

confondue avec celle de sa déclaration, et le prénom (François) donné au fils est en fait celui du père.

« L'an mille huit cent seize et le vingt-neuf octobre à dix heures du matin, par-devant nous, Jean-Baptiste Berne, [...] François Montagne, menuisier au lieu des Palais, commune de La Valla, âgé de cinquante-sept ans, et Jean-Baptiste Montagne, journalier audit lieu, âgé de cinquante-deux ans, lesquels nous ont déclaré que Jean-Baptiste Montagne, fils audit François Montagne et de Clémence Porta, était décédé en leur domicile, hier à sept heures du soir au dit lieu des palais, âgé de dix-sept ans... »

Il a pu être gêné par deux difficultés : d'une part le jeune défunt n'a pas l'âge annoncé par le F. Jean-Baptiste ; et celui-ci ne figure pas sur le registre paroissial de La Valla, puisqu'il a été enterré à Tarentaise par le curé Préher, qui le déclare son paroissien et âgé de 16 ans et demi.

Il y a donc affirmation sans preuve véritable, ce qui n'empêche pas que le BI n° 116, de 1939, développe un long article sur « L'institut pendant la vie de son fondateur (1817-1840) » qui entérine l'hypothèse Montagne tout en modifiant son nom et son âge :

... « **La leçon de catéchisme providentielle.** —

Un soir d'hiver, le 29 octobre 1816, le vicaire est appelé auprès d'un enfant malade, **François Montagne, dans un hameau éloigné, au Bessat.** C'est un petit moribond, âgé de 12 ans.

Il a grandi, comme une partie de la jeunesse d'alors, sans aucune instruction religieuse. » .

8. UNE INDIFFÉRENCE DE L'INSTITUT

Cette affirmation d'un nom et d'un lieu sans documentation sérieuse ne suscite pas l'enthousiasme, même dans l'ambiance de la béatification de Champagnat. Ainsi le BI n° 160 (octobre 1955) qui relate le pèlerinage des supérieurs, et d'un grand nombre de provinciaux, à l'issue de la retraite du régime en juin 1955, après la béatification du P. Champagnat, ne mentionne pas Le Bessat ni les Palais comme lieux maristes :

« Partis de bon matin en autocar, ils arrivaient, par Saint-Etienne, à l'école de Marthes où ils étaient gracieusement accueillis par les Frères et leurs élèves. [...] Avant de partir, les pèlerins s'arrêtaient à l'église [...] Après avoir salué M. le Curé à la sacristie, la caravane s'arrêtait au Rosey. [...] Puis, par Tarentaise et le Bessat, on atteint La Valla par une belle route ».

Après un arrêt à La Valla et L'Hermitage le pèlerinage se termine à Fourvière.

9. LA PERSÉVÉRANCE DU CURÉ DU BESSAT

Si les supérieurs semblent être restés de marbre jusque-là, le curé Dumas réussit à attirer leur attention par un triduum solennel (BI n° 164 octobre 1956):

« Monsieur l'abbé Dumas, curé du Bessat, près de La Valla, est un admirateur enthousiaste du Père Champagnat. [...] Ne soutient-il pas que c'est sur le territoire de sa paroisse que fut conçu l'Institut des Petits Frères de Marie ! La maison, toujours debout, de la famille Montagne, dont le fils fut administré par le Père Champagnat quelque temps après son arrivée à La Valla, dans les circonstances que l'on sait, fait partie de la paroisse du Bessat. Fort de ce fait incontestable, Monsieur le Curé avait décidé de faire lui aussi un triduum, mais un triduum à sa manière, un peu original, en tout cas, un peu différent des autres. Il avait obtenu un indult pour le célébrer en août 1956, après le temps régulièrement reconnu, afin d'y faire participer les nombreux estivants qui viennent passer l'été dans la région. avait réussi à se procurer une relique insigne pour un magnifique reliquaire qu'il avait fait confectionner lui-même¹¹. Depuis longtemps des insignes avaient été mis en vente portant l'inscription du Bessat. Il voulait faire de cette fête un événement pour la paroisse et les alentours. Et il faut reconnaître que tout lui a réussi. »

Le BI n° 166 avril 1957 relate la consécration de l'autel de la nouvelle Chapelle du Bienheureux Marcellin Champagnat dans l'église du Bessat le 25 mars, par Mgr Delay, originaire de St Chamond, ancien évêque auxiliaire de Lyon, ancien archevêque de Marseille, en présence du Révérend Frère Léonida accompagné du Conseil Général, de plusieurs Frères de la Maison-Mère, des Frères Provinciaux, de délégués des diverses provinces, d'ecclésiastiques du diocèse et des paroisses environnantes venus honorer le P. Champagnat.

¹¹ Ce reliquaire porte une plaque d'ivoire gravée représentant l'enfant, et Champagnat assis près de lui.

10. UN DÉBUT D'INTÉRÊT DANS L'INSTITUT

L'action de M. Dumas porte ses fruits puisque le BI N° 169, (janvier 1958) donne un article sur le Bessat rappelant l'historique de la découverte Montagne.

« C'est dans cette commune que se trouvent le hameau du Palais et la maison où mourut le jeune François Montagne dont il est parlé dans la vie du Bienheureux (Vie du Vénérable Marcellin Champagnat, par un de ses premiers disciples, édit. 1931, p. 86). [...] Cet épisode fait dire, non sans raison, à M. l'abbé Dumas, curé actuel du Bessat, que la Congrégation des Petits Frères de Marie est née dans sa paroisse.

A la suite de longues et patientes recherches, surtout dans les registres mortuaires de la paroisse, le Fr. Philippe, ancien Provincial de l'Hermitage et vice-postulateur de la cause du Bienheureux Fondateur, réussit à identifier le jeune homme que le Fr. Jean-Baptiste laissait dans l'anonymat. Or, la maison dans laquelle mourut le jeune Montagne vient de nous être gracieusement offerte par la propriétaire, Mme Fayolle, de Saint-Etienne, laquelle a droit ainsi à la reconnaissance de tout l'Institut. M. l'abbé Dumas, curé du Bessat, s'est offert à la réparer. Ce sera une nouvelle étape sur la voie qui conduit aux sources d'où a jailli l'Institut ; ainsi l'itinéraire de ce qu'on pourrait appeler « le pèlerinage du Bienheureux Champagnat » sera complet. »

Le projet de don à la congrégation a tourné court¹², mais le B.I. confirme le rôle du curé Dumas en commettant toujours la même erreur sur le prénom du jeune homme mais en attribuant au F. Joseph Philippe la découverte, dans les registres paroissiaux, sans préciser de quelle paroisse il s'agit¹³.

Toutefois, les Palais ne figurent pas encore dans les lieux maristes, même si on commence à s'y intéresser. Ainsi, le BI n° 177 janvier 1960 transcrit le récit d'un Frère italien aux lieux saints maristes : Fourvière, St Genis-Laval, L'Hermitage, La Valla. Et

« on aperçoit aussi, en passant, la maison où le Bienheureux Fondateur confessa l'enfant malade, dont l'ignorance religieuse l'effraya et le décida à commencer son œuvre sans plus tarder. »

Dans le BI n° 193 (1963) on parle de la réfection de la chapelle de Manziana et

« On y montre, par exemple, le Bx. Père Fondateur offrant au Seigneur l'enfant mourant du Bessat qu'il vient de sauver in extremis, et priant le Seigneur de l'aider à mettre à exécution l'inspiration reçue à Fourvière. »

Ainsi, dans les années 1960, s'est imposée l'idée qu'au Bessat a eu lieu une rencontre fondamentale pour les origines de l'Institut. Et c'est le curé

¹² Y a-t-il eu refus des supérieurs ? Le texte suggère que la maison était alors en mauvais état et les supérieurs avaient d'autres projets, comme la chapelle du Rosey.

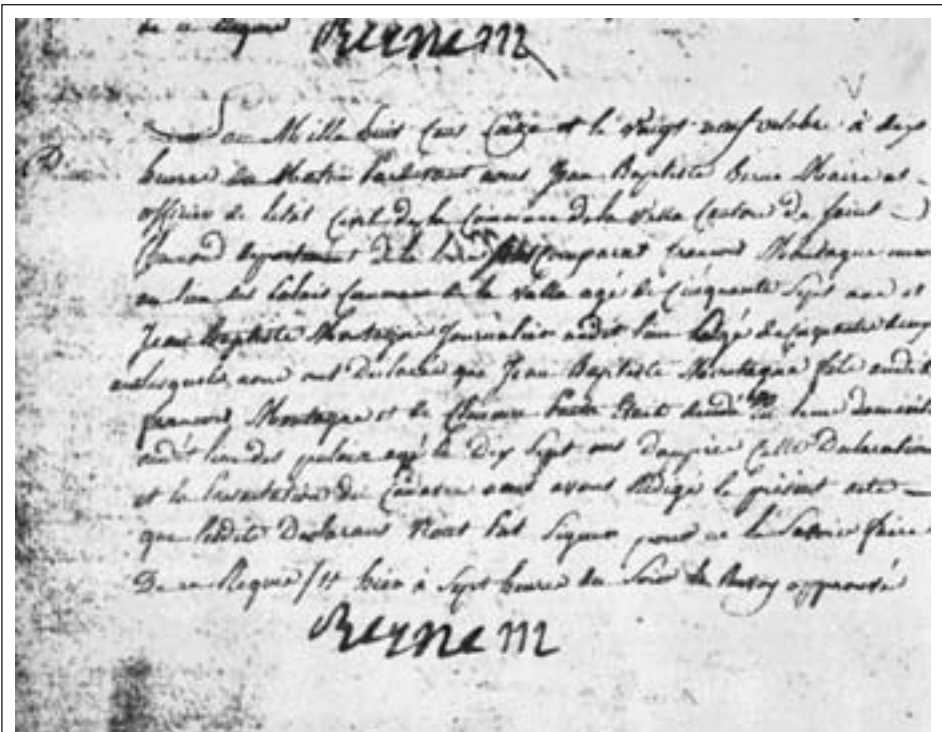
¹³ Il se peut que le procès-verbal d'enterrement à Tarentaise ait été découvert par le curé Dumas ou le F. Joseph-Philippe. Il faudrait pour suivre l'investigation sur ce point dans la Revue Champagnat ou dans le Bulletin paroissial.

Dumas qui est devenu le principal promoteur de ce qui n'apparaît pas encore tout à fait comme un événement historique.

11. L'INFLUENCE DÉCISIVE DE L'ARTICLE DU F. GABRIEL MICHEL

C'est le F. Gabriel Michel qui donne à l'affaire une consistance historique décisive en 1966 (Bulletin de l'institut n° 204.Octobre 1966). Il ne

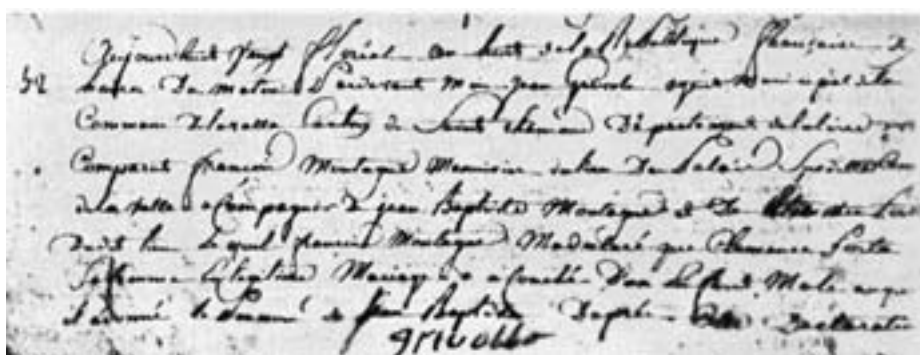
fait pas allusion à la découverte de Jean-Baptiste Montagne par le F. Joseph-Philippe et le curé Dumas, mais la considère comme un fait acquis. Sa démarche est influencée par les *Origines Maristes* dont les trois premiers volumes ont été publiés en 1960, 1961 et 1965 et il a le souci d'établir, documents à l'appui, la chronologie des trois rencontres décisives de 1816 : avec Granjon, Audras et Jean-Baptiste Montagne. Pour la première fois, l'institut peut lire l'acte de naissance, de décès et le procès-verbal d'enterrement de J. B. Montagne.



Reproduction du procès-verbal de déclaration de décès de Jean-Baptiste Montagne » ; signé Berne.

« L'an mille huit cent seize et le vingt-neuf octobre à dix heures du matin, par-devant nous, Jean-Baptiste Berne, maire et officier de l'Etat-Civil de la commune de La Valla, canton de Saint-Chamond, département de la Loire, sont comparus François Montagne, menuisier au lieu des Palais, commune de La Valla, âgé de cinquante-sept ans, et Jean-Baptiste Montagne, journalier audit lieu, âgé de cinquante-deux ans, lesquels nous ont déclaré que Jean-Baptiste Montagne, fils audit François Montagne et de Clémence Porta, était décédé en leur domicile, hier à sept heures du soir au dit lieu des Palais, âgé de dix-sept ans. D'après cette déclaration et la présentation du cadavre, nous avons rédigé le présent acte que les dits déclarans (sic) n'ont pas signer (sic) pour ne le savoir faire, de ce requis ».

Berne M.



Reproduction du registre de naissance de Jean-Baptiste Montagne ; (signé Grivola).

Aucun autre des décès survenus entre l'arrivée du Père Champagnat à La Valla et la fin de l'année ne pouvant convenir, l'« enfant de 12 ans » du ré-

cit du Frère Jean-Baptiste est donc un adolescent de 16 ans et demi à 17 ans comme l'indique le registre des naissances.

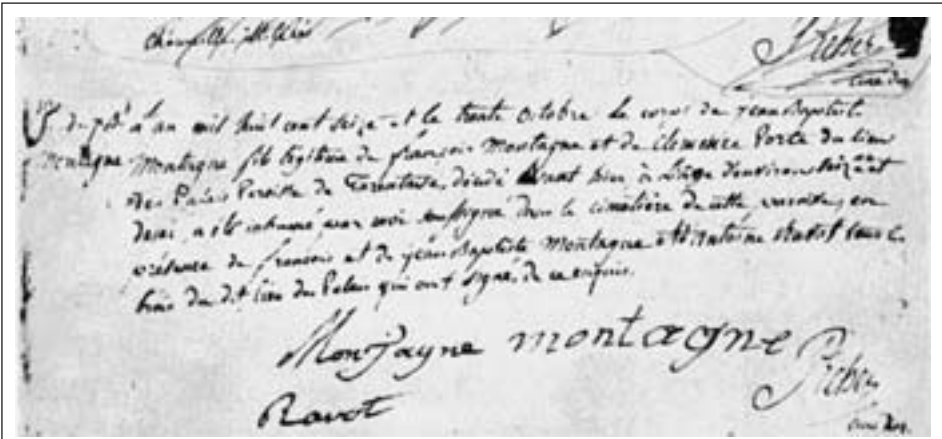
« Aujourd'hui vingt floréal, an huit de la République française¹⁴, dix heures du matin, par devant moi Jean Grivola, agent municipal de la commune de La Valla, canton de Saint-Chamond département de la Loire est comparu François Montagne menuisier au lieu des Palais, susdite commune de La Valla, acompagner (sic) de Jean-Baptiste Montagne et de Etienne Porta dudit lieu lequel François Montagne m'a déclaré que Clémence Porta sa femme en légitime mariage, a acouché (sic) d'un enfant mâle auquel il a donné le prénom de Jean-Baptiste... ».

Signé Grivolla

¹⁴ Le 10 mai 1800

« L'an mil huit cent seize et le trente octobre, le corps de J.-B. Montagne, fils légitime de François Montagne et de Clémence Porta, du lieu des Palais, paroisse de Tarentaise, décédé avant-hier à l'âge d'environ seize ans et demi, a été inhumé par moi soussigné dans le cimetière de cette paroisse en présence de François et de Jean-Baptiste Montagne et d'Antoine Ravot, tous les trois dudit lieu des Palais, qui ont signé de ce enquis ».

Montagne Montagne
Ravot Préher curé dess(ervant)



Reproduction procès-verbal d'inhumation de J.B. Montagne (paroisse de Tarentaise)

L'existence de Jean-Baptiste Montagne né le 10 mai 1800 et décédé le 28 octobre 1816 à environ 17 ans, déclaré défunt à la mairie de La Valla le 29 octobre par le maire Berne, et enterré le 30 octobre par le curé Préher à Tarentaise ne fait donc aucun doute. Le F. G. Michel en déduit fort logiquement qu'il est l'enfant administré par Champagnat, évoqué par le mémoire Bourdin et le F. Jean-Baptiste. A partir de cette article, l'hypothèse Montagne devient vérité historique si l'on considère exacte la chronologie du F. Jean-Baptiste. Et nous savons que l'institut a ensuite accordé, tar-

divement mais puissamment, une grande attention à « l'expérience Montagne » devenue un quasi-mythe fondateur.

12. FRAGILITÉ DE L'HYPOTHÈSE MONTAGNE

Mais plusieurs éléments demeurent problématiques. Passons sur la contradiction curieuse – que n'a pas relevée le F. G. Michel – entre le registre d'état-civil et le procès-verbal

de sépulture, qui montre que le père et l'oncle de J.B. Montagne ne savent pas signer le 29, mais le font d'une écriture ferme le 30 octobre. Ce fait, qui n'est pas unique, traduit une réticence envers une nouveauté révolutionnaire et étatique. Le plus sérieux, c'est la distance avec le mémoire Bourdin parlant d'un « enfant malade au pied du Pilat ». Or, Montagne n'est pas un enfant, et les Palais ne sont pas au pied du Pilat¹⁵.

Pour justifier ce hiatus quant à l'âge, le F. G. Michel rappelle à juste titre qu'à cette époque on se fie plus à l'apparence qu'à l'âge. Mais cinq ans de différence (12-17 ans) cela fait beaucoup. Et surtout, la première communion ayant lieu vers 13 ans, une quasi totale ignorance religieuse chez un jeune homme de 17 ans, qui n'a pas pu la faire sans être catéchisé au préalable, paraît peu crédible. En attribuant 12 ans, à l'enfant, (Vie p. 61) le F. Jean-Baptiste avait rendu cette ignorance plus plausible.

Quant au lieu, *stricto sensu*, le pied du Pilat est la haute vallée du Gier tandis que les Palais sont sur le plateau entre Le Bessat et Tarentaise. Et Champagnat connaît trop bien un territoire parcouru durant de longues années pour donner un sens vague à cette expression. Autre point délicat : pourquoi Champagnat aurait-il administré le jeune Montagne alors que c'est le curé Préher qui l'enterre en le

déclarant son paroissien ? En définitive, toute la théorie Montagne repose sur la chronologie du F. Jean-Baptiste. Mais nous avons vu que lui seul présente cette date et que les autres sources sont plus évasives ou suggèrent une rencontre plus tardive. Le F. Gabriel Michel a bien prouvé l'existence du jeune Montagne, mais rien de plus.

13. LES REGISTRES PAROISSIAUX DE TARENTEISE EN 1816-17

A cette époque, la paroisse du Bessat n'existe pas encore mais ce gros hameau, loin du bourg de La Valla, est très proche de Tarentaise. Quant aux Palais, bien que divisés entre les communes de Tarentaise et La Valla, c'est, si l'on peut dire, la proche banlieue de Tarentaise. Et la presque totalité du hameau est sur le territoire de cette commune¹⁶.

Le registre paroissial de Tarentaise en 1816 nous apprend que le curé Montchovel y célèbre de nombreux baptêmes et sépultures – mais très peu de mariages – jusqu'au 6 mars 1816. Ensuite, il tombe malade et les actes paroissiaux sont assurés par M. Richard, curé de Planfoy, qui déclare le curé « indisposé ». La sépulture de M. Montchovel, le 2 avril 1816, est l'oc-

¹⁵ Le F. Avit (Annales de l'institut, 1821, § 28) situe le Bessat « presque au sommet du Pilat ».

casion d'une réunion de prêtres des environs :

- Claude Peyrard, curé de Jonzieux.
- Jean Thomas, curé de St Romain les Atheux.
- Benoît Richard, curé de Planfoy.
- Benoît Rivory, curé de Rochetaillée
- Jean-Baptiste Rouchon, curé de Valbenoîte.
- Claude Bonnet vicaire de Rochetaillée
- Jean-Baptiste Rebod, curé de La Valla
- Jean-André Ducret, curé de Graix.

Cette liste met en évidence, le territoire auquel est sociologiquement rattachée la paroisse : d'une part les villages s'échelonnant sur la route St Etienne-vallée du Rhône (Valbenoîte, Planfoy, Rochetaillée, Graix) et quelques autres plus éloignées sur le plateau. Seule la présence de Rebod

rappelle les relations avec la vallée du Gier : aucun prêtre de St Chamond, Rive-de-Gier, Doizieu. En attendant l'arrivée d'un nouveau desservant, le 10 avril, un baptême est célébré par M. Courbon, curé de St Genest-Malifaux. Ni le curé Rebod ni son vicaire Arthaud, ne montent de la Valla pour assurer un remplacement. On peut soupçonner une mésentente entre les curés de Tarentaise et La Valla. Ce n'est pas exclu car nous savons que Rebod est un prêtre au caractère difficile. Mais la géographie est l'explication la plus simple : passer du bourg de La Valla à celui de Tarentaise est beaucoup plus difficile que de venir par la route de St Etienne ou du plateau.

Dès le 12 mai, c'est M. Préher, nouveau desservant arrivé en avril, qui assure le service régulier jusqu'au 28 août. Il reprendra la signature des actes seulement le 26 septembre. Entretemps le registre ne comporte qu'un seul acte, le 18 septembre, signé par Marcellin Champagnat :

« L'an 1816 et le 18 septembre le corps de Joseph Degraix mari de Magdelaine Morel, propriétaire au lieu du Bessa, paroisse de Lavalla, décédé avant hier à l'âge d'environ trente-quatre ans, a été inhumé par moi, soussigné vicaire de Lavalla, dans le cimetière de Tarentaise, étant autorisé par qui de droit, en présence de Pierre Petitmathieu et de Barthélemy Prudhomme du lieu du Bessa, illettrés.

Champagnat vic. »

¹⁶ Un recensement de la population de La Valla en 1815 nomme Les Palais mais n'indique aucun nom d'habitant, comme si l'appartenance à la commune était plus théorique que réelle.

Pour la première fois, c'est un prêtre de La Valla qui supplée l'absence du curé de Tarentaise. Et il le fait par entente avec M. Préher et le curé de La Valla, M. Rebod, comme le dit la

formule « autorisé par qui de droit ». D'ailleurs, Champagnat fera figurer le procès-verbal de cet enterrement dans le registre de La Valla :

« L'an mil huit cent seize et le dix-huit septembre, nous soussigné, avons donné la sépulture ecclésiastique à Joseph Degrai décédé hier au Bessac sur la paroisse de La Valla âgé d'environ trente sept ans¹⁷, profession de cultivateur. Présents Antoine Massardier, Jean-Antoine Rivat soussignés.

Massardier, Rivat, Champagnat vic(aire).

M. Préher s'est donc absenté au cours du mois de septembre, sans doute pour la retraite ecclésiastique et diverses démarches liées à son installation récente ; et Champagnat l'a remplacé, comme il avait été prévu à l'avance. Ce type de remplacement n'aura ensuite plus lieu d'être puisque M Jean-Baptiste Seyve, (il signe « Sayve »), ordonné prêtre en même temps que Champagnat, le 22 juillet 1816, est nommé vicaire à Tarentaise le 1^o octobre et signe son premier acte le 8 du mois. Le reste de l'année, 16 baptêmes et sépultures s'échelonnent, signés soit par le curé soit par son vicaire : parmi les sépultures celle de Jean-Baptiste Montagne, le 30 octobre, célébrée par M. Préher. Une intervention de Champagnat fin octobre, justifiée par une absence du curé et du vicaire, n'est pas crédible.

14. LE STATUT AMBIGU DU BESSAT

Le principe que le territoire d'une commune – unité administrative – correspond à celui d'une paroisse – entité religieuse – ne s'applique guère dans le territoire qui nous occupe. Je vais le montrer à propos du Bessat, entièrement de la commune de La Valla.

Le 7 janvier 1816, le curé Montchovet enterre Louise Driot « femme de Guillaume Bonnet voiturier au lieu du Bessac, paroisse de Tarentaise ». Le 29 janvier, il baptise Jean-Marie Dorel, fils d'un journalier « au lieu du Bessac, paroisse de Lavalla ». Inutile de multiplier les exemples : Montchovel et ses successeurs en 1816-17, quand ils baptisent ou enterrent des habitants du Bessat, précisent que les

¹⁷ Le défunt a été vieilli de trois ans.

uns sont de Tarentaise et les autres de La Valla. Le sondage que j'ai fait sur les actes paroissiaux du 24 août 1816 à la fin de 1817 me donne quatorze personnes habitant « au lieu du Bessa paroisse de Tarentaise » et neuf autres résidant « au lieu du Bessa paroisse de La Valla » toutes enterrées d'ailleurs à Tarentaise. Il est vrai qu'apparaît pour celles-ci, dès l'arrivée de M. Préher, mais à peu près systématiquement à partir de mars 1817, une mention déjà utilisée par Champagnat le 18 septembre 1816 : « autorisé par qui de droit » qui signifie que le curé de La Valla a permis l'inhumation hors du cimetière paroissial. D'ailleurs, fort peu de défunts du Bessat figurent dans le registre paroissial de La Valla bien qu'inscrits à l'état-civil de la commune.

Une chose est donc claire : pratiquement toute la population du gros hameau du Bessat se considère comme relevant spirituellement de Tarentaise, au bourg et au cimetière beaucoup plus proches, sans compter que ces deux villages vivent dans le même axe économique et sociologique : celui de la route St Etienne-vallée du Rhône et dans un relief de plateau, au climat rude, mais aux communications plus faciles qu'avec les vallées profondes et les pentes de La Valla.

Cette dissociation entre territoires administratif et ecclésiastique est certainement ancienne, mais la Révolution a dû la renforcer si l'on se souvient que le vicaire général clandestin de l'Eglise réfractaire, Jacques Lin-

solas, a supprimé les paroisses à partir de 1794 et créé des territoires de mission, le plateau relevant jusque vers 1802 d'un missionnaire itinérant basé sur Tarentaise, et La Valla de la mission de St Chamond.

Le retour à une situation canonique plus claire s'effectue avec l'arrivée d'un clergé plus jeune comme Préher, Seyve et Champagnat mais ne fait que régulariser une situation de fait : avant 1817, on enterre les habitants du Bessat à Tarentaise sans autorisation, tandis qu'ensuite on le fait « avec autorisation de qui de droit ». Le curé de La Valla n'est sans doute pas fâché d'être débarrassé d'un territoire encombrant tandis que la petite paroisse de Tarentaise étoffe ainsi la masse de ses fidèles.

En somme, Le Bessat est une marge entre La Valla et Tarentaise, d'où l'action du F. Laurent qui se fera le missionnaire de ce lieu, d'abord en résidant sur place, puis auprès du curé Préher. La création de la commune et de la paroisse du Bessat vers 1830 résoudront un peu plus tard tous ces problèmes civils et religieux. Quant à Champagnat, d'ailleurs ami de Seyve et de Préher, à ma connaissance aucun autre document que celui que j'ai cité, n'indique qu'il soit intervenu au Bessat : il avait suffisamment à faire sur les pentes de La Valla. Il est vrai que le curé Dumas évoque dans les années 1930-50, un souvenir de Champagnat dans la paroisse, mais nous avons vu qu'en 1896 Le Bessat ne commémore pas la vénérabilité de Champagnat.

15. LES PALAIS AU CŒUR DE LA PAROISSE DE TARENTEISE

Si Le Bessat est un territoire partagé entre les deux paroisses de Tarentaise et La Valla, le hameau des Palais est considéré comme partie intégrante de Tarentaise. Le 2 février 1816, le curé Montchovel baptise le fils d'Antoine Béraud, journalier « du lieu des Palais paroisse de Tarentaise ». Préher ou Sayve dans leurs procès-verbaux. vont, comme lui, faire suivre la mention des Palais de l'expression « paroisse de Tarentaise » et n'emploient jamais « paroisse de La Valla ». A ce sujet, le cas Montagne est significatif.

Entre le 24 août 1816 et la fin de 1817, j'ai trouvé vingt-huit fois la mention « le lieu des Palais paroisse de Tarentaise » sur un total de cinquante-huit actes. Et bien sûr, jamais il n'y a l'expression « autorisé par qui de droit ». Bizarrement, je n'ai trouvé qu'une fois (le 9 juillet 1817) la mention d'un défunt du « bourg de Tarentaise ». J'ai donc l'impression qu'aux yeux des curés et des habitants le hameau des Palais est, sinon le centre de la paroisse, du moins son prolongement naturel. Ce n'est pas une marge plus ou moins disputée comme Le Bessat, mais un lieu fortement revendiqué par une seule paroisse. Et il n'y a pas de raison de penser que J.B. Montagne, dont la famille n'est pas illettrée, ait eu une

instruction religieuse plus négligée qu'ailleurs. Il est bien improbable que Champagnat y ait, le soir du 28 octobre 1816, administré un enfant complètement ignorant de la religion, surtout à dix-sept ans.

16. LES ACTES PAROISSIAUX À LA VALLA

Si l'enfant administré par Champagnat n'est pas Montagne, comme il est très probable, existe-t-il sur le territoire de la paroisse de La Valla, d'autres enfants défunts après 1816 ?

J'ai donc dressé la liste des enfants et jeunes gens, garçons et filles, déclarés défunts à la mairie de La Valla, et portés sur le registre paroissial de La Valla ou de Tarentaise en 1817-1819. Parce que la mention des âges est approximative, j'ai choisi une fourchette très large : de 6-7 ans (âge de raison) à 20 ans et j'ai abouti à une liste de 26 noms (10 filles et 16 garçons)¹⁸. Le curé Préher de Tarentaise a célébré sept des enterrements dans sa paroisse ; à La Valla, le curé Rebod en a célébré quatorze ; et M. Champagnat cinq.

J'ai ensuite resserré cette fourchette un peu large en considérant seulement les âges entre 6-7 ans et 14-15 ans, et le résultat n'est plus que de cinq filles et sept garçons. En excluant

¹⁸ J'ai tenu compte des filles car M. Champagnat, au cours de ses travaux apostoliques a certainement été confronté aussi à l'ignorance des filles.

les filles et les garçons enterrés à Tarentaise, qui n'ont certainement pas été assistés par les pasteurs de La Valla, il

reste comme garçons, défunts entre 6-7 et 14-15 ans, enterrés à La Valla, la liste suivante :

Date de sépulture	Nom	Hameau	Âge	Célébrant
31/05/1817	François Matricon	Laval	6 à 7	Rebod
04/02/1818	Jean-Baptiste Françon	Les Fons	10-11	Rebod
12/04/1818	Jean-Claude Farat	Au bourg	12-13	Rebod
08/05/1819	Jean-Marie Ginot	Rossillol	9 ½-10	Champagnat
09/ 06/1819	Jean-Claude Farat.	La Farat ou La Fourchina	8	Champagnat

C'est parmi eux, si l'on récuse la chronologie du F. Jean-Baptiste, que se trouverait probablement un « enfant malade au pied du Pilat ».

17. L'HYPOTHÈSE JEAN-CLAUDE FARA DE LA FOURCHINA OU DE LA FARA

En partant toujours du principe que, lorsque le P. Champagnat a parlé du pied du Pilat, il avait dans la tête une géographie précise de la paroisse, et donc localisé l'enfant malade dans la haute vallée du Gier, à l'est, il est légitime d'opérer un tri parmi les cinq enfants défunts. Ainsi, le hameau de Laval (François Matricon) est dans la haute vallée du Ban ; et Rossillol (Jean-Marie Ginot) tout au bas de cette vallée située à l'ouest de la commune. Le bourg,

perché entre les deux vallées du Gier et du Ban (J.C. Farat n° 1) ne peut convenir, pas plus que les Fonds (Jean-Baptiste Françon) hameau situé à peu près au centre du territoire. Donc, en prenant au sérieux la localisation de Champagnat, un seul endroit convient : la Fara –aujourd'hui « La Fare »- ou son hameau voisin La Fourchina, qui sont les deux hameaux les plus hauts dans la vallée du Gier. On ne peut y être davantage « au pied du Pilat ». C'est une marge de la paroisse : un lieu de grande pauvreté économique et culturelle, qui vit en partie du pillage de la forêt. L'existence d'un enfant ignorant de son catéchisme en un tel lieu n'y est pas surprenante. C'est peut-être pourquoi, un peu plus bas dans la même vallée, probablement au hameau du Sardier, le P. Champagnat a installé un maître d'école laïc dès la fin de 1818 (Chronologie de l'institut, 2010 p. 65).

18. CE QUE L'ÉTAT-CIVIL ET LE REGISTRE PAROISSIAL NOUS APPRENNENT DE J.C. FARA

Le registre d'état-civil de La Valla rapporte ainsi la naissance de Jean-Claude Fara

« N° 71 Jean-Claude fara de la fara » (en marge)

« L'an dix huit cent huit et le douze novembre, sept heures du soir, par devant nous Joseph Matricon, maire et officier de l'état-civil de la commune de Lavalla, canton de Saint Chamond, arrondissement de St Etienne, département de la Loire, est comparu Antoine Fara âgé de trente cinq ans, cultivateur et domicilié au lieu de La Fara, commune de La Valla. Lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin, né aujourd'hui à cinq heures du matin dans son domicile au lieu de La Fara, de lui et de Claudine Ferriol son épouse, auquel enfant il a déclaré vouloir donner le prénom de Jean-Claude. Lesdites présentations et déclarations faites en présence de François Chappard âgé (de) quarante-cinq ans et de Jean-Marie Fara âgé de trente-deux ans, tous deux journaliers et domiciliés au bourg du dit Lavalla. Après lecture faite du présent acte ont déclaré, avec ledit Antoine Fara père de l'enfant, ne savoir signer, de ce requis et sommés.

Matricon, maire

Le registre de l'état-civil de 1819 déclare ainsi le décès.

« N° 90 Décès de Jn. Cde. Farat » (en marge)

« L'an mil huit cent dix neuf et le neuf juin, par devant nous Jean Baptiste Berne, maire et officier de l'état-civil de la commune de Lavalla, canton de Saint Chamond, arrondissement de St Etienne, département de la Loire, sont comparus : Antoine Farat, âgé de soixante ans, et Damien Chapard âgé de quarante ans, tous deux cultivateurs et domiciliés au lieu de La Farat commune du dit Lavalla. Lesquels nous ont déclaré qu'aujourd'hui à une heure du matin dans le domicile du dit Farat, au dit lieu de La Farat, Jean-Claude Farat son fils, et de Claudine Ferriol son épouse, était décédé, âgé de huit ans. Après lecture faite du présent acte, ont déclaré ne savoir signer, de ce requis et sommés.

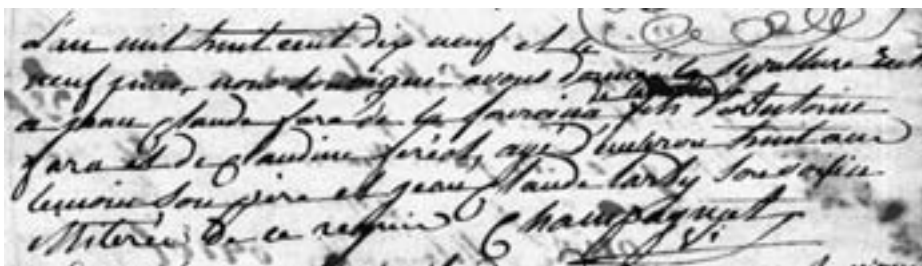
Berne

Le Registre paroissial de La Valla est plus succinct :

« Ent(errement).

L'an mil huit cent dix neuf et le neuf juin, nous soussigné avons donné la sépulture eccl(ésiastique) à Jean-Claude Fara de la Four(h)ina (de la Valla) fils d'Antoine Fara et de Claudine Feréol, âgé d'environ huit ans. Témoins : son père et Jean-Claude Tardy son voisin. Illitérés de ce requis.

Champagnat vicaire



Reproduction de l'Acte de sépulture de Jean-Claude Fara à La Valla, par Champagnat vicaire.

19. CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES DOCUMENTS

Jean-Claude Fara, né le 12 novembre 1808 serait donc décédé le 9 juin 1819, à un peu plus de 10 ans et demi, et non à 8 ans comme l'indiquent l'acte d'état civil et le procès verbal de sépulture de Champagnat. L'un et l'autre se sont certainement fiés à l'apparence physique du défunt ou (et) à la déclaration des parents. Cette fantaisie dans la définition des âges se manifeste aussi à propos du père qui est déclaré avoir 35 ans en 1808 et 60

en 1819. D'après l'état-civil, la famille habite La Fara, mais d'après Champagnat, c'est le hameau voisin : La Fourchina. Cette nuance est plus importante qu'il n'y paraît car, en distinguant deux hameaux très proches, Champagnat manifeste une connaissance précise du lieu d'habitation de la famille.

La chronologie pose de sérieux problèmes. L'enfant serait mort le 9 juin à 1 h. du matin ; la déclaration du décès et l'enterrement ayant lieu le même jour. En général, il se passe un ou deux jours entre décès et enterrement comme nous le voyons avec un autre enfant :

« L'an mil huit cent dix neuf et le huit mai nous soussigné avons donné la sépulture ecclésiastique à Jean-Marie Ginot de Rossillol, paroisse de La Valla, y décédé avant-hier âgé d'environ dix ans »...

Champagnat

Le jour et l'heure du décès sont donc faux ou approximatifs pour des raisons qui nous échappent¹⁹. Et, en ne précisant pas le jour du décès dans son procès-verbal de funérailles, Champagnat évite de cautionner une erreur manifeste. Le fait qu'il célèbre l'enterrement confirme aussi qu'il connaît la situation de la famille.

Un recensement²⁰ de 1815 couvrant la plupart des hameaux de la commune confirme le procès-verbal de Champagnat car c'est au tout petit hameau de La Fourchina (quatre foyers) qu'il situe Antoine Fara et sa femme, et non à La Fara qui comprend vingt-huit maisons. Antoine Fara est classé comme « laboureur » c'est-à-dire paysan aisé. Il a d'ailleurs deux domestiques. En 1815, il a cinq garçons et trois filles.

Dans ses mémoires sur les événements survenus à La Valla durant la Révolution, Jean-Claude Barge signale qu'en octobre 1799, La Valla étant envahie par les dragons à cause des conscrits réfractaires au service militaire « Ant(oine) Farat, dit Carri-liet²¹ » doit loger deux dragons « pour (à cause de) son beau-frère Jacquier-Chardon » certainement conscrit réfractaire. Il ne cite jamais La Fourchina qui paraît confondue avec La Fara, Ces vexations ne sont pas étonnantes en

ces lieux éloignés qui servent de refuge aux déserteurs et permettent le pillage sans vergogne des forêts. En 1819, il n'y a plus de conscrits réfractaires, mais le pillage des forêts y suscite encore bien des troubles et des violences et on s'y méfie beaucoup des autorités civiles.

20. UNE HYPOTHÈSE PLUS IMPORTANTE PAR LA DATE QUE PAR LE NOM

Récapitulons les éléments essentiels de notre propos. Tout d'abord, il n'est pas possible de contester la rencontre de Champagnat avec un enfant malade au pied du Pilat qui lui a inspiré la fondation des Frères Maristes. En revanche, la date de cette rencontre n'est pas celle que donne le F. Jean-Baptiste. M'appuyant sur le mémoire Bourdin, je pense qu'elle a eu lieu beaucoup plus tard, au cours de l'année 1819. Et Jean-Claude Fara me paraît un bon candidat au remplacement de Jean-Baptiste Montagne: il s'agit d'un enfant, et un contact entre la famille Fara et Champagnat est certain. Le domicile est au pied du Pilat, dans un territoire assez marginal où l'ignorance religieuse n'est pas surprenante. Néanmoins, rien n'est dit d'explicité sur les circonstances exactes

¹⁹ Le plus probable : l'enfant serait mort deux jours avant la déclaration et, soit négligence, soit difficultés de communications, celle-ci est faite le jour de l'enterrement.

²⁰ Archives de la commune de La Valla-en-Gier.

²¹ Les Fara sont nombreux à La Valla et on les distingue par un surnom.

du décès et sur l'intervention de Champagnat. D'ailleurs, le cœur de l'hypothèse Fara n'est pas tant dans l'identité du jeune défunt que dans la date du décès, car, si l'on admet que la rencontre censée provoquer la fondation des Frères n'a pas eu lieu en 1816, mais en 1819, il nous faut ré-interpréter le récit des premières années de La Valla.

21. D'ABORD UNE SIMPLE ASSOCIATION PIEUSE SANS ÉTIQUETTE PRÉCISE (1817-1819)

Le mémoire Bourdin commence par une affirmation capitale : « A La-valla –Branche prévue depuis longtemps par M. Champagnat, puis confiée à lui au grand séminaire-commencé 1817 ». Le F. Jean-Baptiste dit la même chose à sa manière : « Il nous faut des frères... ». Et il en a déduit logiquement que d'emblée il avait voulu fonder des Frères Maristes.

Mais la stratégie de Champagnat a été plus prudente et plus spirituelle : dans un premier temps, il crée une communauté d'auxiliaires laïcs qu'il forme à l'apostolat paroissial. A la fin de son mémoire (§ 28), le P. Bourdin a une parole significative à ce sujet : « Il avait pensé du temps de M. Bochard faire un petit oratoire, être tout à son œuvre ». Le mot « oratoire » ne doit pas être pris au sens français de lieu où l'on prie, mais au sens italien : l' « oratorio » étant un centre d'apostolat auprès des jeunes

dont Philippe Néri a inventé le modèle à Rome au XVI^e siècle.

Déjà au début du mémoire, en évoquant les relations difficiles de Champagnat avec le curé, le P. Bourdin avait noté : « (Le) P. Champagnat ne lui communique pas tout, il veut éprouver la chose, ayant sa mission ». Lors de ses ennuis avec M. Bochard, probablement au cours de 1819, le mémoire fait dire à Champagnat : (§ 17) « Mon Dieu, faites qu'elle (croule) si elle n'est pas de vous ». Le F. Jean-Baptiste lui-même (*Vie* 1^e partie, ch. 6, édition 1989 p. 60) lui fait tenir des propos semblables : « Mon Dieu éloignez de moi cette pensée (de fonder des Frères) si elle ne vient pas de vous et si ce dessein ne doit pas tourner à votre gloire et au salut des âmes ». Il y a bien d'autres indices d'une première phase de la communauté, de janvier 1817 à la fin de 1819, qui montrent que Champagnat est hésitant sur le sort de l'œuvre qu'il a fondée et se demande si elle correspond vraiment à la volonté de Dieu.

Il est d'ailleurs probable qu'avant la fin de 1819, les Frères ne connaissent pas le Formulaire mariste de 1816. Par exemple, les sentences de la chambre de Champagnat, peintes vers 1818, n'ont pas de tonalité explicitement mariste. D'ailleurs les Frères ont très tôt considéré que leur fondation avait eu lieu à La Valla en 1817 et non à Fourvière en 1816. A partir de quand, donc, les Frères Maristes ont-ils eu connaissance du Formulaire du 23 juillet 1816 écrit en latin ? Encore en 1856, le F. Jean-Baptiste en fait un

résumé extrêmement bref et non daté, en commettant plusieurs erreurs :

« Dans une de ces réunions il fut convenu qu'ils feraient tous ensemble le pèlerinage de Fourvière pour déposer aux pieds de Marie leur projet. Les jeunes séminaristes, M. Cholleton à leur tête²², montèrent donc au sanctuaire de Marie, confièrent à son cœur maternel leur pieux dessein et la conjurèrent de le bénir, s'il devait tourner à la gloire de son divin Fils ».

Le texte de la promesse faite par les Frères en 1826 (OM1/ 168) reflète certainement l'engagement primitif. Or, les Frères ne s'engagent pas encore dans « la petite association des Petits Frères de Marie » (Vie 1^o partie, ch. 15, éd. 1989 p. 157) comme dit la formule rapportée par le F. Jean-Baptiste, mais dans « la pieuse association de ceux qui se consacrent sous la protection de la Sainte Vierge Marie, à l'instruction chrétienne des enfans des campagnes ».

Il faut donc admettre, comme hypothèse, que, de 1817 à la fin de 1819, soit durant près de trois ans, les Frères rassemblés par Champagnat ne sont pas explicitement des Frères Maristes. Ils portent probablement un habit noir, celui que l'inspecteur Guillard verra encore en 1822 à Bourg-Argental (OM1/75, § 3) et il n'est pas sûr qu'avant 1819 ils se donnent déjà le nom de « Frères de Marie ». Ils demeurent très autonomes de M. Champagnat qui n'est que leur di-

recteur spirituel et leur formateur. Et au Bessat, le F. Laurent est quasi indépendant.

22. UN MODÈLE PASTORAL IMITÉ DES AMIS DU CORDON ?

Pour bien comprendre la démarche de Champagnat, il faut se souvenir que le mot « frère » est alors polysémique. Un Frère peut être un instituteur, marié ou non, l'employé d'un hôpital... En fait, ce mot désigne un homme attaché à une activité culturelle ou caritative. S'il est clair que Champagnat a l'intention de fonder des Frères Maristes dès le séminaire, il a d'abord réalisé son œuvre dans le cadre paroissial, cherchant à former une association de frères catéchistes d'esprit mariste mais sans que le titre « Maristes » leur soit donné.

Les mémoires de M. Pousset²³ peuvent nous porter à comprendre cette démarche. En effet, celui-ci nous dit qu'au séminaire St Irénée il a connu trois sociétés : les Amis du cordon, dirigés par M. Mioland, les adeptes de la Croix de Jésus disciples de M. Bochart, et les « Mariistes ». Il n'est certainement pas le seul à avoir fréquenté plusieurs « petites sociétés » ferventes dont les membres avaient tous pour but de devenir des prêtres profondément apostoliques. Or, dans

²² Le F. Jean-Baptiste exagère le rôle de M. Cholleton et il ne s'agit pas de séminaristes.

leurs résolutions, les Amis du cordon envisageaient que, une fois devenus vicaires, ils réuniraient des jeunes gens sous divers prétextes pour les former secrètement « à l'exercice du zèle ». Que Champagnat ait été ou non influencé par les Amis du cordon, il est clair qu'il a adopté cette stratégie dans un premier temps, certainement sans mettre en avant le projet mariste.

23. LA RETRAITE DE 1819 : LA RÉVÉLATION EXPLICITE DU PROJET MARISTE

En 1819, Champagnat voit que son œuvre donne des résultats spirituels et apostoliques inespérés mais aussi que ses Frères ont besoin d'un cadre plus ferme qu'une association, très zélée mais fonctionnant de manière assez anarchique. Et il trouve la réponse dans sa rencontre avec l'enfant malade : il faut d'urgence des Frères pour bien préparer les enfants à leur première communion et éventuellement à une mort prématurée : « Que d'enfants hors de la voie du salut ... si instruit sait se repentir... » (§ 6). Pour lui, l'organisation des Frères en communauté religieuse mariste enseignante devient « une nécessité de moyen » (Mémoire Bourdin § 6). Il interprète l'événement comme la manifestation de la volonté de Dieu l'invitant à donner à ses disciples une identité mariste ferme. Le F. Jean-Baptiste, préoccupé

de continuité et peu soucieux de chronologie, a donc mêlé en un seul chapitre 6 de la *Vie* deux phases de la fondation, se contentant d'une formule assez anodine pour indiquer le passage de l'une à l'autre :

« M. Champagnat voyant augmenter le nombre de ses disciples pensa à leur donner une forme de vie plus régulière et plus en rapport avec la vie de communauté ».

L'affirmation d'un assez grand nombre de disciples paraît surprenante car l'histoire n'a retenu que six noms de frères à cette époque. Mais certains membres de l'association laïque, aux contours d'ailleurs flous, ont alors renoncé à entrer dans un cadre plus exigeant. La *Vie* rapporte d'ailleurs que le F. Louis a hésité à s'engager par une promesse. Il y a aussi le cas de l'instituteur Maisonneuve éloigné, dit la *Vie*, à cause de sa vie mondaine. Les exigences nouvelles ne sont pas minces, en effet, et à ce sujet les F. Jean-Baptiste et Avit disent à peu près la même chose : adoption de l'habit bleu, signe explicite d'appartenance à Marie ; logement du P. Champagnat avec les Frères ; règlement de maison religieuse ; formation à la méthode des F.E.C. (Frères des Ecoles chrétiennes).

Dans son premier carnet de retraite (n° 302), le F. François rend compte en peu de mots de l'ambiance de la retraite de fin 1819, qui se déroule dans ce qui est encore l'ora-

²³ Archives des sœurs de la Sainte Famille.

toire des frères et va bientôt devenir la chambre du supérieur :

« [1] Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il. O très sainte Trinité (S. François Xavier). Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie.

1^{ière} RETRAITE de 1819 (P. Champagnat)

1^o Je me souviendrai de la présence de Dieu... en priant, en faisant la classe, en marchant, en prenant mes récréations, mes repas et agissant en tout avec une s(ain)te modestie pour la gloire de Dieu, l'honneur de Marie et le bien de la Religion.

2^o J'enseignerai aux enfants le respect, l'amour et l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents et à leurs supérieurs, et principalement le catéchisme et la prière.

[2] Je me proposerai en tout l'exemple de Jésus, de Marie et des Saints (1820). Je ferai ensuite, j'enseignerai à l'exemple de Jésus mon maître et mon modèle. (act. 1).

Dans sa circulaire du 2 juillet 1855, le F. François sera plus explicite :

« Notre pieux Fondateur, après avoir acquis dans la paroisse de Lavalla la modeste maison qui a servi de berceau à l'Institut, répara de ses propres mains une petite chambre de cette maison, pour en faire l'oratoire de la Communauté naissante. Là, il réunissait souvent, aux pieds de Marie, les premiers Frères, pour prier avec eux et pour les former aux pratiques de la vie religieuse. »

Et, faisant certainement allusion à une exhortation de cette retraite fondatrice, le F. François ajoute :

« Un jour, au milieu d'une instruction qu'il leur faisait sur le but de l'Institut et les moyens d'atteindre ce but par la fidèle observance des Règles, se laissant

aller aux inspirations de l'Esprit de Dieu qui était en lui, il s'écria : « Quand aurons-nous le bonheur de posséder Jésus-Christ chez nous, de porter le costume religieux et d'avoir une chapelle pour y faire nos cérémonies ? Quand verrons-nous notre Congrégation bien constituée, ayant un noviciat bien organisé et des Règles bien établies ? Courage, mes chers Frères, ajouta-t-il : car tout cela viendra ; et le jour n'est pas éloigné où nous aurons l'habit religieux, une chapelle, un noviciat et des Règles pour nous diriger dans tout le détail de notre conduite. »

Si nous pouvons douter qu'en 1817 le P. Champagnat ait révélé à ses disciples le projet mariste, c'est chose faite à la fin de 1819 puisque le F. François commence son carnet par la devise même du Formulaire. Quant à l'exhortation rapportée tardivement, elle formule un projet clair qui se réalisera à L'Hermitage. Et c'est probablement le moment où commence à être employé le nom « Frères de Marie ».

A mes yeux, il y a donc relation de cause à effet entre la rencontre de Champagnat avec un enfant mourant, probablement Jean-Claude Fara, et la transformation de l'œuvre de Champagnat en projet de branche des Frères au sein de la Société de Marie.

24. UNE MUTATION DIFFICILE

Les Frères ont-ils volontiers accepté ces changements décidés par Champagnat ? En fait, ils ont été surpris par « la hâte de l'œuvre » qui va exiger d'eux une confiance en Champagnat fort difficile à vivre. J.M. Gran-

jon cherchera, en 1822, à entrer à la trappe d'Aiguebelle et finira par s'éloigner ; le F. Laurent lui-même aura du mal à s'adapter à un style plus contraignant ; le F. Louis a paru hésiter. Un nombre indéterminé de disciples a pu ne pas poursuivre, comme l'instituteur Maisonneuve. Et, plus exigeante qu'avant, l'œuvre ne parvient guère à recruter.

CONCLUSION

Le déplacement de la rencontre avec l'enfant du pied du Pilat de 1816 à 1819 nous permet donc de concevoir la fondation des Frères Maristes en deux temps : tout d'abord la réunion d'une association paroissiale de jeunes gens à qui Champagnat inculque connaissances catéchétiques, esprit apostolique et mœurs ascétiques, dans l'esprit du Formulaire de

Fourvière mais sans qu'il l'explique. Lui-même hésite sur l'orientation à donner à son œuvre et attend que la volonté de Dieu se manifeste clairement. Il croit trouver un signe lumineux de cette volonté dans la rencontre avec un enfant agonisant « au pied du Pilat », probablement en 1819²⁴. La constitution d'une communauté de Frères catéchistes-instituteurs lui paraissant alors « une nécessité de moyen », il agit en chef charismatique en conviant ses disciples, lors de la première retraite, fin 1819, à entrer dans une nouvelle phase. C'est alors qu'il leur révèle le projet mariste, les invitant à se considérer comme un ordre en gestation. En venant habiter avec eux, il s'affirme comme leur supérieur. Un nombre significatif de ses disciples le suit dans son projet, mais non sans ambiguïtés et réticences. La crise ne sera dépassée qu'en 1822 avec l'arrivée des postulants de la Haute-Loire.

²⁴ Ce qui n'exclut pas d'autres signes, comme sa conversation avec le F. Laurent montant au Bessat.

L'ÉDUCATION CATHOLIQUE SECONDAIRE DANS LA « PROVINCE » DU CHILI

L'arrivée de la Congrégation des Frères Maristes au début du 20^e siècle



**Julio Gajardo
Vásquez**

1. LA SITUATION DE L'ÉDUCATION AU CHILI AU DÉBUT DU XX^e SIÈCLE

a. L'éducation catholique au Chili, avant l'arrivée des Frères Maristes

Au moins jusqu'à la décade de 1880, l'enseignement primaire et secondaire, à la charge de l'Église, était entre les mains de collèges congréganistes qui, bien que peu nombreux, avaient une grande influence sociale. Tel était le cas de *San Ignacio* des Jésuites ou de *Los Sagrados Corazones*, à Santiago. De même, l'Église comptait quelques écoles primaires dans la capitale sous la responsabilité de la Société St-Thomas d'Aquin, et d'autres écoles dispersées à travers le pays et soutenues par des particuliers ou d'autres Congrégations enseignantes. Comme il s'agissait d'écoles et de collèges dispersés et autonomes, on ne peut parler, pour cette époque, d'un réseau d'écoles catholiques ni d'un projet éducatif inspiré par l'Église.

Du point de vue administratif, seule la Société St-Thomas d'Aquin, à Santiago, présentait certains éléments d'organisation basés sur une administration centrale qui assurait l'uniformité de ses écoles au niveau pédagogique. Le reste des Congrégations religieuses qui géraient les écoles et les collèges dans le pays travaillaient de manière plus autonome et en fonction de la réalité sociale de leur milieu. Entre elles et la hiérarchie, il n'existait que peu de liens au niveau éducatif, probablement parce que la grande expérience des Congrégations contrastait avec celle du clergé national, très faible sur ce point.

Cependant, durant les dernières décades du siècle est apparu un renouveau inspiré par l'Église et qui doit être compris dans le cadre d'un contexte politique et socioéconomique plus large, surtout à la suite de Vatican I (1869-1870) qui a ouvert des pistes concernant la relation de l'Église au monde et la réponse à la modernité. En même temps, le sys-

tème de production capitaliste commençait à provoquer une crise sociale. Dans ce contexte, les lignes tracées par le Concile servirent de base à la réflexion et mirent en marche le projet de rénovation sociale que le Pape Léon XIII avait à l'esprit et qu'il a fortement encouragé dans l'Église latino-américaine. Les points forts furent la christianisation de la culture, la *question sociale* et le dialogue avec le monde moderne¹. Bien que l'on n'ait pas encore étudié en détail la nature de cette relation dans le cas du Chili, les initiatives concrètes, de la part de l'épiscopat et du laïcat d'alors, nous permettent d'assurer que l'appel du Pape a trouvé un écho dans l'adhésion nationale. La création de l'Université Catholique, en 1888, et du Centre Chrétien, en 1894, suggèrent que le rôle de l'Église, quant à l'éducation populaire primaire fut, pour le moins, très actif et a cherché à instituer le projet de l'école catholique sur des bases solides. En même temps, le Synode diocésain, tenu à Santiago en 1895, a concrétisé l'obligation, du moins en principe, pour les parents d'inscrire leurs enfants dans des écoles ou des collèges « où ils ne courent aucun risque de perversion de la foi ou des mœurs », comme ce l'était dans les écoles

mixtes et les écoles neutres publiques ou particulières².

Toutes ces initiatives concrètes, bien que de portée moyenne, ont provoqué un élan nouveau dû au message des évêques au Concile plénier d'Amérique Latine, tenu à Rome en 1899 et qui déplorait avec force l'incapacité de la famille moderne à assurer l'éducation chrétienne de ses enfants³. Il n'existait plus, comme auparavant, de pratiques collectives de dévotion : elles avaient cessé du fait que les parents n'étaient guère dévots et qu'il n'y avait pas de pratiques religieuses dans la vie des familles. La cause de cette « déviation » était la nouvelle organisation du travail imposé à moyenne et grande échelle régi par des horaires stricts et qui laissait peu de temps aux parents pour s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Dans ces conditions, le foyer domestique qui, en théorie, procurait jusqu'alors l'éducation chrétienne des enfants, devait être remplacé par l'école. Les évêques et archevêques américains, réunis avec le Pape à Rome, ont donc imposé aux églises locales l'obligation de l'enseignement catholique dans les écoles publiques, la création d'écoles normales pour la formation de profes-

¹ E. Luque Alcaide, « La restauration de l'Église catholique en Amérique Latine dans la deuxième moitié du XIXe siècle », dans *Anuario de Historia de la Iglesia*, 12, 2003, Instituto de Historia de la Iglesia de la Universidad de Navarra, España, págs. 71-90. p.76.

² *Synode diocésain de Santiago du Chili*, Santiago. Impr. et Atelier Rome, 1896, pp. 359-360.

³ *Actes et Décrets du Concile plénier d'Amérique Latine tenu à Rome en l'Année du Seigneur de MDCCCXCIX*, Vatican, édi. Fac-similé et vaticane, 1999, Titre IX De la educación católica de la juventud.

seurs catholiques et, surtout, l'institutionnalisation de l'école catholique.

Au Chili, le message a été diffusé grâce à la Lettre Pastorale de Monseigneur Mariano Casanova, signée en décembre 1900. Il y affirmait la résolution de fonder, dans chaque paroisse, une école « où les enfants seraient instruits chrétiennement, formés selon les principes de la morale catholique et recevraient une éducation essentiellement pratique pour les préparer à gagner honorablement leur vie, selon leur position et le milieu social où ils auraient à vivre. Il fallait en somme faire d'eux des citoyens conscients de leurs droits et sachant remplir leurs devoirs en toutes occasions »⁴.

Un an après la publication de la lettre pastorale, 82 écoles avaient déjà été fondées comptant 5.000 élèves et on se proposait d'ouvrir la première *École Normale de l'Archevêché* ayant comme objectif de « former des précepteurs capables de diriger les écoles catholiques d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur et des cours commerciaux, et aussi d'aider les curés à tenir les œuvres de persévérance établies pour les élèves formés dans leurs écoles »⁵. Cinq ans après l'introduction de ces réformes, 372 écoles particulières fonctionnaient; en majorité financées par l'archevêché de Santiago et les évêchés des provinces et dirigées par des cou-

vents et des Congrégations; elles comptaient 38.165 élèves. Bien que, vers 1906, l'école catholique représentât à peine 14 % des écoles primaires chiliennes, il était clair que l'Église commençait à ébaucher un projet d'instruction qui comprendrait l'enseignement secondaire comme l'un de ses axes. Le Centre Chrétien sera fondamental pour cette étape.

b. L'importance du Centre Chrétien

Fondée en 1894, cette nouvelle société catholique de laïcs, profondément attachée à la hiérarchie et parallèlement à la Société des Écoles St-Thomas d'Aquin, avait pour objectif d'assurer la conservation de la foi catholique grâce à l'instruction de la jeunesse. Mais, à la différence de la Société des Écoles, le Centre Chrétien fut pensé comme un organisme d'envergure nationale et qui devait fonctionner grâce à un réseau de conseillers paroissiaux qui serviraient d'intermédiaires entre la communauté locale et le Directeur Supérieur du Centre, à Santiago.⁶ Bien que le rayon d'action de la nouvelle société ne fût pas spécifiquement défini, celle-ci pensait qu'elle pourrait interpellier les catholiques de toute la République, spécialement les plus favorisés socialement, pour qu'ils contribuent matériellement à l'éducation du peuple. Cet aspect est im-

⁴ *Circulaire sur la création d'écoles paroissiales*, dans Boletín Eclesiástico, tome XV, 1901 – 1903, pp. 5-7.

⁵ Bulletin Ecclésiastique, Tome XV, 1901 – 1903, p. 28.

⁶ *Archive de l'Archevêché de Santiago du Chili* (désormais AASCh), Fondo Gobierno, leg. 48, vol. 93.

portant à souligner puisqu'une intervention immédiate eut lieu lors de l'établissement des premières communautés Maristes. Pour l'instant, il convient de signaler que, même si théoriquement le Centre pensait s'étendre à l'ensemble du pays, son action immédiate ne dépassa guère les frontières de l'archidiocèse de Santiago qui, vers 1894, s'étendaient de Aconcagua jusqu'à Talca.

Dans cet espace géographique, le travail du Centre Chrétien, dans les années 1894-1897, fut très important : fondation et gestion d'écoles et de patronages, aide juridique aux pauvres, travail avec les ouvriers grâce à des corporations catholiques, fondation de coopératives et d'académies littéraires.⁷ Toutes ces activités étaient encadrées par l'action sociale chrétienne afin de promouvoir l'éducation populaire qui, comme nous l'avons vu, a connu de nouveaux succès durant la dernière décade du siècle. Le public visé était populaire, et spécialement la famille ouvrière, plus vulnérable aux plans moral et social. En 1905, le Centre s'est chargé de la formation des professeurs catholiques grâce à l'École Normale de l'Archevêché. Il lui a porté une attention spéciale, puisque, de la formation des professeurs dépendait une véritable instruction chrétienne des enfants.

Ce travail du Centre a eu, comme conséquence logique, qu'avec le

temps il devenait un organisme officiel de l'Église chargé de tout ce qui concernait le travail d'éducation. Ainsi, en 1906, le Centre Chrétien est devenu le Conseil Diocésain de l'Instruction Primaire qui avait, comme objectif, d'informer l'archevêque du fonctionnement des écoles de l'archidiocèse.⁸ Avec le temps, ce travail s'amplifia, jusqu'à inclure la supervision de l'enseignement secondaire. Ce dernier aspect revêt un intérêt spécial pour l'histoire des Maristes au Chili, puisque cela coïncide précisément avec les démarches définitives pour accueillir les premiers Frères dans le pays, comme nous le verrons plus loin.

Vers 1909, peut-être même avant, la direction du Centre Chrétien commença à se pencher sur le développement de l'enseignement secondaire, surtout dans les provinces. L'intention était de renforcer les collèges catholiques face à la concurrence des lycées d'État. Nous ne possédons pas de sources qui nous permettent d'identifier le moment précis où l'enseignement secondaire a commencé à devenir un champ de bataille entre l'Église et les professeurs laïcs, mais il est certain, que depuis 1880 environ, a commencé une série de fondations de lycées d'État qui, finalement, comme le reconnaissent les directeurs du Centre Chrétien eux-mêmes, a révélé une disproportion désolante : les lycées d'État, pour garçons et filles,

⁷ *Noces d'Or du Centre Chrétien 1894-1944*, Santiago, s/e, 1947, en BNSCh, Chili.

⁸ AASCg, *Gobierno*, 48,93.bid.

comptaient 17.268 élèves inscrits, alors que les collèges catholiques n'en avaient que 9.613. Pour l'enseignement secondaire professionnel ou technique, la disproportion était la même, ou encore plus grande.

La principale raison qui a motivé l'archidiocèse à renforcer sa présence dans l'enseignement secondaire datait de l'existence du lycée lui-même : c'était dans les lycées que se formaient les citoyens qui, par la suite, allaient constituer les classes dirigeantes du pays. Avec l'arrivée du nouveau siècle et l'émergence de nouveaux acteurs au niveau de la société, c'était non seulement les secteurs économiquement privilégiés de la société qui pourraient accéder à l'enseignement secondaire, mais aussi la classe moyenne, secteur de la population qui, même si elle n'avait pas d'influence politique ou économique au début du XXe siècle, possédait les ressources suffisantes pour demander, à l'État et aux particuliers, une éducation inculquant non seulement des notions de base pour un métier, mais encore donnant accès à une profession correspondant au moins au niveau du baccalauréat. L'Église semble avoir compris que la classe moyenne était appelée à devenir un secteur influent dans la société, mais cette affirmation est, pour l'instant, hypothétique, même si Mon-

seigneur González Eyzaguirre suggère cette intention face au collège de Los Andes : « ...pour la classe moyenne destinée à faire concurrence aux Lycées d'État... ».⁹

Ainsi, l'intérêt pour le développement de l'enseignement secondaire impliquait l'investissement d'un nouveau personnel apostolique qui se chargerait des collèges. L'État pourvoyait ses lycées de professeurs formés à l'Institut Pédagogique ou de professionnels de l'Université du Chili. L'Église ne comptait sur rien d'équivalent. Pour les écoles, le personnel provenait de l'École Normale de l'Archidiocèse (1904), l'École Normale Santa Teresa (1907) et des cours du Séminaire. Les collèges catholiques avaient un personnel enseignant composé de religieux quand ils étaient à la charge d'une Congrégation, et de laïcs et de religieuses quand ils étaient à la charge d'un particulier. Mais le personnel était toujours insuffisant ; et cette carence existait aussi pour les écoles publiques qui faisaient appel à des prêtres pour l'enseignement de la religion. Le manque de personnel pour administrer les œuvres éducatives de l'Église restait évident, étant donné le nombre d'écoles et de collèges : en 1910, l'enseignement catholique comptait 305 établissements d'enseignement, soit 52 collèges, 244 écoles, huit séminaires et une université.¹⁰

⁹ « Lettre de J. Maubon à Monseigneur José Ignacio González Eyzaguirre », sans date. *Archivo Provincial Asuncionista*, Santiago du Chili, citée par R. León, *Historia del Instituto Chacabuco de los Hermanos Maristas*, Los Andes, s/e, 2011, p. 33.

¹⁰ *Anuario Estadístico de la República de Chile*, Santiago, 1910, p. 345.

Par rapport à l'enseignement secondaire, des 52 établissements enregistrés, 1 se trouvait dans la province de Coquimbo, 2 en Aconcagua, 6 à Valparaiso, 22 à Santiago, 2 à Colchagua, 2 à Curicó, 2 à Talca, 1 à Linares, 1 à Ñuble, 3 à Concepción, 1 à Malleco, 2 à Cautín, 2 à Valdivia, 2 à Llanquihue et 2 à Magallanes. La concentration observée à Santiago explique, en partie, pourquoi les Frères Maristes n'ont pas fondé de communauté ni dirigé de collège dans la capitale avant 1929, avec l'Institut Alonso de Ercilla.

2. LES CONTACTS POUR AMENER LES FRÈRES MARISTES AU CHILI

a. Les premiers efforts pour amener les Frères Maristes au Chili

C'est en 1898 qu'eut lieu la première tentative d'attirer et d'établir la communauté des Frères Maristes dans notre pays. Le fait est anecdotique, mais très instructif pour décrire les besoins de l'Église chilienne de cette époque. Tout débuta avec une lettre datée du 22 avril 1898 écrite par le Frère Pierre d'Alcantara, professeur au Scolasticat de Beaucamps, au nord de la France, et adressée au Supérieur général de la

Congrégation des Frères Maristes, le Frère Théophane. Dans cette lettre, le Frère Pierre consulte au sujet de la possibilité concrète d'envoi des religieux maristes au Chili. La lettre était motivée par la demande d'un vieux curé d'une localité non précisée, frère de sang du Frère Pierre, qui résidait au Chili comme Rédemptoriste missionnaire. Il désirait connaître une Congrégation qui pourrait envoyer quelques religieux pour aider l'école de sa paroisse.¹¹

La question du Chili, comme l'affirmait le Frère Pierre, n'alla pas plus loin que cette lettre. Cependant, l'étonnante inquiétude du curé reflète bien la pénurie de l'Église chilienne en personnel apostolique destiné au travail pédagogique. Nous ne savons pas s'il y eut une réponse du Frère Supérieur général à la lettre du Frère Pierre. Mais au moins l'inquiétude avait été exposée et entrouvert le champ pour cet apostolat.

Quatre ans plus tard, une nouvelle demande de Frères était adressée, par des canaux plus officiels cette fois-ci. En 1901, le Frère Dositheus, qui occupait la charge de Directeur du Juvénat de Lacabane, en France, écrivit au Frère Supérieur une lettre où il exprimait les besoins des religieux Assomptionnistes et leur désir d'accueillir des Frères Maristes au

¹¹ « Lettre du Frère Pierre d'Alcantara au Frère Théophane », Beaucamps, 22 avril 1898. Transcrite par L. Runio, *Histoire des Frères Maristes des Écoles au Chili (1898-1911). Mémoire pour l'obtention du titre de professeur de Religion*, Université Catholique de Valparaiso, Valparaiso, 1988, pp. 85-87.

Chili, pays « ... qui, comme le Brésil, a besoin de bons exemples et de bons enseignements... ».¹² La lettre avait été envoyée du Pensionnat St-Michel, dans la localité de Blanquefort où, quelques jours plus tôt, avait eu lieu la rencontre entre le Frère Dositheus et le père Thomas Darbois, Provincial des Augustins de l'Assomption du Chili.

Le sujet était d'une grande importance pour le Père Darbois qui, en plus, s'offrait comme intermédiaire entre les Frères Maristes et les évêques du Chili afin de mener à bien le projet. Les Assomptionnistes connaissaient bien le champ d'apostolat qui leur était proposé au Chili et les besoins de l'Église locale ; aussi insistaient-ils sur l'urgence d'envoyer des Frères. De plus, devant l'insistance de la politique française de laïcisation de l'éducation en France qui, depuis 1880, devenait de plus en plus menaçante pour les congrégations enseignantes, le Frère Dositheus voyait d'un œil favorable la sortie de France de Frères : « ... je ne puis cesser de penser que, si le gouvernement français ne nous veut pas, le Bon Dieu – pour qui tous les moyens sont bons – pourra se servir de cela pour faciliter, à un moment donné, l'implantation des Frères Maristes en pays étranger » écrivait-il.

Il existe une seconde note du Frère Dositheus, datée et écrite du même

endroit, et qui mentionne que l'année précédente, il y a eu un essai d'implantation des Frères au Chili. Par la suite, le même Père Darbois envoya une lettre au Frère Dositheus, datée du 16 novembre 1901, où il insistait sur l'importance de compter sur les religieux maristes dans le diocèse de Santiago. Dans cette lettre, non seulement M. Darbois exprime de l'intérêt, mais il explique la raison concrète qui rend nécessaire l'arrivée des Frères au Chili : une série de conflits qui, à ce moment-là, existaient entre les Frères des Écoles Chrétiennes et la Société Saint-Thomas d'Aquin.

Comme on l'a signalé plus haut, cette Société de laïcs était chargée d'administrer un grand nombre d'écoles primaires dans le pays. Certaines d'entre elles avaient été placées sous la tutelle pédagogique des lassalliens mais aussi de catholiques intéressés par l'éducation comme ceux de l'École Normale Santa Teresa. Le conflit avec les lassalliens eut pour origine l'autonomie que ceux-ci exigeaient pour gérer leurs écoles. Or, la Société fonctionnait comme le système public : en disposant d'un groupe de visiteurs des écoles, supervisant et rendant compte de tout ce qui touchait leur fonctionnement. De telle sorte que, comme le disait Darbois dans sa lettre : « Les Frères des Écoles Chrétiennes ne veulent pas accepter cette situation » : non seulement les visites dérangent le fonctionnement

¹² Sur les Assomptionnistes au Chili, voir F. Aliaga, *Religieux Assomptionnistes, 100 ans au service de l'Église au Chili*, Santiago, Congrégation des Augustins de l'Assomption, 1990.

scolaire mais aussi elles contrevenaient à l'autorité des religieux, y compris devant les élèves. Malgré les plaintes continuelles des Frères, la société assurait la direction de deux écoles, mais il en restait encore quatre autres qui avaient besoin de nouveaux responsables. C'était précisément là qu'il y avait un champ apostolique pour les maristes, d'après Darbois.¹³

Le Père Darbois envisageait un peu vite l'expansion des maristes au Chili, mais la situation en France, très peu favorable aux congrégations vouées à l'enseignement, et chaque jour plus incertaine, allait être confirmée finalement par la promulgation des décrets Combes en 1903 et la loi de 1904.¹⁴ Au contraire, le Chili offrait une terre accueillante, tranquille et fertile pour l'établissement des maristes. Les tensions politico-religieuses au Chili qu'avaient générées les Lois dites Laïques dans les dernières décades du XIXe siècle avaient déjà perdu de leur intensité. Cependant, il ne découla rien de positif des efforts du Père Darbois pour attirer les Frères Maristes au pays.

En 1908, il y eut une troisième tentative pour une implantation des Maristes au Chili, cette fois de la part du Père A. Royer, Provincial des Rédemptoristes du Chili. Cette démarche était inspirée par le curé de la paroisse de St-Jacques Apôtre, à Santiago, Samuel Sandoval. À cette époque-là, il s'occupait d'une école-atelier pour garçons et désirait la confier à une congrégation religieuse. Ayant parlé de son projet au P. Royer, celui-ci se souvint de la Congrégation des Petits Frères de Marie qui avaient quelques maisons en Colombie. Le P. Sandoval le chargea d'écrire au Frère Stratonique, nouveau Supérieur général mariste, ou à un autre prêtre de Colombie « qui pourrait entrer en contact avec ces bons Frères pour voir s'ils désiraient s'établir au Chili¹⁵ ». La lettre fut finalement adressée au P. Visiteur des Rédemptoristes, en Colombie.

L'intermédiaire colombien eut du succès dans sa démarche, de sorte que, dans une lettre datée du 3 avril 1909, le Frère Stratonique lui-même informa le curé Sandoval qu'il était au courant de son désir de voir quelques

¹³ « Lettre du P. Thomas Darbois au Frère Dositheus » Bordeaux, 16 novembre 1901. Transcrite en L. Rubio, *op. cit.*, pp. 98-103.

¹⁴ Les lois laïques de Combes, votées durant le gouvernement du président Émile Loubet, sous les pressions du ministre de l'Éducation Émile Combes, défendait à l'Église l'accès à l'enseignement, devoir qu'elle s'était donné au fil des siècles. Ces lois motivèrent finalement l'expulsion et la suppression de nombreux Ordres et Congrégations religieuses, y compris les maristes. Pour plus de détails, voir Gérard Cholvy, *Christianisme et société en France au XIXe siècle, 1790-1914*, Paris, édit. du Seuil, 2001, pp. 172-189. « Lettre du Frère Stratonique au Père J. Maubon », Grugliasco, 29 juin 1910. Dans les Archives Provinciales Assomptionniste, Santiago du Chili, cité dans León, *op. cit.*, p. 34.

¹⁵ « Lettre du P. Royer au Frère Stratonique », Santiago, 25 août 1908, transcrite dans L. Rubio, *op. cit.*, pp. 105-107.

Frères prendre en charge l'école-atelier que le curé désirait fonder dans sa paroisse. Mais à cause du manque de Frères disponibles, le Frère Stratonique faisait part de l'impossibilité concrète de réaliser le projet. La persécution en France avait fait sentir ses ravages dans les maisons de formation qui commençaient à peine à se relever. De l'avis du Frère supérieur, cette restauration, quoique lente, était encourageante et il pensait que la reprise des vocations permettrait, dans un avenir rapproché, de disposer de Frères pour de nouvelles fondations. Une nouvelle tentative d'attirer les maristes dans notre pays échouait, mais, pour la première fois, un responsable chilien recevait une réponse directe du Supérieur général.

**b. L'intervention de
Monseigneur Martín Rucker
et l'intervention décisive,
en 1910,
du Père Joseph Maubon**

En 1910, Monseigneur Martín Rucker fut nommé Vicaire général de l'archidiocèse de Santiago par l'archevêque José Ignacio González Eyzaguirre. Investi de cette charge, il fit quelques voyages en Europe où il rencontra le Frère Adventinus, à Valence, et les Supérieurs, à Grugliasco, en Italie. Avec Mgr. Rucker, c'était la première rencontre avec une autorité ecclésiastique chilienne. Même si elle n'eut pas un plein succès, elle permit au Vicaire général de l'époque de s'informer en personne

de l'action pédagogique que les Maristes réalisaient en Espagne. En Italie, il fit la connaissance du Frère Michaelis, Assistant général, qui était chargé de la zone mariste américaine. Malheureusement, il ne reste pas de minutes ou de notes de ce qui a été discuté concrètement ni du résultat de la rencontre avec les supérieurs de la Congrégation, à Grugliasco. Le Frère Cristobal, dans son *Histoire Mariste*, nous signale que : « ils n'arrivèrent pas à un accord, mais on lui dit que le Cher Frère Michaelis, Assistant, devait visiter, l'année suivante, les collègues d'Amérique et, devant passer par le Chili, il pourrait discuter du projet sur le terrain »¹⁶.

Au retour du voyage de M. Rucker en Europe dans les premiers mois de 1910, on commença les démarches définitives pour amener une Congrégation religieuse enseignante. Celles-ci furent entreprises par le Père Joseph Maubon, Visiteur des Assomptionnistes, suite à la demande de la direction du Centre Chrétien et, enfin, de l'Archevêché de Santiago. L'objectif explicite était que ces démarches « cherchent le moyen de faire venir d'Europe une des Congrégations enseignantes, n'existant pas encore au Chili, afin de disposer de plus d'aides pour l'Enseignement Catholique ». Aussi, les négociations avec les supérieurs de la Congrégation Mariste avancèrent jusqu'à une résolution d'envoyer,

¹⁶ *Ibid.*

finalement, des religieux au Chili. Les *Actes des Sessions du Conseil général* de la Congrégation, réuni à Grugliasco sous la présidence du Supérieur général, le Frère Stratonique, spécifient de façon concise les dispositions qui allaient être adoptées, suite aux diverses démarches faites depuis le Chili par le Père Joseph Maubon, représentant de l'archevêque González Eyzaguirre. Concrètement, ce que l'archevêque demandait aux Frères, c'était « une quinzaine de Frères pour créer deux écoles industrielles et commerciales dans trois ou quatre grandes capitales provinciales du Chili »¹⁷. Les détails de la proposition étaient orientés en fonction des besoins en éducation de l'Église, plus spécifiquement dans l'enseignement technique où l'on comptait un certain nombre d'écoles de commerce sous la responsabilité des salésiens, d'autres écoles du soir industrielles à la charge de sociétés pieuses et des écoles-ateliers des patrons.

La demande de Monseigneur González Eyzaguirre était claire, mais elle ne précisait pas les détails, omission qui, finalement, retarda les démarches. Car il ne s'agissait pas de simples détails mais d'aspects importants sur lesquels le Supérieur exigeait de l'archevêque une information bien précise : les conditions générales, programmes scolaires, état des écoles, le financement de l'éducation, les coûts de l'installation, le mobilier, les vêtements des Frères, etc.¹⁸. Le Père Maubon, après avoir transmis ces demandes pratiques à l'archevêché de Santiago, communiqua au Supérieur général mariste l'accord de l'autorité ecclésiastique du pays, comme de la sienne, en vue de la future installation des Frères au Chili. Cette fois-ci, la lettre de M. Maubon détaille avec précision tous les aspects concernant l'établissement des Frères au Chili. Le texte est riche en détails et cela vaut la peine d'en citer quelques extraits :

« La rémunération mensuelle de 100 pesos est suffisante au Chili pour la nourriture et l'entretien d'un religieux, étant donné que les frais généraux de logement, réparation, mobilier scolaire sont à la charge de l'administration diocésaine pour les Écoles gratuites.

Les vêtements communs, les draps, les serviettes, la literie seront fournis par les Fondateurs, en fonction du nombre de Frères demandés.

La Curie fournira 1000 pesos pour le voyage de chaque Frère destiné à une École ou une œuvre similaire proposée par cette Curie.

Certaines Écoles gratuites fonctionnant déjà avec des professeurs laïcs, la Curie assurera le transfert aux Religieux, à l'amiable, sans crainte d'aucune friction.

La fondation d'autres Écoles gratuites se fera à mesure que l'administration diocésaine trouvera les fonds nécessaires.

¹⁷ *Actes du Conseil général, 28 juin 1910.* Dans León, op. cit., p. 34.

¹⁸ « Lettre du Frère Stratonique au Père J. Maubon », Grugliasco, 29 juin 1910. Dans les Archives Provinciales Assomptionniste, Santiago du Chili, cité dans León, op. cit., p. 34.

Il y a un besoin de Collèges payants de même que d'internats. La Congrégation pourra elle-même répondre à ce besoin, en comptant toujours sur l'appui moral de l'autorité diocésaine pour ces fondations et sur sa collaboration matérielle si cette même autorité en fait la demande. Quant à l'enseignement professionnel, industriel, agricole, commercial, la Curie n'attend pas, actuellement, plus que l'enseignement théorique... La langue espagnole suffit dans les Écoles gratuites; le français et l'anglais seraient désirées dans les Collège payants »¹⁹

Ces conditions, une fois connues et acceptées, le Conseil général de la Congrégation autorisa, dans la session du 21 octobre 1910, la formation d'une communauté de *Frères disponibles pour les fondations au Chili*²⁰. Cette décision fut peut-être prise à la hâte, compte tenu de la conjoncture du moment : le besoin de relocaliser les Frères Maristes de San Andrés de Palomar et ceux de Barcelone et des environs, établissements qui avaient dû être abandonnés suite à la révolution appelée *Semaine Tragique* de Barcelone, en juillet 1909²¹. Ces événements, en plus de ceux arrivés en France avec l'application des décrets Combes déjà mentionnés, furent suffisants pour convaincre les supérieurs de la Congrégation que la demande de Frères pour le Chili était une façon honorable de sauver

ses religieux en les envoyant dans des pays où il n'y avait pas de révolutions de ce genre et qui avaient besoin d'un apostolat en éducation.

Suite à cette acceptation de la part du Conseil général, le Frère Michaelis, Assistant général de la Congrégation, envoya au Père Mauton la lettre contenant une décision définitive, de portée historique : celle d'envoyer les premiers religieux maristes au Chili. La lettre, envoyée de Grugliasco, portait la date du 15 novembre 1910. Elle constitue le point de départ de l'établissement de la Congrégation des Frères dans notre pays et, plus précisément, dans les Andes. C'est de là que brillera le charisme mariste.

Dans la lettre, on signale ce qui suit :

« Satisfait des explications que vous nous avez bien fait parvenir et plein de confiance dans la bonne volonté de son Excellence Monseigneur l'Archevêque, comme du charitable appui que vous nous avez offert, le Conseil du Révérend Frère accepte les propositions de la Curie et promet des Frères pour une première fondation dans le diocèse de Santiago au début de la nouvelle année scolaire.

¹⁹ « Lettre de J. Maubon au Frère Stratonique », Santiago, 22 août 1910. Archives Provinciales Assomptionnistes de Santiago du Chili, dans León, *op. cit.*, p. 35.

²⁰ *Actes du Conseil général*, 21 octobre 1910. Dans León, *op. cit.*, p. 38.

²¹ E. Corredera, *La Semana Trágica*. Zaragoza: Edit. Luis Vives, 1980.

Avant ce moment, c'est-à-dire au début de janvier, j'aurai moi-même, si Dieu le veut, le plaisir d'aller saluer et de présenter mes respects à Monseigneur l'Archevêque, à mon passage au Chili; cela nous permettra alors de régler quelques détails »²²

La Congrégation s'engageait à envoyer quatre Frères pour une première fondation dans le diocèse de Santiago. Cette première communauté devait déjà être établie en février 1911 pour préparer le début de l'année scolaire du collège que les frères devaient superviser. Le lieu choisi fut Los Andes.

Une fois envoyée la lettre au Père Joseph Maubon, le Frère Michaelis quitta la Maison Mère de Grugliasco et entreprit le voyage vers l'Amérique du Sud afin de superviser en personne, non seulement les détails de la fondation au Chili, mais aussi pour visiter les établissements d'Argentine, du Pérou, de la Colombie et du Mexique, en qualité de délégué du Frère Supérieur général. Il profita de l'occasion pour étudier sur place les moyens pratiques pour donner suite, si possible, à d'autres demandes de fondations souvent réitérées avec insistance, spécialement au Chili et au Pérou.

Ce voyage du Frère Michaelis en Amérique du Sud n'apportait pas une grande nouveauté quant à la situation au Chili. Il est probable que certains détails administratifs furent résolus, mais l'essentiel des négociations et l'accord final avaient été conclus à Grugliasco par le Conseil général. Le contrat, valide pour 5 ans, fut signé le 2 février 1911 par le Frère Michaelis, assistant, représentant les maristes, et Monseigneur Rucker, délégué de l'archevêque de Santiago. Peut-être que le point le plus intéressant du contrat est celui où est précisée la liberté des Frères pour appliquer leurs méthodes pédagogiques et la possibilité, pour la Congrégation, d'effectuer les changements de personnel jugés nécessaires²³. Il ne s'agissait pas de simples détails, parce que ces questions avaient entraîné, comme nous l'avons vu, de graves désaccords entre les *Frères des Écoles Chrétiennes* et la Société des Écoles Catholiques Saint Thomas d'Aquin²⁴.

²² « Lettre du Frère Michaelis au Père j. Maubon », Grugliasco, 15 novembre 1910. Archives Provinciales Assomptionnistes de Santiago du Chili, dans León, *op. cit.* p. 39.

²³ E. Belloso FMS et autres, *Mémoires de l'Institut Chacabuco* (1911-200), Santiago, Province Mariste du Chili, 2001, p. 27.

²⁴ « Lettre du P. Thomas Darbois au Frère Supérieur général », Bordeaux, 16 novembre 1901. Dans Rubio, *op. cit.*, pp. 98-103.

3. LA CRÉATION DU DISTRICT CHILI-PÉROU ET LE BILAN D'UNE PÉRIODE

La centralisation administrative par rapport à l'Espagne mariste a évolué en parallèle avec l'autonomie acquise par le District Chili-Pérou, surtout après la Première Guerre Mondiale. Le conflit armé avait entravé l'afflux de Frères d'Europe au Chili et, pire encore, le flux des novices. Cette situation entraînant la nécessité de compter sur une maison de formation autochtone, dès l'année 1918, les Frères inaugurèrent le *Noviciat Saint-Joseph*, situé au coin des rues Las Hornillas et Viva-ceta, dans la commune de l'Indépendance, au nord de la ville. La maison de formation, premier lieu habité par les Frères à Santiago, appartenait à l'Archevêque de Santiago à qui elle avait été donnée dans le but d'y édifier un collège : l'Institut Commer-

cial et Artistique, grâce à l'héritage d'un prêtre, Prudencio Herrera²⁵. Il semble que le collège n'ait jamais pu être construit, du moins à l'époque où les Frères y demeurèrent. En 1922, il est aussi devenu un juvénat pour les vocations qui venaient d'Espagne ou qui florissaient au Chili et au Pérou. De plus, dès son ouverture, il est devenu le siège du Frère Visiteur du District Chili-Pérou.

Un fait important qui permet de renforcer l'autonomie du District fut la *personnalité juridique* (reconnaissance légale) accordée par l'État et l'*autorisation ecclésiastique* pour l'établissement de la Congrégation, toutes deux obtenues respectivement en 1914 et 1915. Toutes deux ont facilité le transfert des biens immeubles et un appui financier annuel. Le texte demandant la reconnaissance de l'œuvre au Chili décrivait succinctement la situation de la Congrégation vers 1915 en ces termes :

« Étant donné qu'il y a cinq Maisons-Collèges que la Curie Ecclésiastique de Santiago a daigné confier à la direction des Frères, établis dans les villes suivantes, selon l'ancienneté de leur installation : Los Andes avec 180 élèves, Curicó 150, Quillota 150, Rancagua 70 et Rengo 180 dans son École Paroissiale ; ce qui représente le total de 730 élèves confiés à la direction et aux soins de 26 frères. En vue de quoi, le soussigné ose croire que ce serait un moment opportun de solliciter de votre Excellence Illustrissime un Décret d'approbation autorisant l'Institut des Frères Maristes des Écoles au Chili »²⁶.

²⁵ « Lettre de l'Archevêque de Santiago au Supérieur et à l'Économiste des Maristes, 25 juillet 1917 », dans AASCh, 68, 86, « Frères Maristes des Écoles ».

²⁶ AASCh, 68, 86, « Frères Maristes des Écoles », Visiteur des Frères Maristes au Chili, frère Andrés, « Frères Maristes des Écoles, leur établissement dans l'Archidiocèse, 1915 ».

Après 18 ans de présence au Chili, l'objectif initial projeté par l'Église pour attirer les Frères Maristes dans le pays s'était concrétisé et portait fruit. Quatorze ans après la reconnaissance juridique et ecclésiastique, en 1929, la section chilienne du District était bien établie : le nombre de frères avait augmenté, passant de vingt-six en 1915 à soixante-quinze en 1929 ; et les élèves, de 730 à 1.799, répartis dans cinq collèges et une maison de formation. La Congrégation était déjà bien établie dans le pays, avait une certaine influence dans les communautés locales où elle s'était établie, avec des collèges qui regroupaient des élèves de qualité, plusieurs d'entre eux étant les enfants de fonctionnaires et de notables. L'enseignement était apprécié et reconnu par les commissions d'examens de l'État²⁷.

La clientèle éducative des Frères Maristes était le reflet de la demande sociale d'éducation. Qui a étudié dans les collèges des Frères ? De façon générale, ce fut une clientèle scolaire assez hétérogène, non sans quelques traits communs : c'étaient des familles de classe moyenne et urbaine.

Le statut social des familles était, de façon générale, très lié à la profession du père (la profession de la mère a rarement été signalée). Comme nous pouvons le voir dans le graphique, il s'agit d'occupations éminemment urbaines, semi-professionnelles et de classe moyenne ; c'est

donc dire qu'un bon nombre parmi les élèves n'envisageaient pas d'études universitaires, mais plutôt techniques. La profession de *commerçants* était l'occupation la plus commune chez les parents des élèves maristes. Dans la majorité des cas, reflet de la réalité nationale de l'époque (1920), il s'agissait de petits et moyens commerçants. Plusieurs d'entre eux étaient probablement des propriétaires qui devaient occuper un autre emploi, mais leur situation financière leur permettait d'économiser ou d'investir dans l'éducation de leurs enfants. Le pourcentage d'agriculteurs est assez homogène et peut s'expliquer en considérant le caractère agricole de la société chilienne qui s'est maintenu au-delà de la décennie 1930. L'agriculteur comme le commerçant étaient des petits ou moyens propriétaires.

On observe aussi une certaine homogénéité à Santiago, sauf pour le cas des professions libérales (qui requièrent des études universitaires) : leur haut pourcentage reflète la spécificité de la capitale rapport aux provinces. C'est à Santiago que se concentrent les études supérieures et les familles qui peuvent aspirer à une carrière universitaire. Pour cette raison, il est probable que le profil social des élèves d'Alonso de Ercilla représente la classe moyenne supérieure plutôt que le secteur moyen des fonctionnaires que l'on retrouve dans les provinces.

²⁷ Voir *Registres Divers, Constitution 1923-1944*, année 1929.

Dans le contexte de l'éducation catholique en 1910, l'Église, grâce au Centre Chrétien, avait établi un enseignement secondaire concurrent des lycées d'État. Le collège catholique était effectivement né comme contrepoids à l'enseignement secondaire de l'État au niveau des Humanités et dans des milieux où l'éducation catholique était peu présente. Dans les ententes entre l'Église et la congrégation, on n'a jamais précisé les critères d'éducation que les Frères devaient offrir. Cependant, on le devine à travers la correspondance soutenue qui fournit des données et des informations sur le Chili demandées par Grugliasco.

Au Chili, après quelques années d'expérience à Los Andes et Curicó et une meilleure connaissance de la réalité du pays, on s'impliqua pleinement dans l'enseignement des Humanités, en l'établissant dans des milieux où il n'existait pas et en le renforçant là où il se trouvait déjà. L'accueil des communautés dans les villes où les Frères arrivèrent – dans certains endroits, comme à Curicó, où on les avait demandés – nous permet de conclure qu'il y avait une demande d'instruction secondaire catholique, même si cette instruction – qui n'était pas à rejeter complètement – existait déjà. Par leur action, les Frères répondaient à une partie de la société qui ne voulait pas perdre l'occasion d'éduquer ses enfants chrétiennement. C'est pourquoi – à l'exception de Rengo où le travail d'éducation ne fut pas totalement sous la responsabilité des maristes et où, en très peu de temps, ceux-ci

n'étaient pas parvenus à s'établir – la population locale s'est efforcée de soutenir et d'aider, par ses propres ressources économiques, ses contacts et ses influences, l'œuvre éducative mariste afin qu'elle puisse se prolonger.

Ceci n'est pas banal, si l'on considère que les Frères n'avaient pas la propriété des Collèges et qu'ils ne recevaient aucune aide de la part de l'État ; de plus, l'aide qui venait du Centre Chrétien et de l'Église était de plus en plus réduite. Dès le début, le seul moyen envisagé par les Frères pour leur subsistance et la continuité de leur présence, ce fut la scolarité demandée aux parents et tuteurs des élèves, leur aide et leurs dons et, surtout, les influences sociales et économiques du milieu, d'abord de la part des parents et des tuteurs, puis, par la suite, du grand nombre d'anciens élèves qui, à leur tour, demandaient ce type d'éducation pour leurs enfants.

CONCLUSION

La Congrégation des Frères Maristes fut particulièrement recherchée, organisée et encouragée par l'Église catholique chilienne (Archevêché de Santiago) ; elle fut fortement appuyée par le Centre Chrétien comme une façon de ne pas perdre son influence sur la société, principalement en matière d'éducation secondaire (où se formait, à cette époque, l'élite) dans un projet visant

à briser l'hégémonie des Lycées d'État, principalement dans les villes de provinces où l'offre d'une éducation catholique était peu présente, pour ne pas dire nulle. Cet effort radical a obligé les Maristes à s'adapter à l'objectif tracé et aux nouvelles conditions géographiques, sans délaissier le charisme et les valeurs évangélisatrices et pédagogiques héritées de l'Europe.

En 1929, année où les Maristes s'installaient dans la capitale, Santiago, ceux-ci administraient 5 collèges en province et une maison de formation pour religieux. La fondation de l'Institut Alonso de Ercilla représente le point final de la période de fondation et de consolidation des Frères Maristes dans le pays. Cet établissement dans la capitale se démarque des fondations antérieures à cause du symbole que constitue sa présence dans la capitale du pays : l'affirmation d'un niveau d'excellence comparable à celui de l'éducation

catholique et publique, source de prestige et d'influence. L'emplacement et la construction de l'Institut Alonso de Ercilla furent les premières propriétés des Frères Maristes au Chili après vingt ans de présence dans le pays. Les autres collèges appartenaient au Centre Chrétien ou à l'archevêché, suite aux contrats signés. En ce sens, l'arrivée dans la capitale s'avérait symbolique pour la Congrégation.

L'indépendance d'une institution, au cœur de l'archidiocèse de Santiago ou de celui de Concepción, visait un but bien précis : en arriver après quelques années à l'autonomie officielle du district Chili-Pérou face à la Province d'Espagne en 1934, puis à la division en deux Provinces autonomes en 1946.

N.B. : Historien. Ancien élève mariste. Coauteur du livre : « 100 ans de présence mariste au Chili ». 11/05/2011

BIBLIOGRAPHIE

1. FONDS INÉDITS ET MANUSCRITS

a. Documents

Archivo del Arzobispado de Santiago de Chile (AASCh), Fondo Gobierno.
Centro de Patrimonio Marista (CEPAM)

b. Manuscrits

Acta del Consejo General de la Congregación de Hermanos Maristas, Grugliasco, 1910.

Actas del Consejo del Distrito Chile- Perú, Santiago, 1927- 1945.

Actas del Consejo Local, Los Andes, 1926- 1943.

Anales Instituto San Martín, 1921-1938.

Anales y Efemérides del Noviciado de los Hermanos Maristas de Santiago de Chile, 1918- 1955.

Libro de Actas del Juniorado San José, 1922- 1959.

Libro de Efemérides Anuales del Instituto Chacabuco, 1925- 1929.

Libro de Honor del Instituto Chacabuco, 1911- 1926.

Libro de Matrícula del Instituto Chacabuco, 1911- 1931

Libro de Matrícula Instituto Rafael Ariztía, 1916-1932.

Libro Registro de internado del Instituto O'Higgins, 1928- 1937. *Libros de Registro de Personal de los Hermanos Maristas* de colegios Instituto Alonso de Ercilla, Instituto O'Higgins, Cemento Melón de La Calera, Rafael Ariztía de Quillota, San Martín de Curicó, Instituto Chacabuco de Los Andes, Diego Echeverría de Quillota, Instituto Manuel Albornoz de Constitución, entre 1911- 1970.

Libro Registro del personal religioso del juniorado Sagrado Corazón.

c. Publications périodiques

Anuario Estadístico de la República de Chile, Santiago, años 1910, 1911, 1914, 1928, 1930.

Boletín Eclesiástico, Santiago, 1892- 1894; 1901- 1903.

Bulletin de L'institut des Petits Frères de Marie, Grugliasco, 1909-1931.

Circulaires des Supérieurs Généraux de L'Institut des Petits Frères de Marie, Grugliasco, 1906- 1929.

Hermanos, Santiago, 1990- 2000 (2002).

La Restauración, Los Andes, 1911.

Stella Maris, 1911- 1929.

2. THÈSES DE GRADUATION

Cáceres, Paula, “Los Maristas en Chile. 1911- 1973”, *Tesis para optar al grado de Licenciado en Historia*, PUC, Santiago, 2001.

Rubio, Luis, “Historia de la provincia marista de Chile, 1898- 1911”, *Memoria para optar al título de profesor de Religión*, Universidad Católica de Valparaíso, Valparaíso, 1988.

3. LIVRES, BROCHURES, ARTICLES

Aedo-Richmond, Ruth, *La educación privada en Chile. Un estudio histórico-analítico desde el periodo colonial hasta 1990*, Santiago, Ril, 2000.

Aliaga, Fernando, *Religiosos Asuncionistas, 100 años al servicio de la Iglesia en Chile*, Santiago, Congregación de Agustinos de la Asunción, 1990.

Álvarez, Berardo María (Hno.), FMS., *Historia de la Congregación de los Hermanos Maristas en Chile*, 1978, [obra mecanografiada inédita].

Belloso, Eulogio, FMS., *et. alt.*, *Memorias del Instituto Chacabuco (1911-2001)*, Santiago, Provincia Marista de Chile, 2001.

Cabré Rufatt, Agustín, CFM, *125 años en Curicó, Misioneros Hijos del Corazón de María, Chile*, Santiago, ediciones y comunicaciones claretianas, 2005.

Centro de ex alumnos Maristas del Instituto Chacabuco de Los Andes, *Archivo Histórico, 90 años de enseñanza Marista, 1911- 2000*, Los Andes, 2001.

Correa, J., S.J., *Historia de la Compañía de Jesús en Chile*, v. II: “Después de la restauración universal”, Santiago, s/e., 2006, p. 314.

Correa Sutil, Sofía, *et all*, *Historia del siglo XX chileno*, Santiago de Chile, Sudamericana, 2001.

Corredera, Eduardo, *La Semana Trágica*, Zaragoza, Edit. Luis Vives, 1980.

Cristóbal (Hno.), FMS., *Historia de la Congregación de los Hermanos Maristas en Chile*, copia mecanografiada, [texto inédito], 1968- 1974.

De Cos, Miguel, FMS., *Instituto del Corazón de María o Instituto de Humanidades, precursor del Instituto San Martín*, copia mecanografiada, [texto inédito], Curicó, 1990.

De Cos, Miguel, FMS., *Memorias del Instituto San Martín*, Talca, s/e., 2002.

DeShazo, Peter, *Trabajadores urbanos y sindicatos en Chile: 1902-1927*, Santiago, Centro de Investigaciones Diego Barros Arana, 2007.

Di Giusto, Luis, FMS., *Historia del Instituto de los Hermanos Maristas*, Rosario, Provincia Marista Cruz del Sur, 2004.

Dusaillant, Jacqueline, *Las reinas de Estado. Consumo, grandes tiendas y mujeres en la modernización del comercio de Santiago (1880-1930)*, Santiago, Ediciones Universidad Católica, 2011.

León Gallardo, René, *Historia del Instituto Chacabuco de los Hermanos Maristas*, Los Andes, s/e, 2011.

Luque Alcaide, E., “La restauración de la vida católica en América Latina en la segunda mitad del siglo XIX”, en *Anuario de Historia de la Iglesia*, 12, 2003, Instituto de Historia de la Iglesia de la Universidad de Navarra, España, pp. 71-90.

McMahon, Frederick, FMS., *Champagnat: mente de sacerdote, corazón de hermano*, México D.F., Edit. Progreso, trad. Carlos Villalobos, FMS, 2001.

Oviedo Cavada, Carlos, *Los obispos de Chile*, Santiago, Edit. Andrés Bello, 1996.

Pando, Hno. Gaudencio, FMS., et al., *Instituto Rafael Ariztía: 90 años sembrado valores Maristas*, Quillota, Hernán Troncoso impresores, 2004.

Ponce de León, Macarena, “La llegada de la escuela y la llegada a la escuela. La extensión de la educación primaria en Chile, 1840-1907”, en *Historia*, 43, vol. II, julio-diciembre 2010, Pontificia Universidad Católica de Chile, Santiago, pp. 449-486.

Porras, R., *Evolución de la ciudad de Rancagua*, Instituto de Geografía Pontificia Universidad Católica de Chile, Santiago, 1987.

Sammon, Sean, FMS., *San Marcelino Champagnat. Vida y misión*, Roma, Ediciones Istituto dei Fratelli Maristi, 1999.

Tapia, Carlos, *Los Andes, Históricas relaciones*, Los Andes, Edición de homenaje al Bicentenario, 1989.

4. TRAVAUX SANS NOM D'AUTEURS

Actas y Decretos del Concilio Plenario de América Latina celebrado en Roma el Año del Señor de MDCCCXCIX, Vaticano, edic. fascimiliar y edic. vaticana, 1999.

Censo de Población de la República de Chile, 1920, Santiago, Soc. Lit. e Imp. Universo, 1925.

Dirección General de Estadística, Resultados del X Censo de la Población efectuado el 27 de noviembre de 1930 y Estadísticas comparativas con censos anteriores, Santiago, Imp. Universo, 1931.

- El Centro Cristiano en sus Bodas de Oro, 1894-1944*, Santiago, s/e, 1947.
- Guía del Maestro para el uso de los Hermanos Maristas de la Enseñanza redactada según las reglas y enseñanzas de su Venerable Fundador*, Edit. Luis Vives, Zaragoza, 1942.
- Historia del Instituto O'Higgins*, s/e, aprox. 1950.
- Instituto Chacabuco, 1911- 1961, Bodas de Oro*, Valparaíso, Imprenta Victoria, 1961.
- Memoria del Centro Cristiano 1917*, Santiago, Impr. Chile, 1917.
- Memoria del Centro Cristiano 1931*, Santiago, Impr. Arturo Prat, 1931.
- Memoria presentada al Supremo Gobierno por la Comisión Central del Censo. Censo de la República de Chile*, 1907.
- Sínodo diocesano de Santiago de Chile*, Santiago, Imprenta y Encuadernación Roma, 1896.
- Sociedad Centro Cristiano*, Santiago, Imprenta y Encuadernación Chile, 1904.
- VI memoria de la Sociedad de Instrucción y Habitaciones para Obreros de 1911*, Santiago, Imprenta y Encuadernación Chile, 1912.
- 150 Aniversario Maristas, 1817- 1967*, s/e, 1967.

ENQUÊTE SUR LA GENÈSE DES GRANDES DEVICES MARISTES (1815-1852)



F. André Lanfrey

Du Saint Esclavage marial à « Notre Ressource Ordinaire »

*« Tout pour la plus grande gloire
de Dieu et l'honneur de Marie »,
« tout à Jésus par Marie,
tout à Marie pour Jésus »,
« notre ressource ordinaire »,
voilà des devises ou expressions
légüées par le P. Champagnat,
croyons-nous.
Mais nous n'avons guère
songé à nous interroger
sur leur provenance et sur l'histoire
de leurs commencements.
Je vais donc reprendre certaines
d'entre elles, et même
une autre, plus surprenante,
et essayer de débrouiller
un peu comment elles
se sont imposées parmi nous
comme patrimoniales.*

1. LES RÉOLUTIONS DE M. CHAMPAGNAT EN 1815

M. Champagnat, séminariste à St Irénée, nous a laissé un fascicule de « Résolutions que je mets sous la protection de la Sainte Vierge » portant sur les points suivants :

- Garder le silence dans les corridors et les escaliers, « en classe et pendant la lecture »
- Se promener indifféremment avec tout le monde en récréation et moins s'y répandre en paroles
- Eviter les médisances, les mensonges, les exagérations.
- Etre attentif en classe et durant les conférences.

Comme, dans sa « première résolution », Champagnat fait allusion à la récitation du bréviaire, elle a été écrite après son accès au sous-diaconat le 6 janvier 1814. La 5^e est clairement datée au 3 mai 1815, et la 6^e et la 7^e sont de juin¹. Ces résolutions

¹ L'expression « si le roi revient » peut être d'avant Waterloo (18 juin) ou peu après. Le roi ne rentre à Paris que début juillet.

pourraient paraître assez banales si ce n'était un temps de bouleversements politiques : chute de l'Empire, 1^{ère} Restauration, les 100 jours, qui suscitent l'effervescence dans le séminaire. Elles manifestent au contraire la volonté de ne pas céder à une ambiance de discussions et de divisions politico-religieuses dans le séminaire.

Mais le paragraphe 4 se détache des préoccupations ascétiques et disciplinaires pour exprimer une spiritualité mariale surprenante :

« Mon Dieu, vous connaissez ma misère. Ayez pitié de moi, je vous en conjure. Ste Vierge, vous savez que je suis votre esclave. A la vérité, je suis indigne d'une si grande faveur, mais c'est en cela même qu'éclatera votre bonté à mon égard. Ainsi soit il ² ».

Dans cette invocation à Marie, le mot « esclave » paraît bien étrange d'autant que cet esclavage est perçu comme une faveur. De ces quelques lignes en style assez elliptique, nous pouvons retenir l'interprétation provisoire suivante : je me suis engagé à vous servir comme un esclave et vous m'avez accepté comme tel malgré mon indignité. Que votre faveur continue à s'exercer sur moi comme le témoignage glorieux de la miséricorde de Dieu et de votre bonté.

a. La spiritualité de l'esclavage marial

Certes, nous ne trouvons qu'une fois le mot « esclave » dans les écrits de Champagnat, mais celui-ci est trop profondément inscrit dans l'histoire de la dévotion à Marie pour que l'on songe à un excès de langage accidentel. C'est en Espagne qu'Agnès de San Pablo, franciscaine conceptionniste a fondé, entre 1575 et 1595, la première confrérie connue du Saint Esclavage.³ Les associations se multiplient au XVII^e siècle mais ce titre suscite bien des critiques, et le port d'une chaînette par les associés a un caractère ostentatoire choquant⁴. Quoique condamnée par le pape Benoît XIV en 1758, cette dévotion dure encore au XIX^e siècle. A Ars, le saint curé reçoit encore dans une association du Saint Esclavage en 1845-1852 ⁵.

Ce n'est pas seulement une dévotion populaire. Au début du XVII^e siècle, le cardinal de Bérulle, introducteur du Carmel en France, et fondateur de l'Ecole Française de spiritualité a préconisé, pour les Carmélites sous sa juridiction, un vœu de servitude marial qui lui a attiré bien des oppositions. Et Grignon de Montfort, mort en 1716, illustrera presque un siècle plus tard la doctrine de l'esclavage marial.

² Une 3^e partie datée du 3 mai 1815, veille de l'Ascension (on est pendant les 100 jours), renouvelle les résolutions précédentes et en ajoute d'autres.

³ Dictionnaire de Spiritualité, t. 4, col. 1135.

⁴ Pierre Collet, Vie de Henri Marie Boudon grand archidiacre d'Evreux, Paris, Hérissant, 1753, t. 1 p. 352.

⁵ Mgr. Fourrey, *op. cit.* p. 307-310.

En fait, c'est moins la dévotion elle-même que le mot qui pose problème. Mais c'est dans un sens culturel et non juridique qu'il doit être entendu⁶. C'est en effet une interprétation et un prolongement mystiques de la littérature courtoise médiévale. Ainsi, le chevalier amoureux de sa Dame (Domina = maîtresse, patronne) se considère comme son vassal, acceptant de se vouer entièrement à son service. L'esclavage ou la servitude mariale doivent donc être perçus dans un sens métaphorique : un abandon à Celle que l'on aime par-dessus tout en espérant sa faveur en retour.

b. H. M. Boudon (1624-1702), apôtre de l'esclavage marial

En 1840, la bibliothèque de Champagnat contient la *Vie de Henry-Marie Boudon, archidiacre d'Evreux*, par Jean Collet, parue pour la première fois en 1753. C'est un ecclésiastique

modèle⁷, un ardent missionnaire et un mystique adepte de l'esclavage marial (T. 1, Livre 3 XLIX p. 352...). Il a prononcé un vœu de chasteté à Marie en qualité de vassal dès 1641 (T. 1, livre 3 p. 379).

Ses très nombreux livres spirituels⁸ ont eu un succès extraordinaire. Ils ont été traduits en latin, en italien, en espagnol, en allemand, en polonais, en flamand. En dépit d'une prolixité qu'on leur a souvent reprochée, ils sont édités jusqu'au XIX^e siècle⁹. Boudon a été par ce moyen l'un des grands diffuseurs de l'École française de spiritualité et c'est en partie par lui que la spiritualité béruillienne est passée chez Colin et Champagnat¹⁰.

Sa spiritualité, c'est l'amour de Dieu seul, devant qui toute créature est néant. Sa christologie est fondée sur la contemplation du mystère d'un Dieu qui voile ses grandeurs¹¹. Sa spiritualité mariale, quoique très affective, s'ancre à la fois dans son théocentrisme et sa christologie : quoique néant en tant que

⁶ Penser à l'importance des romans de Chevalerie dans l'Europe du XVI^e siècle, et particulièrement en Espagne avec Ignace de Loyola et le Don Quichotte de Cervantès amoureux de sa Dulcinée.

⁷ Archidiacre dans le diocèse d'Evreux en 1654, il s'efforce d'y rétablir la discipline ecclésiastique et de lutter contre le jansénisme.

⁸ Dictionnaire de spiritualité, t. 1, col. 1890. L'ouvrage de Boudon a été mis à l'index à cause du contexte anti-mystique de la fin du XVII^e siècle. Dans une lettre, il dresse la liste de la trentaine d'ouvrages qu'il a écrits. Il mentionne : « Il y a encore chez Michallet *la Dévotion de l'esclavage de l'admirable Mère de Dieu* (parue chez Lambert en 1688), mais je n'en parle pas à cause qu'à Rome ils ont défendu cette dévotion pour les abus qui en arrivaient.

⁹ Ses œuvres complètes paraissent chez Migne en 1856 (Dictionnaire de spiritualité, t. 1 col. 1887-1893).

¹⁰ Dans ses manuscrits le F. François fait aussi assez fréquemment référence à Boudon.

¹¹ Yves Krumenacker, *L'école française de spiritualité*, le Cerf, Paris, 1998, p. 500-503.

créature, Marie, parce qu'associée à l'abaissement du Fils a été élevée par Dieu au rang de souveraine. Il est juste que les créatures reconnaissent leur néant devant elle.

Je trouve d'importantes connivences entre *Les Saintes Voies de la croix*, petit ouvrage de Boudon publié pour la première fois en 1671, et l'esclavage évoqué par Champagnat. Dans ces pages, M. Boudon exalte le rôle de Marie dans la Rédemption, particulièrement au pied de la croix, et in-

vite les âmes dévouées à entrer dans cette voie. C'est un traité sur la vie mystique, très fortement inspiré par Ste Thérèse d'Avila. Dans le préambule intitulé « A Notre Dame de pitié » il fait hommage de son ouvrage à Marie « comme chose qui vous appartient par ma qualité d'esclave ». Puis, saluant Marie des titres de souveraine Maîtresse, auguste Reine, Dame de toute pitié, il contemple ses souffrances. Et la comparaison entre les propos de Champagnat et d'Henri Boudon suggère une influence directe possible.

Champagnat (Résolutions de 1815)	Boudon (Préambule des Saintes Voies de la Croix)
« Mon Dieu, vous connaissez ma misère. Ayez pitié de moi, je vous en conjure.	(Invocation à N.D. de pitié)
Ste Vierge, vous savez que je suis votre esclave.	Saint Vierge, ce petit ouvrage vient se rendre à vos pieds sacrés [...] comme chose qui vous appartient par ma qualité d'esclave » [...]
A la vérité, je suis indigne d'une si grande faveur,	« Je le confesse, ma divine princesse, il y a longtemps que je devrais être mort de douleur par la considération de l'extrémité de vos peines ; mais d'autre part, je reconnois que je suis entièrement indigne d'une si grande grâce ». [...]
mais c'est en cela même qu'éclatera votre bonté à mon égard. Ainsi soit-il ¹² ».	Souffrez ma glorieuse Dame, ces élans d'amour à (de) mon pauvre cœur en votre aimable présence et obtenez-moi [...] l'amour que vous avez eu pour les saintes voies de la croix. Ainsi soit-il.

¹² Une 3^e partie datée du 3 mai 1815, veille de l'Ascension (on est pendant les 100 jours), renouvelle les résolutions précédentes et en ajoute d'autres.

A la fin du Livre III du même ouvrage de Boudon une « oraison à Notre-Dame des martyrs » présente une structure très proche.

« ... C'est donc avec justice que l'Eglise vous honore comme leur digne Reine, et c'est dans l'union de ces sentiments que celui qui est le dernier et le plus indigne de ses enfants se prosterne devant le trône de vos grandeurs, pour vous présenter ses hommages en qualité de **votre esclave**, vous appelant à son aide comme la Dame et la Reine des martyrs. O ma bonne maîtresse **rendez-moi digne** de mêler mes larmes avec les vôtres, et de vous tenir compagnie, me tenant debout et ferme aux pieds de la Croix avec vous ».

c. Un point essentiel et précoce de la spiritualité de Champagnat ?

Que le Champagnat de 1815 ait ou non lu Boudon, une chose est sûre : sa prière s'inscrit dans une sensibilité spirituelle dont M. Bourdon est l'un des grands représentants¹³. Et cette doctrine spirituelle est susceptible d'éclairer singulièrement sa résolution dont on peut ainsi affiner le sens. Marie est Notre-Dame de pitié parce que

image de la pitié divine. C'est non seulement la pitié qu'elle a pour le pécheur, mais la faveur qu'elle fait aux pécheurs qui, malgré leur indignité, consentent à partager avec elle la déréliction de la croix qui fait d'elle la Reine des martyrs¹⁴.

d. La question de l'adhésion à une association de l'esclavage marital

Cette spiritualité d'esclavage est-elle un choix personnel de Champagnat, inspiré par la lecture de Boudon, ou un signe d'appartenance à une association de séminaristes imbus de la spiritualité du Saint Esclavage ? On oublie trop que dans tous les séminaires fonctionnaient alors des associations de piété sous divers vocables. Dans *Le curé d'Ars authentique*, Mgr. Fourrey¹⁵ rappelle qu'à Verrières en 1812-13 Jean-Marie Vianney (1786-1859) fait partie d'une association du Saint Esclavage de Marie dont les membres portent une chaînette comme emblème. Et il cite un extrait de la Vie de J.M. Vianney par l'abbé Raymond déposée aux archives de Belley-Ars :

¹³ Nous n'avons pas de preuve que Champagnat ait lu *Le Saint Esclavage* de Boudon. En revanche, sa bibliothèque contient, en 1840, *la Vie de Henry-Marie Boudon*, archidiacre d'Evreux, par Jean Collet, parue pour la première fois en 1753 qui évoque abondamment cet ecclésiastique modèle et ardent missionnaire ; justifiant l'esclavage marital (T. 1, Livre 3 XLIX p. 352...) et présentant son vœu de chasteté à Marie en qualité de vassal en 1641 (T. 1, livre 3 p. 379). C'est donc un personnage bien connu de M. Champagnat.

¹⁴ A La Valla Champagnat fera de nombreux pèlerinages au petit sanctuaire de N.D. de Pitié. En 1836 il fera peindre sur le mur de la nouvelle chapelle, quelques titres de Marie dont : « Regina Martyrum »

¹⁵ *Le curé d'Ars authentique*, L'échelle de Jacob, Dijon, 1^{er} édition en 1964 ; 2^e édition, 2009, p. 63.

« Il s'en déclara l'esclave dévoué en s'associant au Saint Esclavage de Marie. Il en était un des plus zélés et des plus fidèles associés [...] ».

Il portait déjà les livrées du scapulaire et du saint Rosaire, mais il était fier de porter les chaînes du Saint Esclavage »¹⁶.

Il est cependant très improbable que Marcellin Champagnat et J.M. Vianney aient été de la même Association à Verrières : aucun document venant de l'un ou l'autre n'indique une relation personnelle. Mais de nombreuses associations, à Verrières ou à St Irénée, pouvaient nourrir une spiritualité d'esclavage marial sans nécessairement en porter le titre, comme je vais le montrer ci-dessous. Et il ne faut pas oublier que les premiers Maristes sont, au départ une association de séminaristes parmi d'autres.

e. L'exemple d'une petite société du séminaire de Clermont-Ferrand

Au cours de mes recherches, aux archives diocésaines de Clermont-Ferrand, j'ai trouvé de nombreux statuts d'associations de séminaristes en particulier de « L'Association pieuse établie au séminaire des philosophes de Montferrand pour honorer N.S. Jésus-Christ résidant dans le sacrement de l'Eucharistie » commencée en mai 1871¹⁷. » Sa date de fondation est tardive, mais ses règlements ont pris pour modèles diverses sociétés bien plus anciennes¹⁸. Ainsi, dans la « Consécration à Marie » à la fin du règlement nous trouvons la trace d'une association de Saint Esclavage :

« O Vierge immaculée, Mère de Jésus et notre Mère [...] par vous nous voulons aller à Jésus qui nous appelle ». [...] A vous donc ô Marie nous irons pour connaître Jésus ; nous irons pour posséder Jésus ; vous nous le montrerez en vos vertus ; vous nous le donnerez par la grâce. » [...] « Pour mériter ces faveurs que nous sollicitons de votre tendresse et être moins indignes de Jésus nous nous dévouons à votre service en qualité d'esclaves, trop heureux de n'avoir plus désormais de volonté propre, mais d'obéir en tout à la mère de celui qui s'est fait obéissant jusqu'à la mort de la croix et qui, chaque jour encor, obéit à des milliers de prêtres par amour pour les hommes.

*Tout à Jésus par Marie
Tout à Marie pour Jésus.
Ainsi soit-il. ¹⁹»*

¹⁶ Au procès de béatification l'abbé Raymond tient des propos à peu près semblables : « Il fit de grands progrès dans la piété, montra une grande dévotion à la Sainte Vierge et fut membre d'une association qu'on appelait l'esclavage de Marie. Je tiens cela ou de ses condisciples ou de lui-même ».

¹⁷ Dans la ville de Clermont-Ferrand, au centre de la France,

¹⁸ En particulier une Association en l'honneur du St Sacrement érigée au grand séminaire de Montferrand en 1837.

¹⁹ La Consécration à Jésus dans l'eucharistie qui précède a déjà un ton très marial : « Vierge sainte, vous le savez, c'est par vous que nous voulons aller à Jésus votre Fils ; c'est

C'est la même démarche spirituelle que M. Boudon et Champagnat avec, en plus, la même devise que les Frères Maristes. L'hypothèse d'une appartenance de Champagnat, à St Irénée en 1814-15, à une association de séminaristes marquée par la dévotion au Saint Esclavage n'est donc pas impossible. Après son engagement dans le projet mariste, certainement après juin 1815, il n'emploiera plus le terme « esclave », mais le Formulaire de 1816 n'était-il pas lui-même, en langage moins archaïque, un engagement de même nature que l'esclavage marial ? De toute façon, qu'il ait été membre ou non d'une association antérieure au groupe mariste, Champagnat a été en contact avec la spiritualité du Saint Esclavage en 1814-15 dont il aurait même pu tirer la devise qu'il donnera plus tard aux Frères Maristes.

2. « LE SAINT DÉVOUEMENT » : SOURCE DU « TOUT À JÉSUS PAR MARIE... »

Dans son ouvrage *Espiritualidad de San Marcelino Champagnat* (Madrid-Marista, 2003) le F. Manuel Mesonero Sanchez a eu le grand mérite

(p. 97-98) de nous indiquer une source littéraire employant, et peut-être inventant, la devise « Tout à Jésus par Marie ; tout à Marie pour Jésus ». C'est un livre anonyme de 1808, intitulé « Le Saint Dévouement ou les Dévoués de Jésus et de Marie ». En 1840, il s'en trouvait un exemplaire dans la bibliothèque du P. Champagnat. Son auteur est en fait M. Jean-Baptiste-Marie Aubriot de La Palme, (1752-1826), ecclésiastique éminent du diocèse de Chambéry.

Ordonné prêtre en 1776, M. de la Palme dirige le grand séminaire de Chambéry entre 1780 et 1792, y combattant les influences jansénistes. L'auteur de sa notice ajoute : « Il est alors un des animateurs de l'Aa savoyarde, qui est en relation suivie avec l'Aa turinoise ». Or, ces sociétés secrètes de séminaristes, imbues de ferveur et d'esprit apostolique, vont jouer un grand rôle dans l'opposition spirituelle à la Révolution et l'Empire. La Savoie ayant été envahie par les Français, M. de la Palme refuse le serment et se retire à Turin en 1793. En 1795-96, il organise l'Eglise réfractaire du diocèse puis rentre à Chambéry en 1797. Sous l'Empire, il participe à la résistance clandestine au despotisme impérial notamment par son ouvrage sur le Saint Dévouement²⁰. Après l'Empire, il sera

aussi par vous que nous voulons l'aimer. Offrez-lui en ce moment nos cœurs afin qu'ils soient toujours à lui mais en même temps ô divine Mère offrez-lui pour nous votre amour et vos prières. Recevez des mains de Marie, ô Jésus, ces cœurs qui se donnent à vous. Bénissez-les, embrassez-les et faites que, selon votre désir en vous par vous et pour vous ils soient un comme vous et votre Père êtes un »...

²⁰ D'où, sans doute, l'anonymat de l'ouvrage, permettant d'éviter les ennuis. Il ne faut pas oublier que le pouvoir impérial poursuit toutes les associations religieuses.

un ecclésiastique à la fois très ultramontain et très rigoriste²¹.

Son ouvrage, assez compliqué et très prolixe (437 p.) s'adresse en priorité aux Associés d'une confraternité intitulée « Les dévoués de Jésus et de Marie ». Ce n'est pas une simple confrérie de dévotion mais une société spirituellement exigeante très inspirée des règlements des Aas. Dans son introduction, l'auteur prétend faire une synthèse entre divers courants de dévotion : les associations du Saint Esclavage de Marie ou de Jésus et Marie, les associations des Cœurs de Jésus et Marie et les associations dédiées au Sacré-Cœur. Refusant le terme « esclavage » qui est de maniement délicat, et aussi le mot « dévot » qui est devenu très péjoratif, il préfère les mots « dévouement » et « dévoué ». Mais ce n'est qu'un changement formel : l'esprit des courants anciens est préservé et unifié dans la devise de l'Association : « Tout à Jésus par Marie, tout à Marie pour Jésus » qu'il faut comprendre d'abord (Le St Dévouement p. 233) « comme la profession des Associés de s'attacher et d'appartenir absolument à Jésus et à Marie », étant entendu qu'en servant et honorant Marie c'est J.C. qui est servi. Servir Jésus par Marie c'est reconnaître son rôle de Médiatrice ; se dévouer à Marie pour Jésus c'est re-

connaître en elle la Mère du Sauveur et l'intimité de la Mère et du Fils. Enfin c'est honorer la dépendance de Jésus envers Marie.

Le « Tout à Jésus par Marie... » serait donc créé, ou au moins rendu public, par M. Aubriot De la Palme, avec le soutien de l'Aa de Chambéry soucieuse d'unifier et de moderniser des dévotions traditionnelles en vue d'une meilleure cohésion de la résistance spirituelle. Et son influence sur Champagnat est certaine quelle que soit la date à laquelle celui-ci s'est procuré l'ouvrage²².

3. UNE DEVISE DE CHAMPAGNAT OU UNE INITIATIVE DU F. JEAN-BAPTISTE ?

Le fait que *Le saint dévouement* soit dans la bibliothèque de M. Champagnat et comporte exactement la devise mariste ne porte pas le F. Manuel Mesonero Sanchez à penser qu'il y a là une influence évidente. Pour lui, cette devise est un « succédané » de devise employé par le F. Jean-Baptiste Furet mais qu'on ne trouve pas dans les écrits du Fondateur, tandis que la devise « Tout à la plus grande gloire et à l'honneur de l'Auguste Marie Mère de N.S.J.C. »

²¹ Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, La Savoie, sous la direction de Christian Sorrel, Beauchesne, 1996, notice très documentée p. 57-58.

²² Ce livre ne semble pas avoir eu de réédition. Il est peu probable que M. Champagnat en ait disposé à Verrières. On verrait mieux une acquisition lorsqu'il est à St Irénée en 1813-1816.

est la seule documentée (Mesonero ; p. 99). La thèse du F. Mesonero Sanchez, soigneusement argumentée, pose donc la question de l'ancienneté d'une devise généralement considérée comme originelle.

a. L'usage ancien du « Tout à Jésus par Marie... »

De quels arguments disposons-nous donc pour affirmer que la devise mariste vient du P. Champagnat ? Le plus accessible est la *Vie* de Champagnat (2^e partie ch. VII p. 341) :

« Quand il fut dans les séminaires, sa piété envers la Mère de Dieu augmenta sensiblement [...] Dès lors sa devise fut : Tout à Jésus par Marie, et tout à Marie pour Jésus. Cette maxime nous révèle l'esprit qui le dirigea et qui fut la règle de sa conduite pendant toute sa vie ».

En affirmant que cette formule est très précoce chez Champagnat, le F. Jean-Baptiste renforce notre hypothèse d'une appartenance de Champagnat à une association mariale²³ éventuellement influencée par Le Saint Dévouement, dès le séminaire. En revanche, le silence sur cette devise dans les documents écrits du Fondateur pose problème.

Mais il n'y a pas que les écrits du P. Champagnat. En 1819, le F. François

commence son premier carnet de retraite (A.F.M. 5101.302) par la devise du Formulaire de 1816 : « Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit. Ainsi soit-il. O Sainte Trinité (St François Xavier). Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie ». Mais en 1827 (p. 127), à l'ouverture de la retraite, il a une formule plus complète : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de Marie. Tout à Jésus par Marie, tout à Marie pour Jésus ».

Faut-il en conclure que le « Tout à Jésus par Marie... » n'a accédé au statut de devise des Frères Maristes qu'en 1827 ? C'est en tout cas une date significative et je serais tenté de faire naître son usage collectif cette année-là. Et voici pourquoi : après le départ de M. Courveille et Terrailon en 1826, Champagnat, désormais seul prêtre et supérieur des Frères, n'a pas renoncé à la Société de Marie, et c'est pourquoi il garde la devise de 1816. Mais il la complète en officialisant une devise spécifique à la branche des Frères.²⁴ Et l'écrit du F. François ne serait que l'expression d'une situation nouvelle de l'œuvre de L'Hermitage.

Dans le même carnet, [p. 236] méditant en 1831 sur la mortification, le salut et l'amour des croix, le F. François nous redonne la devise dans un contexte plus personnel

²³ En ce cas l'influence de M. Aubriot de la Palme serait indirecte.

²⁴ C'est aussi l'année de l'émergence du « Nisi Dominus ». Dans sa lettre à Mgr. de Pins en mai 1827 où il demande de l'aide, il affirme : « Jésus et Marie seront toujours le solide appui de ma confiance ».

« Mortification du corps et de l'esprit en tout !
 ...Prière à Jésus et à Marie dans tous mes besoins.
 [...] De quoi me servira tout ce que je n'aurai pas
 fait pour Dieu, au moment de la mort ?

Tout à Jésus par Marie ; tout à Marie pour Jésus.

La devise de l'institut n'est donc pas fréquente dans la littérature mariste antérieure à 1840, mais le F. François n'est pas une petite autorité et il est bien improbable qu'il ait inventé lui-même la formule. Sur le « Tout à Jésus par Marie... », je pense donc que la présence de l'ouvrage d'Aubriot de la Palme dans la bibliothèque de Champagnat et les deux témoignages du F. François, surtout celui de 1827, plaident en faveur d'une devise établie du temps du P. Champagnat qui, après 1826, a les coudées plus franches pour exprimer aux Frères sa spiritualité personnelle.

4. MARIE RESSOURCE ORDINAIRE : QUELLE ORIGINE ?

Le F. Mesonero contestant aussi l'ancienneté de l'expression « Ressource ordinaire », nous allons vérifier les textes qui l'emploient après avoir rappelé que *Le Saint Dévouement* évoque souvent le mot « ressource » mais avec des nuances de sens et des adjectifs divers : Marie est : « puissante ressource dans les temps d'erreur » p.

20 ; « heureuse ressource p. 71 » ; « Elle [...] nous promet des ressources de sa part dans tous nos besoins p. 75 » ; elle est « la Ressource des chrétiens » p. 86. Il y a surtout (p. 91) : « Mais à qui aurais-je recours, sinon à vous qui êtes ma ressource ordinaire dans tous mes besoins ? ». De toute façon, le mot « ressource » est employé par bien des auteurs et l'influence de La Palme n'est pas exclusive. Le F. Mesonero signale que le mois de Marie de Lalomia utilise aussi le terme dans le même sens personnel²⁵.

Les Frères Maristes utiliseront au contraire la formule dans un sens collectif. Le F. Jean-Baptiste en situe le premier emploi en 1830 quand le P. Champagnat rassure les Frères menacés par la Révolution : « Rappelons-nous qu'elle est « notre Ressource ordinaire ». D'où l'établissement du *Salve Regina* tous les matins²⁶.

Je verrais donc volontiers l'intégration de cette formule en 1830, en un moment qui a marqué la mémoire des Frères. Et comme le chant du *Salve*, d'abord fait pour un temps de danger, devient quotidien, l'idée de « ressource ordinaire » peut s'enraciner en lien avec une pratique précise. D'ailleurs, il fallait que cette tradition soit forte pour que La Règle de 1852, au Chapitre de la Dévotion à Marie, l'expose dans l'article 6 : « Marie doit être en tout leur ressource ordinaire »

²⁵ Manuel Mesonero Sanchez, ouvrage cité, p. 100.

²⁶ 2^e partie, ch. VII p. 351. Repris dans ALS ch. 1. « Ressource ordinaire » figure trois fois dans la même page.

Cependant, même si le F. Jean-Baptiste et la règle sont des sources importantes, elles sont tardives. Les carnets du F. François eux-mêmes ne présentent pas de témoignage ancien. Le premier, partiel, est en 1848 (2° carnet de retraite AFM 5101.303 p. 738) :

« O Jésus, centre et appui d'une Société toute consacrée à votre plus grande gloire, unissez de plus en plus ceux qui la composent [...]. Marie, notre Mère et toute première Supérieure, soyez notre asile, notre avocate et **notre ressource** dans tous les dangers et dans toutes les nécessités de la vie » ...

Dans ses carnets d'instructions difficiles à dater²⁷, mais pour l'essentiel rédigés avant 1850, le F. François utilise l'expression « ressource ordinaire » dans une instruction intitulée « Comparaison des Religieux avec les Saints » (carnet 307 p. 505)

« Notre Société porte le nom de Marie, car nous sommes ses enfants; elle est notre Mère, notre Supérieure, notre Ressource ordinaire dans tous nos besoins. Nous la prions, nous l'invoquons à tout instant et, sans cesse, elle nous donne de nouvelles marques de sa bienveillante protection et de sa sollicitude maternelle. »

Dans le carnet 308 p. 678, l'instruction « Marie notre Mère » développe un paragraphe intitulé « Marie est notre ressource ordinaire ». Mais le plus important est en conclusion :

« Le Père Champagnat avait une telle confiance en Marie, que rien ne lui paraissait impossible avec le secours de cette Vierge puissante. Souvent on l'a entendu dire : Quand toute la terre serait contre nous, nous ne devons rien craindre si la Mère de Dieu est pour nous. Aussi, dans tous ses besoins, dans toutes les circonstances difficiles, c'est à Marie qu'il avait recours ; c'est à elle, après Dieu, qu'il voulait tout devoir ; c'est de sa protection qu'il attendait tout. Marie est notre ressource ordinaire : telle était son expression favorite. [...] (En sa vie. T. II ; C. 7²⁸).

Dans le même carnet (p. 1009), ses « Réflexions sur l'autorisation de l'Institut » en 1851 reprennent la formule qui sera consacrée par la règle l'année suivante :

« Le Seigneur nous a toujours protégés : il a conservé, soutenu et augmenté notre Société d'une manière admirable. Dans tous nos besoins, dans toutes les circonstances difficiles, il est venu à notre secours [...]. Mais ne l'oublions pas, c'est par Marie que toutes ces faveurs nous sont accordées ; cette bonne Mère s'est constamment montrée pleine de sollicitude pour nous et elle nous a procuré, à point nommé, tous les secours dont nous avons besoin : **elle a toujours été notre ressource ordinaire**, et jamais sa protection ne nous a fait défaut. [...] elle a veillé sur nos maisons, sur chacun de nous et sur tout ce qui nous regarde, avec les attentions et la bonté de la plus tendre des mères²⁹. »

Cette instruction a certainement été délivrée aux Frères au moment des retraites de 1851. Mais la circulaire

²⁷ Certaines instructions viennent de notes prises par les Frères à partir des instructions de Champagnat. Mais il est difficile de les identifier avec certitude.

²⁸ Voir édition de 1989 p. 351. Les paroles ci-dessus ne sont pas une copie de l'ouvrage mais une interprétation personnelle du .f. François.

²⁹ Il utilisera encore cette formule le 28 juin 1863 et le 11 septembre 1870 (carnet 306 p. 38)

du 3 juillet, 1851, qui annonce le succès des démarches et invite à l'action de grâces, n'utilise pas l'expression « ressource ordinaire », comme si elle était réservée au langage oral.

Finalement, à la lumière de ces documents, je pense que le P. Champagnat a bien employé le titre « ressource ordinaire » mais comme un des titres donnés à Marie, (Mère, première supérieure...) sans statut privilégié. C'est le F. François, me semble-t-il, qui, dans ses instructions, a accordé tardivement à l'expression « ressource ordinaire » ce statut exceptionnel qui lui semblait manifester plus particulièrement l'esprit marial de Champagnat. Le F. Jean-Baptiste a vraisemblablement œuvré dans le même sens. D'où l'article des Constitutions officialisant ce titre en 1852. Mais si les Frères anciens l'ont entériné, c'est qu'ils le jugeaient conforme à la tradition. Aussi, même si je ne souscris pas entièrement à la thèse du F. Mesonero Sanchez, je pense, comme lui qu'entre 1840 et 1852 les F. François et Jean-Baptiste ont procédé à un travail d'interprétation et de fixation de la tradition orale que le Chapitre a officialisée.

CONCLUSION

Champagnat a eu une vie spirituelle assez spécifique avant sa rencontre avec le groupe mariste, comme en té-

moigne le mot « esclave » qu'il a vite abandonné, mais pour un projet finalement assez semblable. Quant au « Tout à Jésus par Marie... », je prendrais volontiers au sérieux le F. Jean-Baptiste affirmant que cette devise faisait partie de la spiritualité de Champagnat dès le séminaire. Mais les strates de la spiritualité de Champagnat ont eu des destins différents. Il ne semble avoir parlé à personne d'esclavage marial tandis que la devise mariste de 1816 apparaît très tôt : en 1819 chez le F. François. Quant au « Tout à Jésus... », il n'a peut-être pas été connu des Frères avant 1827. Et l'expression « ressource ordinaire, a dû être prononcée en 1830 sans revêtir, du vivant de Champagnat, une importance exceptionnelle.

Ce sont du moins les conclusions que je tire après confrontation entre la Vie de Champagnat de 1856 et d'autres documents présentés ci-dessus. Mais il est vrai, et la thèse du F. Mesonero Sanchez est fort utile sur ce point, que les successeurs du P. Champagnat ne se sont pas contentés de rassembler les témoignages sur le Fondateur et la phase de fondation 1817-1840, mais ils l'ont aussi interprétée, organisée, épurée et quelque peu mythifiée. Dans une certaine mesure, on a substitué, à une tradition orale touffue, la clarté et la pérennité de l'écrit. La difficulté est de ne pas sacraliser ni diaboliser une interprétation tardive des origines mais de la prendre comme une interprétation légitime mais non exclusive.

ANNEXE 1

APERÇU COMPLÉMENTAIRE SUR LE SAINT ESCLAVAGE

« Dieu seul. Le saint esclavage de l'admirable mère de Dieu »³⁰ de Boudon est composé de deux traités : le premier, en dix chapitres, développe un éloge de la dévotion du saint esclavage ; le second s'intéresse à la dévotion mariale en général, fondée sur l'imitation des vertus de Marie et de ses grands serviteurs : en parti-

culier les anges, Jean l'évangéliste et Bérulle. Au fond, il s'agit de deux livres distincts³¹. L'ouvrage commence par une élévation « A la Vierge fidèle » qui n'est autre qu'un acte d'allégeance absolue à Marie comme mère et Souveraine, à l'imitation des anges, de l'apôtre Saint Jean et de Jésus-Christ lui-même.

« Souveraine Reine des anges et des hommes, abîmé dans mon néant et me reconnaissant entièrement indigne de paraître en votre sainte présence, j'ose néanmoins, appuyé sur vos maternelles bontés, le sujet ordinaire de mes plus douces espérances, vous consacrer cet ouvrage qui ne respire que votre honneur et votre gloire, pour la seule gloire et le seul honneur de Dieu seul, qui est l'unique chose que je désire et que je veux rechercher en toutes choses. [...] Ma vie, tant intérieure qu'extérieure, et généralement tout ce qui est mien, est plus à vous qu'à moi-même, et même, ô ma divine princesse, n'ayant plus rien à moi, tout ce que j'ai vous appartient par mon état et condition de servitude ; et je veux et désire, de tout mon cœur aujourd'hui (en présence des anges et de Saint Jean « l'un de vos plus véritables esclaves ») que vous ayez une puissance spéciale sur mon âme, sur mon état, sur ma vie, sur mes actions, comme sur des choses qui vous appartiennent tout de nouveau par un droit particulier, en vertu de l'élection que je renouvelle, de dépendre entièrement de votre maternité et souveraineté, m'abandonnant à tous vos vœux, me livrant à tous vos pouvoirs et à tous les effets de votre souveraineté »...

En somme, l'esclavage marial selon Boudon est un état privilégié, une « faveur », une filiation : le passage de la créature adamique, qui veut devenir di-

vinité, à celle de la créature à la fois anéantie et renouvelée par le Christ et Marie dans l'Incarnation³². Devenir esclave de Marie, c'est céder à la justice

³⁰ J'utilise un exemplaire édité à Marseille en 1836, déposé à la bibliothèque de la province à St Genis-Laval

³¹ Boudon déclare s'inspirer d'un petit livre dont l'auteur est inconnu, intitulé : « Dévotion du Saint Esclavage de la Mère de Dieu » (ch. III p. 11 et ch. XXII p. 426)

³² Curieusement Boudon ne semble pas relever l'hymne des Philippiens : « ...il se dépouilla lui-même prenant la condition d'esclave » ...

et à la vérité tout en participant au mystère du salut. Nous sommes là dans la tradition de Bérulle et la fin du dernier

chapitre de l'ouvrage qui traite des « illustres esclaves de l'Auguste Mère de Dieu » et se clôt par cet éloge :

« Le saint cardinal de Bérulle, instituteur³³ des prêtres de l'Oratoire de France, et l'un des premiers supérieurs des religieuses Carmélites de ce royaume selon la réforme de sainte Thérèse, a fait triompher son zèle au sujet de cette dévotion. Il n'oublia rien pour acquérir des esclaves à la Mère de Dieu. Son zèle ne manqua pas de contradiction, comme c'est l'ordinaire : il y eut plusieurs personnes qui y trouvèrent bien à redire ; mais le tout ayant été examiné par les plus grands prélats de France, ils y donnèrent les justes approbations que sa rare et solide dévotion méritait ».

Suit une élévation « Au grand saint Jean l'évangéliste », « grand apôtre de la dilection, cher favori de l'adorable Jésus, le fils bien-aimé de l'admirable Mère de Dieu, le chérubin de la loi nouvelle, le séraphin du christianisme, la merveille et le prodige de l'Evangile ! ». A la fin du livre une « oraison pour s'offrir à la très-sainte Vierge en qualité d'esclave » est principalement une reconnaissance de son néant devant la Trinité et un abandon à Dieu.

L'examen de la titulature mariale employée par Boudon évoque principalement sa souveraineté (Reine, princesse, maîtresse, patronne, souveraine) et secondairement sa maternité (Mère de bonté, mère de la belle dilection) et sa virginité (Aimable vierge, Vierge fidèle). Et, dans un chapitre spécial, Boudon rappelle que « Dieu seul est le fondement de l'esclavage de la saint Vierge ».

³³ Au XIX^e siècle, on dira « fondateur ».

ANNEXE 2

SAINT JEAN ET LA SPIRITUALITÉ DE CHAMPAGNAT

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Boudon accorde une grande importance à St Jean l'évangéliste³⁴. C'est peut-être sous son influence que Champagnat considère cet apôtre comme le modèle des serviteurs de la Mère et du Fils comme en témoigne une de ses sentences que le F. Jean-Baptiste situe à 1822 (*Vie* p. 107) :

« Ce n'est qu'au disciple bien-aimé que Jésus confie sa Mère ; afin de nous faire comprendre que ce n'est qu'aux âmes privilégiées et sur lesquelles il a des desseins particuliers de miséricorde, qu'il ordonne une dévotion spéciale pour la sainte Vierge ».

Dans le carnet d'instructions 307 du F. François se trouve un résumé d'instruction sur St Jean l'évangéliste venant presque certainement de Champagnat³⁵, qui présente celui-ci comme le premier mariste.

*Il. Apôtre, amour, oracle. Evangéliste de la divinité du Verbe incarné.
Premier mariste, aîné, modèle des enfants de Marie.
Pureté, générosité, tendresse. Disciple vierge, Vierge Mère.
Vocation, quitte filets, père, etc. Renoncement, monde, biens, plaisirs.
Jésus et Marie nous ont choisis et appelés à leur Société.
Union à Jésus, suivre instructions, exemples : Thabor, cénacle, jardin.
Calvaire. Disciple aimé, aimant. Testament de Jésus sur la croix.
Charité, zèle pour le prochain : épître, évangile, prédication, conduite.
Amour de Marie, vertu angélique, respect, dévouement, conduite.
Nous sommes les disciples que Jésus et Marie ont aimés. Crèche, croix, Sacrements, Vie religieuse,
etc. Quel retour !
(Croiset, Année chrétienne, Xbre 26 - Août 3 - Xbre 27 - Mai 6³⁶)*

Ces textes et quelques autres montrent l'importance de St Jean dans la spiritualité primitive de l'institut, qui ne semble guère avoir été retenue ensuite.

³⁴ En 1689 il a d'ailleurs publié un opuscule sur la dévotion à saint Jean l'évangéliste, réédité en 1697, 1702, 1716...1834.

³⁵ Le style télégraphique montre qu'il s'agit de notes prises par un Frère durant une instruction. Un tel document a dû être donné au F. François après la mort du P. Champagnat.

³⁶ Référence probablement tardive.

LE SCEAU DE M. COURVEILLE

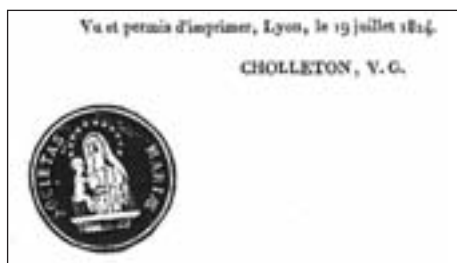
Une première représentation iconographique de la Société de Marie



F. André Lanfrey

Dans un prochain numéro des Cahiers Maristes, j'évoquerai les relations entre le curé Moine et M. Courveille, dans les années 1824-29, lorsque celui-ci tente à Charlieu puis à l'abbaye St Antoine de créer sa propre Société de Marie. L'une des traces notables de son intention est l'usage d'un cachet personnel, présent dans trois documents que nous possédons encore. Le premier sert d'en-tête à la lettre qu'il écrit d'Aiguebelle le 4 juin 1826, après être parti de L'Hermitage à la fin du mois de mai (OM1/152.). Les OM le décrivent ainsi :

« Cachet produit par un tampon très grossièrement taillé représentant la Vierge et l'enfant » avec ces mots « Societas Mariae ».



Tampon de M. Courveille

Le même cachet figure sur un prospectus des Petits Frères de Marie conservé aux archives diocésaines de Grenoble, mais placé cette fois à la suite du texte. Et j'ai personnellement trouvé un autre prospectus aux archives diocésaines de Chambéry (ci-dessous) avec le tampon placé comme à Grenoble.



Autre tampon de M. Courveille-Cholleton

Apparemment, M. Courveille ne l'a pas employé avant le mois de juin 1826 et la maison de L'Hermitage ne semble pas en avoir eu un à cette date. Par ailleurs, l'aspect très grossier du sceau Courveille suggère qu'il a été fait à la hâte ou par une main très malhabile, peut-être au cours du voyage de M. Courveille entre L'Hermitage et Aiguebelle, ou même durant son séjour à l'abbaye.

En plaçant ce cachet au début de sa lettre d'Aiguebelle et non à la fin, M. Courveille veut donner à ce document un caractère officiel et affirmer qu'il est toujours, bien qu'éloigné, le supérieur de « la vraie Société de Marie » (§ 13). Sa lettre a d'ailleurs le ton d'une exhortation pastorale commençant par ces mots qui ne sont pas sans lien avec le cachet : Mes Très chers frères en Notre Seigneur Jésus-Christ et Marie sa Ste Mère ». Et, lorsqu'il quitte la trappe d'Aiguebelle le 11 juin 1826, l'abbé lui délivre une lettre d'association spirituelle à l'intitulé un peu surprenant : « à Monsieur Courveille, supérieur général des Vénérables Frères Maristes » (OM1/153).

Peu de temps après, M. Courveille se rend à Chambéry où l'archevêque, Mgr. Bigex, lui accorde, le 19 juillet 1826, un celebret « pour le temps de son séjour dans le diocèse de Chambéry ». Et les archives diocésaines ont conservé le prospectus de L'Hermitage apporté à cette occasion. Un

tel document n'était pas sans importance puisque sa finale citait le nom de M. Courveille comme « P.S.G.L », sigle un peu mystérieux signifiant peut-être « Patrum Superior Generalis Lugdunensium » (Voir note dans OM1 p. 327). L'abbé de la trappe avait sans doute vu un exemplaire du même prospectus, ce qui expliquerait en partie sa lettre « au supérieur général des vénérables Frères Maristes ». Comme, en 1822, le F. J.M. Granjon avait fait chez lui un séjour de quelques semaines, il devait connaître les Petits Frères de Marie sous leur nom populaire, exprimé pour la première fois dans nos sources¹. Le fait qu'il n'accorde pas à M. Courveille le titre de supérieur de la société de Marie peut avoir deux raisons : soit il a vu un prospectus où le sceau Courveille n'était pas apposé ; soit il a évité de se prononcer sur une société dont M. Courveille a dû lui parler mais dont il ignore tout.

En tout cas, le prospectus permettait à M. Courveille de se présenter comme un supérieur des Petits Frères de Marie cherchant à établir une succursale dans d'autres diocèses que celui de Lyon. Si le projet n'a pas réussi à Chambéry, il a rencontré un succès provisoire dans le diocèse de Grenoble puisque M. Courveille pourra y fonder une Société de Marie avec Frères et Sœurs dans l'ancienne abbaye Saint Antoine, en 1827-29.

¹ Le prospectus est intitulé « Etablissement des Petits Frères de Marie ».

Lorsqu'il part de L'Hermitage en mai 1826, M. Courveille considère donc L'Hermitage comme une Société de Marie infidèle à sa mission. Sa lettre d'Aiguebelle est d'ailleurs très claire à ce sujet. Et le fait qu'il emporte dans ses bagages un certain nombre d'exemplaires du prospectus montre qu'il compte bien s'en servir en vue de la pleine réalisation d'une Société de Marie sous sa direction. Il est donc permis de douter de sa sincérité lorsque, dans sa lettre de juin 1826, il déclare vouloir entrer à la trappe. Il insinuerait plutôt que si on ne le réintègre pas à L'Hermitage, il se sentira libre de créer « la vraie société de Marie » selon un style inspiré de ce couvent dans lequel l'abbé jouit d'une autorité absolue. Et c'est dans ce dernier sens que la lettre a été interprétée (OM3/819, § 24).

Il n'en demeure pas moins que le sceau de Courveille présente un message spirituel d'un réel intérêt. Au centre, nous y trouvons une vierge à l'enfant, à la tête entourée de la couronne de douze étoiles (onze en fait). Devant elle, se trouve une sorte de table eucharistique ornée sur les côtés de motifs géométriques difficilement visibles, qui cache le bas du corps. Les mots « Societas Mariae » encerclent le motif.

A priori, ce cachet est fort différent du sceau pri-

mitif de la S.M. utilisé avant 1840, à la symbolique beaucoup plus riche mais plus abstraite. Le P. Colin l'a lui-même décrit : « Le premier sceau avait un *Ave Maria* avec une couronne d'étoiles, deux branches de fleurs croisées et *Societas Mariae* »². En fait, le sceau est un peu plus complexe. Au centre, nous voyons les lettres AM entrelacées ; surmontées d'une sorte de nuage ou de diadème renfermant cinq étoiles qu'il n'est pas facile d'interpréter comme une couronne. De part et d'autre du MA, sont des faisceaux de lis (à gauche) et de rose (à droite) évoquant Marie immaculée et rose mystique. A la périphérie, au *Societas Mariae* sont associés, au bas, la lune avec, de part et d'autre, un épi de blé et une grappe de raisin, symboles eucharistiques évidents.

Ce cachet et celui de M. Courveille ont des convergences fortes, d'abord par leur forme circulaire et leur organisation générale : dans les deux cas Marie est au centre et la Société de Marie à la périphérie. L'allusion à l'Apocalypse (et à l'Assomption) est évidente : par la présence de la couronne d'étoiles, explicite dans

un cas, plus suggérée dans le second qui, en revanche, place la lune en bas du sceau. C'est donc une société sacerdotale, mariale et eschatologique.



Sceau primitif Société de Marie

² OM3/819, § 140. Il est représenté dans OM3, figure 86 entre les p. 112 et 113.

La maison de N.D. de L'Hermitage n'a très probablement pas eu de sceau avant 1830. Nous en trouvons ensuite l'équivalent avec l'en-tête imprimée de lettres de M. Champagnat, la première que nous connaissons étant adressée à un curé le 24 janvier 1833³.

Placé en haut de la page, au milieu, le motif représente Marie couronnée d'étoiles assise sur un nuage tenant de son bras gauche l'enfant Jésus au visage tourné vers l'extérieur, et étendant un bras en un geste de bénédiction, tandis que

Marie, de son bras droit, fait un geste semblable. En arc de cercle au-dessus des personnages : « Marie a été conçue sans péché ». Sous ce motif sont trois noms : « Jésus, Marie, Joseph ». Puis, en caractères gras en-dessous: « Ecole normale des Frères de Marie»; et enfin : N.D. de L'Hermitage, sur St Chamond, le 183... Le même motif se trouve aussi sur les lettres d'obédience de Champagnat comme l'atteste un exemplaire du 25/10/1839, représenté ci-dessous. On le trouve aussi sur la page de garde de la Règle publiée en 1837.



Logo d'entête papier à lettre

³ Autres lettres portant cet en-tête : 20/11/1834 ; 29/03/1835 ; 03/05/1836 ; 01/01/1837 ; 12/04/1837 ; 12/07/1835 ; 1/08/1838 ; le 21/08/1838 ; le 28/08/1838.

Autre logo
entête papier
à Lettres

A partir de février 1839⁴, les lettres présentent un motif complètement différent : Marie debout, couronnée d'étoiles, tendant les mains vers la terre, les pieds sur le serpent. En-dessous, un arc de cercle en forme de lune porte les mots « Société des Frères de Marie ».

Ces en-têtes ne sont pas sans importance quant à l'histoire des Frères Maristes. Celui des années 1833-38 associe au message explicitement marial le côté professionnel de l'œuvre. Mais la loi Guizot (28 juin 1833) va établir une distinction entre école normale (patronnée par l'Etat) et noviciat (congréganiste) et c'est pourquoi le terme « école normale » va disparaître des en-têtes en 1839. Il se peut

que le changement du motif soit inspiré par la médaille miraculeuse⁵. Mais il y a surtout la volonté de montrer N.D. de L'Hermitage sous un jour nouveau : une société religieuse sous la protection de Marie immaculée.



Motif marial – autel chapelle Hermitage

⁴ Voir lettres du 07/02/1839 ; du 23 février ; du 23 mars, des 20 et 21 juillet 1839 ; du 25 octobre et du 6 novembre 1839.

⁵ Apparitions à Catherine Labouré en 1830.

Il convient aussi de signaler le blason du nouvel autel de la chapelle de L'Hermitage exécuté en 1836 qui n'est pas sans analogie avec le sceau de la SM. Ses initiales AM, très stylisées, annoncent le AM mariste de style baroque surmonté de la couronne d'étoiles, qui sera fixé définitivement entre 1860 et 1870.

En somme, M. Courveille a été le premier à donner une expression iconographique à la Société de Marie en 1826. Mais c'est à L'Hermitage qu'il attribue ce titre. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard que les Pères Ma-

ristes produisent leur propre sceau, certainement sans s'inspirer de celui de Courveille, mais en aboutissant à des convergences importantes avec lui. Dès 1833, L'Hermitage a exprimé sa propre représentation, très différente quant à la forme mais assez proche quant au sens, sans toutefois s'affirmer comme Société de Marie. Ce n'est pas avant 1839 qu'est revendiqué le titre de « Société des Frères de Marie ». Et finalement le lien le plus clair entre toutes ces représentations, c'est la couronne d'étoiles interprétant Marie comme la Femme de l'Apocalypse et la souveraine de la Société.

BENOÎT-JOSEPH CHAMPAGNAT MORT À 13 ANS EN 1803

Un point d'ancrage pour
une réinterprétation de
l'enfance de M. Champagnat



F. André Lanfrey

La connaissance de la famille Champagnat au moment de la publication de la Vie de Marcellin était encore très fragmentaire en 1856 puisque le F. Jean-Baptiste attribue six enfants au couple J.B. Champagnat-M. Chirat, Marcellin étant le dernier (Vie ch. 1 p. 2). C'est le F. Avit, dans les Annales de l'institut commencées en 1884 qui, ayant consulté les registres de la paroisse de Marthes, nous donne copie

des actes de baptême des dix enfants Champagnat, Marcellin étant l'avant-dernier. Le F. André Bardyn, resté longtemps à Marthes, a fait des recherches sur la famille Champagnat dont il a présenté le résultat dans l'ouvrage *Marthes au long des siècles*¹ (p. 191). Les renseignements qu'il nous donne complètent et corrigent ce que nous dit le F. Avit. Le tableau ci-dessous est construit selon ces deux sources.

Prénom	Naissance	Mariage...	Enfants	Décès	Age
1. Marianne	11/12/1775	5/2/1799 (Benoît Arnaud)	8	29/06/1816 ²	41
2. Jean Barthélemy	12/03/1777	20/10/1811 (Marie Clermondon)	8	20/01/1838	61
3. Anne-Marie	20/02/1779	8/02/1804 (Jean Lachal ou Lachau)	7	28/03/1835	56
4. Jean-Baptiste (même prénom que son père)	11/09/1780		20 thermidor an 11	08/08/1803 23	
5. Marguerite-Rose	20/02/1782			en bas âge	0
6. Marguerite-Rose	01/08/1784	01/03/1813 (Guillaume Cheynet)	6	13/04/1829	45
7. Anne-Marie	25/07/1786			en bas âge	0
8. Jean-Pierre	26/09/1787	17/02/1813 (Jeanne-Marie Ravel)	9	16/11/1833	46
9. Marcellin-Joseph-Benoît	20/05/1789	Ordonné prêtre le 22 juillet 1816		06/06/1840	51
10. Joseph Benoît	27/10/1790			20/12/1803 28 Frimaire an 13	13

¹ Publié par l'association des Amis de Marthes (amimarthes@fr.st) en 2002.

² Le F. Avit situe le décès en 1817 (Annales, § 32 p. 8)

C'est donc une famille assez typique d'un ancien-régime démographique : deux cas de mortalité infantile (avant 1 an) ; un décès d'adolescent ; un autre de jeune adulte et un seul des autres enfants parvenant à soixante ans. En faisant abstraction des deux enfants morts en bas âge, la moyenne d'âge au décès est de 42 ans.

Parmi ces données, il en est une qui n'a pas été jusque-là suffisamment prise en compte : le décès du dernier de la famille, Joseph-Benoît, non pas en bas âge, comme l'institut l'a cru, mais à treize ans. Et le fondement sur lequel s'appuie le F. André Bardyn est solide : le curé Alliot dans le registre des sépultures a noté à l'année 1803 : « Benoît Joseph Champagnat âgé de 13 ans décédé au Rozet le 20 Xbre 1803 ».

Dans la même page du registre, nous notons d'ailleurs deux autres décès de la famille. Celui de Jean-Baptiste, le fils, qui pose un problème de date car le F. André Bardyn, se fondant sur l'Etat-civil qui suit encore le calendrier révolutionnaire, situe le décès au 20 thermidor an 11 (8 août 1803) tandis que le curé semble hésiter entre deux dates : le 21 septembre ou un autre jour de septembre : peut-être le 3. Cette étonnante distorsion entre l'Etat-civil et le registre paroissial pourrait être due à un certain retard du curé dans la tenue de ses registres. Quant à Jean-Baptiste,

le père, mort le 12 juin 1804 « âgé d'environ 50 ans » le procès-verbal ne pose qu'un léger problème : l'Etat-civil le déclare décédé le 24 prairial an 13, c'est-à-dire le 13 juin 1804, à 10 heures du matin, tandis que le curé Alliot parle du 12 juin, se référant sans doute à son intervention pour les derniers sacrements, quelques heures avant le décès.

Revenons au cas de Benoît-Joseph Champagnat en tentant de saisir pourquoi l'existence de cet enfant, tout de même parvenu à l'âge de l'adolescence, nous est restée à peu près inconnue jusque-là³. Le F. Avit (Annales § 31 p. 8) a pu, involontairement, nous induire en erreur en affirmant que sur les 10 enfants Champagnat quatre étaient morts avant 1804, ce qui est exact, mais a porté à croire que tous étaient morts très jeunes. Il ne s'est d'ailleurs pas préoccupé de rechercher leur date de décès mais s'est intéressé aux enfants survivants en détaillant leur *curriculum vitae* (Annales § 32-34 p. 8-9).

La non-reconnaissance de Benoît-Joseph Champagnat tient aussi à deux autres causes. La première c'est que son décès ne figure pas dans le registre d'Etat-civil de 1803. Si sa date de décès donnée par Alliot est exacte, l'Etat-civil aurait dû la situer au 28 Frimaire an 13. J'ai personnellement parcouru les registres d'Etat-civil

³ Dans Les années obscures de Marcellin Champagnat, le F. Gabriel Michel parle de ce décès à 13 ans sans insister.

à partir de leur première mention d'un décès, le 30 brumaire an 2 (20 novembre 1792) jusqu'en 1812 : nulle part, il n'est question du décès de Benoît-Joseph Champagnat.

La seconde raison de cet oubli apparent, c'est que la tradition orale et écrite de l'institut n'a jamais mentionné que M. Champagnat, durant toute son enfance et une grande partie de son adolescence, ait vécu sous le même toit qu'un frère à peine moins âgé que lui. Le P. Champagnat aurait donc révélé aux Frères peu de choses sur sa famille, son enfance et son adolescence. Les sources maristes n'ont pu en reconstituer quelques traits qu'en collectionnant des souvenirs personnels délivrés au cours de ses instructions - comme l'histoire de l'instituteur brutal qui l'avait tant choqué - et en enquêtant après sa mort. Champagnat, qui recommandait tant le détachement de la famille, se devait d'ailleurs de donner l'exemple de la discrétion sur ce point.

Mais ces considérations n'expliquent pas que le décès de Joseph-Benoît Champagnat ne figure pas à l'Etat-civil. Certes, le passage des registres paroissiaux à un Etat-civil laïque a pu créer des oublis, mais cela se passe en 1792-93. Ensuite, il n'est pas impossible que cette création nouvelle concurrente de l'Eglise ait eu un certain mal à s'imposer,

mais Jean-Baptiste Champagnat, père, pour le moins ne faisait pas figure d'opposant au nouveau régime. Par ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi le curé Alliot aurait indiqué un décès fictif ou s'étant produit à une date antérieure.

D'ailleurs le F. Gabriel Michel dans *Les années obscures de Marcellin Champagnat 1789-1800*⁴, nous dit que, Lyon s'étant révolté contre la République de mai à octobre 1793, J.B. Champagnat a accompagné les troupes faisant le siège de la ville. Et il ajoute, sans citer sa source, qu'il fait partie d'une liste de pères de famille indemnisés pour ce service. Le document précise qu'à côté de son nom figurent ces mots : « une femme, 8 enfants », ce qui signifie qu'en 1793 Benoît-Joseph est toujours vivant.

Certes, nous avons vu que le décès de Jean-Baptiste Champagnat (fils) à 23 ans posait un problème de date bizarre. Quant à Benoît-Joseph, sur le registre paroissial le curé Alliot commet plusieurs ratures curieuses : tout d'abord après avoir écrit « Benoît Champagnat » il ajoute au-dessus « Joseph ». Surtout, quant à l'âge, il a hésité, écrivant d'abord « 10 ans ». Mais comme le « 3 » qu'il a superposé au « 0 » ressemblait à un « 9 », il a placé un « 3 » au-dessus. Cette ligne laisse donc l'impression que le

⁴ Cahier A4 publié à Rome vers 2000 ; voir p. 67. Il précise qu'il utilise une source privée.

curé ne connaît pas cet enfant, qui est pourtant à l'âge de la première communion.

Je suis donc porté à émettre l'hypothèse que Benoît-Joseph Champagnat était un enfant mentalement handicapé ne sortant pas de la famille et n'ayant jamais participé à la vie sociale. Comme l'Etat-Civil n'existait pas encore au moment de sa naissance en 1790, il n'y avait pas de raison de déclarer son décès. En revanche, cet enfant avait été baptisé et relevait de l'Eglise. D'où son enterrement religieux sans déclaration civile.

Le récit de la vocation de Champagnat dans la Vie, I (Ch. 2 p. 10-11) peut quelque peu étayer cette hypothèse d'un enfant handicapé. Au prêtre recruteur de jeunes gens disposés à apprendre le latin, M. Alliot signale les garçons Champagnat « qui semblent assez retirés ». Et le prêtre, entrant chez les Champagnat, parle au père de ses « braves garçons pieux, très retirés ». Puis, c'est le défilé : l'aîné, (en principe Jean-Barthélemy) décline l'offre d'apprendre le latin. Puis viennent « le cadet (Jean-Pierre) et le petit Marcellin ». Comme il n'est pas question de Jean-Baptiste, fils, décédé le 8 août 1803, la visite aurait eu lieu à une date postérieure à son décès. D'ailleurs le prêtre a certainement mis à profit les vacances sco-

lares avant la Toussaint, ce qui signifie qu'à l'époque de son passage Benoît-Joseph est toujours vivant et a même l'âge d'un jeune collégien puisqu'il ne meurt qu'en décembre. Mais le récit ne dit rien sur lui comme si la question des études ne se posait pas pour lui.

Bien sûr, il faut prendre le récit avec prudence car le but du F. Jean-Baptiste est davantage l'édification que la rigueur historique⁵ et ce texte n'est pas recoupé par d'autres sources fiables. Il n'empêche que le F. Jean-Baptiste n'évoque que trois des garçons Champagnat, et que Marcellin est considéré comme le plus jeune, alors que vit encore son frère puiné.

Il y a dans ce récit un autre élément surprenant : l'envoi par M. Alliot, le curé, d'un recruteur de séminaire dans la maison d'un des chauds partisans de la Révolution. Dans ses Annales (T. 1 p. 9-13, § 36-4), le F. Avit a rapporté les souvenirs des vieillards de Marlihes concernant son long engagement politique que le F. Gabriel Michel, dans *Les années obscures de M. Champagnat*, a largement confirmé.

En 1803, cet engagement révolutionnaire a pris fin depuis peu. Champagnat continue de signer le registre municipal⁶ jusqu'au 16 floreal an 8 (8 mai 1800). Ses dernières signatures dans l'Etat civil sont :

⁵ Il y a quelque invraisemblance dans l'interrogation de Jean-Barthélemy qui a 26 ans.

⁶ En tant que président de l'ensemble cantonal Marlihes-Jonzieux.

- Naissances : 9 pluviose an VIII (28 janvier 1800)
- Mariages : 10 floréal an VIII (22 avril 1800)
- Décès : 5 fructidor an VIII (22 août 1800)

J.B. Courbon est nommé maire par le préfet le 4 septembre 1800 et J.B. Champagnat fait partie de ce nouveau conseil dont les activités sont très réduites⁷ car le Consulat ne demande plus à la société que d'obéir et se laisser gouverner par une administration vigilante. Et, dans une large mesure, les populations, lassées de la débauche politique des temps révolutionnaires, vont accepter cet autoritarisme jusque vers 1810. En tout cas, Champagnat ne signe pas le registre des délibérations de la commune le 19 mai 1803, sans que nous puissions interpréter cette absence. C'est peu après qu'a lieu la visite à la famille Champagnat d'un recruteur du séminaire de Verrières, dans l'ambiance de l'application du concordat solennellement proclamé le 18 avril 1802. On est alors en pleine réorganisation de l'Eglise de France et les doutes sur la volonté pacifique du premier consul en matière religieuse sont maintenant levés.

A Marllhes, la paix religieuse n'est pas perturbée par la rivalité, fréquente en bien des lieux, des anciens réfractaires et constitutionnels. Au contraire, l'autorité d'Allirot a dû sortir renforcée de l'épreuve révolutionnaire. Sur le plan politique, la perspective d'une restauration royale s'est éloignée et il n'y a pas de terreur blanche, comme cela est arrivé en 1795-96. Cela signifie-t-il pour autant que règne une grande sérénité ? Il est plus que vraisemblable que la Révolution a laissé des frustrations et des rancoeurs et que les relations sociales sont passablement compliquées. D'ailleurs, lorsqu'il enquêtera quelques dizaines d'années plus tard sur Jean-Baptiste Champagnat, le F. Avit recueillera de nombreux souvenirs qui montrent sans ambiguïté que J.B. Champagnat avait conservé la réputation d'un ardent jacobin.

L'hypothèse d'un certain ostracisme subi par la famille Champagnat ne paraît donc pas sans fondements. Ses membres ont pu aussi ressentir une certaine gêne envers un passé familial assez com-promettant. Et puis, le projet d'ascension sociale de J.B. Champagnat père, qui explique en partie son engagement dans la politique, a échoué. Sans être pauvre, la famille

⁷ Du 30 septembre 1800 au 18 septembre 1808, nous ne notons que dix réunions, d'importance très relative pour la plupart. Et l'ensemble des actes de cette période de 8 années ne comprend que 9 pages. Le contraste avec la période précédente est saisissant : le registre de la municipalité commencé le 2 juin 1791 et clos le 16 floréal an 8 (8 mars 1800) comprend 359 pages pour une période de moins de 9 ans.

est dans une situation économique précaire. Lorsque Marcellin refuse d'aller encore à l'école, est-ce seulement à cause de la brutalité du maître ou pour éviter aussi les avanies des autres enfants ? D'ailleurs ce n'est pas le désir de s'instruire qui lui manque puisqu'il décidera brusquement de reprendre ses études, mais parce qu'il règne une ambiance sociale dans laquelle il se sent mal à l'aise. Certes, dans ces années, l'Eglise redevient un des grands moyens d'ascension par l'éducation dans les séminaires, mais comment songer au sacerdoce dans une famille marquée par l'engagement politique récent du père et des moyens économiques limités ? C'est pourquoi Marcellin ne songe guère qu'à devenir un paysan.

Une seule autorité est assez forte pour dénouer la situation : celle du curé Alliot. En envoyant chez les Champagnat un recruteur pour le séminaire, il lui offre une chance de réconciliation socio-religieuse et en tout cas une possibilité de renouer avec le désir d'ascension sociale par l'instruction. Ce n'est pas seulement le jeune Marcellin qui saisira cette chance, mais toute la famille. Et c'est pourquoi, malgré les multiples difficultés personnelles et familiales – comme la mort du père – on ne reviendra pas sur une telle opportunité. Comme bien des vocations de cette époque,

celle de Marcellin, encore floue en 1803, ne sera pas seulement personnelle mais paroissiale et familiale.

Lorsque M. Alliot demandera des Frères à Champagnat en 1818, à une époque où ils sont très peu nombreux, très jeunes et encore peu formés, celui-ci ne pourra moins faire que de lui en envoyer deux, comme s'il reconnaissait une dette envers le curé qui lui avait donné l'occasion de se libérer par l'instruction d'un destin étriqué. En fondant des frères, son désir était de rendre à d'autres le même service.

Le décès du dernier des Champagnat, non pas « en bas âge », mais en décembre 1803, à treize ans, m'a donc amené à l'hypothèse que le dernier de la famille Champagnat aurait été un enfant handicapé. Et ce problème m'a entraîné à une interrogation sur la libération qu'a été la vocation de Marcellin, fils de Jacobin, dans un contexte postrévolutionnaire à l'ambiance lourde et étriquée. Enfin, la grande compassion du P. Champagnat envers les malades, et son affirmation qu'ils sont une bénédiction pour une maison, trouvent peut-être leur source dans sa proximité avec un frère handicapé. Mais il faudrait examiner plus en détail le dossier de la relation de Champagnat aux malades et aux infirmes.

ANNEXE

EXTRAIT DU REGISTRE PAROISSIAL DE MARLHES



Ligne 3 : « Jean Baptiste Champagnat âgé de 23 ans mort au Rozet le 7° » : rajouté au-dessus de la ligne : « le 21 sep (tembre) 1803 » ; en-dessous de la ligne : « le 3 (?) sep(septembre) 1803 ».

Ligne 14 : « Benoît (au-dessus « Joseph ») Champagnat âgé de 10 (corrigé « 13 ») ans décédé au Rozet le 20 Xbre 1803 »

Ligne 28 : « Jean-Baptiste Champagnat âgé d'env(iron)50 ans décédé au Rozet le 12 juin 1804 ».

LA « PROMESSE » DES FRÈRES DE 1826

En fait, les statuts primitifs de la branche des frères



F. André Lanfrey

Beaucoup de choses ont été dites récemment sur le Formulaire du 23 juillet 1816. Il me paraît maintenant opportun de rappeler à notre attention un document similaire issu de la branche des Frères : la « Promesse

» dont il nous reste deux versions. La première, datée de 1826 (OM1/168) et la seconde, rapportée dans la Vie de 1856 (Ch. 11 p. 157-158) : « de la main du pieux Fondateur » nous dit le F. Jean-Baptiste.

Promesse de 1826 (OM1/168)	Vie ch. 15 p. 157
<p>Nous soussignés, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de l'auguste Marie, Mère de notre Seigneur Jésus Christ, certifions et assurons que nous nous consacrons pour cinq ans à compter de ce jour mil huit cent vingt six, librement et très volontairement, à la pieuse association de ceux qui se consacrent, sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie, à l'instruction chrétienne des enfants (sic) de la campagne.</p>	<p><i>Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ.</i> <i>Nous soussignés, certifions et attestons que nous nous consacrons pour cinq ans, à compter de ce jour, librement et très volontairement, à Dieu dans la petite association des Petits Frères de Marie, dans le but de travailler sans cesse, par la pratique de toutes les vertus, à notre sanctification et à l'éducation chrétienne des enfants de la campagne.</i></p>
<p>Nous entendons : premièrement, ne chercher que la gloire de Dieu, le bien de son Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et l'honneur de l'auguste Mère de notre Seigneur J(ésus) C(hrist).</p>	<p><i>Nous entendons donc :</i> <i>1°. Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de l'auguste Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le bien de l'Église catholique, apostolique et romaine.</i></p>
<p>Secondement, nous nous engageons à enseigner gratuitement les indigents que présentera M. le curé de l'endroit 1° le catéchisme, 2° la prière, 3° la lecture, le respect aux ministres de Jésus Christ, l'obéissance aux parens et aux princes légitimes.</p>	<p><i>2°. Nous nous engageons à enseigner gratuitement tous les enfants indigents que nous présentera M. le curé de la paroisse, et à leur apprendre, ainsi qu'à tous les autres enfants qui nous seront confiés, le catéchisme, la prière, la lecture, l'écriture et les autres parties de l'enseignement primaire, selon leurs besoins.</i></p>

Nous entendons, troisièmement, nous engager à obéir sans réplique à notre supérieur et à ceux qui par son ordre nous seroient préposés.	3°. <i>Nous nous engageons à obéir sans réplique à notre supérieur et à tous ceux qui par son ordre seront préposés pour nous conduire.</i>
Quatrièmement, nous promettons de garder la chasteté.	4° <i>Nous promettons de garder la chasteté.</i>
Cinquièmement, nous mettons tout en communauté.	5°/ <i>Nous mettons tout en communauté.</i>

Un commentaire critique de ces documents a déjà été effectué par le F. Balko¹ qui a notamment montré qu'il ne s'agit pas d'une formule de profession mais d'un contrat collectif d'engagement dans une association d'instituteurs chrétiens selon l'esprit de la Société de Marie. La version de 1826 est certainement la plus ancienne, notamment parce qu'elle ne donne pas encore à l'association le nom « Petits Frères de Marie » (voir 1° paragraphe), alors que ce titre officiel existe depuis 1824². La version du F. Jean-Baptiste nous garantit qu'en 1826 ce document est achevé puisque la version de 1856 ne modifie rien d'essentiel. Il reste que se posent trois questions à propos de ce document fondamental : son ancienneté, les étapes éventuelles de son élaboration, et surtout son statut véritable. Ne serait-ce pas en effet une première constitution de la branche des Frères ?

1. « LA PROMESSE » COLLECTIVE ET DES PROMESSES INDIVIDUELLES

La source essentielle de l'histoire de cette promesse est le début du chapitre 15 de la Vie du Fondateur (p. 157-158), dans lequel le F. Jean-Baptiste s'intéresse surtout à l'instauration des vœux en 1826. D'après lui, la promesse « contenait en principe toutes les obligations de la vie religieuse » et n'était donc qu'une anticipation des vœux. Mais ce n'est pas si simple : les vœux sont des engagements individuels et la promesse est collective : « Nous soussignés... ».

Cependant, dans d'autres passages, le F. Jean-Baptiste évoque clairement des promesses individuelles primitives. Ainsi (Ch. 15 p. 157) « dès le principe il (Champagnat) avait fait faire aux Frères des promesses de fidélité à Dieu et à leur vocation », Un peu plus loin (p. 158) il précise que « chaque Frère signait

¹ « Promesse des premiers Frères », dans FMS, 1978, n° 31, p. 412 et n° 32 p. 424.

² Le prospectus emploie pour la première fois l'expression « Petits Frères de Marie »

cette promesse à genoux et devant la communauté assemblée ». Il paraît donc amalgamer deux « promesses » différentes : l'une collective, qui nous est connue ; l'autre individuelle « à Dieu et à leur vocation » qui ferait partie du rite d'entrée dans l'association avec signature et prise d'habit. Ce rite remonterait à la fin mars 1817, date de la prise d'habit de J.M. Granjon et J.B. Audras (F. Louis).

2. LE F. LOUIS ET L'ORIGINE DE LA PROMESSE COLLECTIVE

Sur les origines de la « promesse » collective nous disposons, dans la *Vie* (p. 158) et les *Biographies de quelques Frères* (p. 11), de deux récits très proches relatant l'opposition du F. Louis à celle-ci.

Vie ch. 15 p. 158	Biographie du F. Louis
« Chaque Frère signait cette promesse à genoux et devant la communauté. On voit qu'elle contenait en principe toutes les obligations de la vie religieuse, et c'est ce que le Père Champagnat ne manquait pas de déclarer aux Frères lorsqu'il les admettait à la contracter.	« Après deux ans de noviciat, pour arrêter l'inconstance humaine et fixer la vocation de ses premiers frères, il (Champagnat) leur proposa de faire à Dieu une promesse de fidélité. Par cette promesse, les frères s'obligeaient à travailler à leur sanctification, à instruire les enfants, particulièrement les pauvres, à obéir à leur supérieur, à garder la chasteté et à mettre tout en communauté.
La première fois qu'il fut question de prendre cet engagement, à la fin de 1818 Frère Louis; qui avait une conscience extrêmement timorée, et qui était avec raison scrupuleux observateur de tout ce qu'il promettait à Dieu, fut effrayé des obligations qu'il s'agissait de contracter ; il refusa de signer, malgré les conseils du Père Champagnat et les invitations amicales des autres Frères. »	La première fois qu'il fut question de prendre cet engagement, à la fin de 1818, Frère Louis; qui avait une conscience extrêmement timorée, et qui était avec raison scrupuleux observateur de tout ce qu'il promettait à Dieu, fut effrayé des obligations qu'il s'agissait de contracter ; il refusa de signer, malgré les conseils du Père Champagnat et les invitations amicales des autres Frères. »

La biographie du F. Louis, certainement antérieure à la *Vie*³ affirme clairement que la « promesse » collective complète a été proposée aux Frères dès la fin de 1818, sans doute au moment d'une retraite, alors que

leur association née le 2 janvier 1817 n'a pas tout à fait deux ans d'existence et fort peu de membres⁴. De plus, il s'agirait déjà du texte complet de 1826 et non pas d'une première version courte. J'avais d'abord pensé

³ Il est mort en 1847 et le F. Jean-Baptiste exploite une biographie primitive.

⁴ Mais nos sources n'ont certainement pas gardé la mémoire de tous les frères des débuts.

que, le F. Jean-Baptiste, soucieux de montrer que la pratique des vertus religieuses (obéissance...) était originelle et qu'il fallait songer à une construction plus progressive de cette promesse collective. Je concevais sa réalisation définitive au plus tôt à la fin de 1819 : lorsque le P. Champagnat structure sa communauté, en lui faisant élire un directeur et en établissant un début de règlement religieux, avant de venir habiter avec les Frères. (Vie Ch. 6 p. 69-70).

Mais deux éléments m'ont amené à modifier mon interprétation : une datation clairement affirmée⁵ et surtout la coïncidence entre cette date de la résistance du F. Louis et son envoi à Marthes à la fin de 1818 ou au début de 1819, ainsi que l'éloignement de son frère (Laurent) au Bessat très probablement la même année. En somme les deux frères Audras se mettent en retrait du foyer de l'association.

Pour autant, les ponts ne sont pas rompus, comme le suggère le F. Jean-Baptiste dans la Vie (p. 158) en présentant une conversation entre le F. J.M. Granjon et le P. Champagnat. Le premier est « scandalisé » de cette opposition tandis que M. Champagnat opte pour la patience : « il (le F. Louis) signera plus tard ». Ce dialogue nous informe en outre sur l'identité des deux promoteurs de cette promesse collective, l'un plus intransigeant, l'autre plus accommo-

dant. En 1818-19, l'association aurait donc vécu selon deux modes d'engagement. Et le processus d'adhésion à la promesse collective de 1818 s'achève à la retraite de fin 1819, par la nomination de J.M. Granjon comme directeur suivie de l'installation de Champagnat avec les Frères. Les deux Audras ont finalement accepté cette mutation mais d'autres ont pu se retirer. Sous l'impulsion du tandem Champagnat-Granjon l'association primitive s'est orientée vers la communauté religieuse après un temps de crise, mais aussi de réflexion, d'une année.

3. LA CHARTE PRIMITIVE DÈS 1817 ?

Le retrait sans rupture du F. Louis, et probablement de son frère, en 1818-1819, ne peut se comprendre que comme l'attachement à une première charte de l'association que le projet de 1818 n'annule pas. Il y a donc manifestation de continuité de l'une à l'autre, le F. Louis ne contestant pas son appartenance à l'association pour cinq ans, mais les nouvelles obligations qu'elle impose : à savoir les promesses d'obéissance, chasteté et mise en commun des biens. C'est ce que dit d'ailleurs le F. Jean-Baptiste : « le F. Louis [...] fut effrayé des obligations qu'il s'agissait de contracter » car il se rend bien

⁵ Qui suppose que le F. Jean-Baptiste a recueilli un témoignage précis, probablement du F. Louis lui-même.

compte que celles-ci changent la nature de l'association.

Il y a donc eu une première étape de cette promesse collective que nous pouvons situer au moment de la première prise d'habit à la fin mars 1817. En effet, lorsque J.M. Granjon et Jean-Baptiste Audras se sont réunis en communauté le 2 janvier 1817 il est peu probable qu'une charte de fondation écrite ait été faite. Mais la prise d'habit, en mars, supposait une charte collective servant de fondement aux engagements individuels. Je suppose donc un contrat moral élaboré entre janvier et mars 1817 ainsi formulé :

« Nous soussignés, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de l'auguste Marie, Mère de notre Seigneur Jésus Christ, certifions et assurons que nous nous consacrons pour cinq ans à compter de ce jour [...], librement et très volontairement, à la pieuse association de ceux qui se consacrent, sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie, à l'instruction chrétienne des enfants (sic) de la campagne.

Nous entendons:

Premièrement, ne chercher que la gloire de Dieu, le bien de son Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et l'honneur de l'auguste Mère de notre Seigneur J(ésus) C(hrist) ;

Secondement, nous nous engageons à enseigner gratuitement les indigents que présentera M. le curé de l'endroit 1° le catéchisme, 2° la prière, 3° la lecture, le respect aux ministres de Jésus Christ, l'obéissance aux parents et aux princes légitimes. »

Il y a dans ce texte une grande cohérence : d'abord une déclaration générale d'intention suivie de deux articles précisant une obligation fondamentale : l'enseignement désintéressé de la doctrine chrétienne. Et c'est bien ce que dit le F. Jean-Baptiste : « fidélité à Dieu et à leur vocation ».

Il est vrai qu'à cette date, l'association n'a pas encore d'action caritative et catéchétique précise, mais nous savons que c'est peu après que le F. J.M. Granjon commence à rassembler des enfants pour les catéchiser et les nourrir, et que débudent les catéchismes dans les hameaux. D'ailleurs le P. Champagnat n'avait pas réuni des disciples pour une vie contemplative, mais pour l'apostolat. Cette action s'exercera pour la gloire de Dieu seulement, et donc sans salaire. Elle sera gratuite pour les enfants indigents⁶, en respectant l'autorité du curé. Ce n'est pas encore un projet nettement scolaire : l'apprentissage de la lecture accompagne normalement celui du catéchisme. Car la frontière entre école et catéchisme est alors extrêmement ténue. Si la formule concernant la gloire de Dieu et l'honneur de Marie rappelle le Formulaire il n'est pas sûr que les deux premiers Frères connaissent avec précision le projet de la S.M. : d'où la formule assez maladroite dans la définition de l'association qui ne comprend pas le terme « Société de Marie » ni même « Frères de Marie ».

⁶ Ce qui suppose que les enfants de familles ayant quelques reveurs paieront.

4. UNE CHRONOLOGIE PROBABLE

Tout cela nous donnerait une chronologie assez resserrée de la charte collective des Frères :

1. L'entrée en communauté de J.M. Granjon et J.B. Audras le 2 janvier 1817, sans contrat explicite mais avec l'idée de constituer une communauté apostolique paroissiale sous la direction du P. Champagnat.
2. Rédaction de la première partie du contrat collectif vers mars 1817, suivie d'une application de celui-ci dans les années 1817-1818.
3. A la fin de 1818, proposition par le P. Champagnat et J.M. Granjon de promesses d'obéissance, chasteté, pauvreté.
4. De fin 1818 à fin 1819, division du groupe (La Valla, Marthes, Le Besat), le F. Louis faisant figure d'opposant principal.
5. Fin 1819, accord sur la proposition de 1818, donnant à l'association un caractère plus conventuel et moins restreint à un lieu, sous la direction du tandem Champagnat-Granjon.

Il reste que nous ne possédons pas de texte de ces statuts fondamentaux des Frères Maristes anté-

rieur à 1826 et que notre chronologie repose essentiellement sur le témoignage du F. Jean-Baptiste. Par ailleurs, reste la question de la promesse individuelle des Frères, certainement différente du contrat collectif.

5. IMPORTANCE DU MANUSCRIT 302 DU F. FRANÇOIS

Les notes du F. François permettent de résoudre partiellement ces questions. Dans son premier carnet de « Pensées-retraites » (A.F.M. 5101. 302) commencé à la retraite de la communauté, en 1819⁷, celui-ci, qui va prendre l'habit et prononcer un engagement personnel, mêle réflexions, résolutions personnelles et allusions précises à la promesse collective et à celle qu'il doit prononcer :

« [1] Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.

O très sainte Trinité (S. François Xavier)

Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie.

1^{ière} RETRAITE de 1819 (P. Champagnat)

1° Je me souviendrai de la présence de Dieu... en priant, en faisant la classe, en marchant, en prenant mes récréations, mes repas et agissant en tout avec une s(ain)te modestie **pour la gloire de Dieu, l'honneur de Marie et le bien de la Religion.**

2° J'enseignerai aux enfants le respect, l'amour et l'obéissance qu'ils doivent à leurs

⁷ Dans le local qui va devenir ensuite la chambre du P. Champagnat,

parents et à leurs supérieurs, et principalement le catéchisme et la prière.

[2] Je me proposerai en tout l'exemple de Jésus, de Marie et des Saints (1820)

Je ferai ensuite, j'enseignerai à l'exemple de Jésus mon maître et mon modèle. (act. 1) »

En 1822 il ajoute :

« Ne commettre jamais le moindre péché quel qu'il soit de propos délibéré, mais les éviter tous avec soin.

Vivre comme pouvant mourir à chaque instant, comme étant prêt de mourir et comme étant déjà prêt de mourir et comme étant déjà mort, me représentant ces divers états devant Dieu Cette pensée rassure contre toutes les surprises de la mort, donne de la confiance et de la ferveur et remplit l'âme de consolations et de joie (Judde, Gde retraite, T.V, p. 179) *

Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de Marie, Mère de Notre Seigneur Jésus Christ et le bien de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, selon les fins de l'ordre (Judde, Retraite religieuse, 4e jour, 1 médit. T. 3⁸)

Obéir sans réplique à mon Supérieur et à ceux qui, par son ordre, me seront préposés, comme si Jésus Christ en personne me command...

De me dire souvent à moi-même :

Ad quid venisti ?

Parler toujours avec gravité, prudence et douceur, soit aux enfants, soit aux Frères ou à quelque autre que ce soit, et quand j'aurai reçu quelque mécontentement de quelqu'un, ne rien dire, ni rien faire, que la paix ne soit revenue en moi. »

Convergences entre le F. François et les « promesses » plus tardives

F. François. (Recueil 302, 1819, 1822)	Promesse de 1826 (OM1/168)	Vie ch. 11 p. 157
[1] Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.		
O très sainte Trinité (S. François Xavier)		
Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie.	1/ Nous soussignés, pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de l'auguste Marie , Mère de notre Seigneur Jésus Christ, [...]	1/ Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie , Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. [...]

⁸ Ces références au P. Judde ont été ajoutées ultérieurement.

<p>1^{ière} RETRAITE de 1819 (P. Champagnat)</p>		
<p>1° Je me souviendrai de la présence de Dieu... en priant, en faisant la classe, en marchant, en prenant mes récréations, mes repas et. agissant en tout avec une ste modestie pour la gloire de Dieu, l'honneur de Marie et le bien de la Religion.</p>		
<p>2° J'enseignerai aux enfants le respect, l'amour et l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents et à leurs supérieurs, et principalement le catéchisme et la prière.</p>	<p>5/ Secondement, nous nous engageons à enseigner gratuitement les indigens que présentera M. le curé de l'endroit 1° le catéchisme, 2° la prière, 3° la lecture, le respect aux ministres de Jésus Christ, l'obéissance aux parents et aux princes légitimes.</p>	<p><i>2. Nous nous engageons à enseigner gratuitement tous les enfants indigents que nous présentera M. le curé de la paroisse, et à leur apprendre, ainsi qu'à tous les autres enfants qui nous seront confiés, le catéchisme, la prière, la lecture, l'écriture et les autres parties de l'enseignement primaire, selon leurs besoins.</i></p>
<p>1822</p>		
<p>Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de Marie, Mère de Notre Seigneur Jésus Christ et le bien de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, selon les fins de l'ordre (Jude, Retraite religieuse, 4e jour, 1 médit. T. 3)</p>	<p>4/Nous entendons: premièrement, ne chercher que la gloire de Dieu, le bien de son Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et l'honneur de l'auguste Mère de notre Seigneur J(ésus) C(hrist).</p>	<p><i>Nous entendons donc: 1. Ne chercher que la gloire de Dieu, l'honneur de l'auguste Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le bien de l'Église catholique, apostolique et romaine.</i></p>
<p>Obéir sans réplique à mon Supérieur et à ceux qui, par son ordre, me seront préposés, comme si Jésus Christ en personne me command (ait).</p>	<p>6/ Nous entendons, troisièmement, nous engager à obéir sans réplique à notre supérieur et à ceux qui par son ordre nous seroient préposés.</p>	<p><i>3. Nous nous engageons à obéir sans réplique à notre supérieur et à tous ceux qui par son ordre seront préposés pour nous conduire.</i></p>

Grâce au F. François, nous avons la certitude que la « promesse » de 1826, existe déjà en 1819 -1822. Ce n'est pas un petit résultat. Certes, il y a quelques variantes entre les trois versions. Il est un peu surprenant que dans celle de 1826 on n'ait pas déjà introduit le terme « Petits Frères de Marie » mais il s'agit d'un texte patrimonial que l'on doit modifier prudemment. Le F. Jean-Baptiste, lui, nomme l'association (Petits Frères de Marie) et supprime l'allusion aux princes légitimes. Et cette suppression suggère que son texte date d'après la révolution de 1830. En effet, les partisans du régime déchu se considèrent comme « légitimistes » et voient la dynastie d'Orléans comme usurpatrice. Il est donc probable que la version de 1856 a été rédigée par Champagnat peu après 1830, pour éviter des interprétations politiques, embarrassantes et peut-être sources de conflit entre les Frères. Cette version tardive indique aussi que l'instauration des vœux n'a pas porté atteinte à la constitution fondamentale des Frères, qui demeure valable au prix de quelques mises à jour.

D'ailleurs, les vœux des premiers Frères à partir de 1826 sont prononcés « aux supérieurs de ladite Société de Marie⁹ selon ses statuts et ses fins ». Quel est le contenu de ces statuts et de ces fins ? Certainement le projet de Fourvière en 1816, mais

aussi la « promesse » de 1819-26 et, sans aucun doute, toute une tradition orale et des pratiques originelles. Déjà en 1822, le F. François avait parlé « des fins de l'ordre » formule qui semblait signifier à peu près la même chose. A partir de 1836, les Frères feront leurs vœux au P. Colin « selon les constitutions et les fins de l'ordre », dans lesquelles ils comprennent sans aucun doute les statuts de leur branche mis au point en 1817-1819. Le Testament spirituel de Champagnat en 1840 sera au fond une actualisation de ces constitutions et fins de l'ordre.

6. LA FORMULE PRONONCÉE PAR CHAQUE FRÈRE

L'insistance sur la charte fondatrice des Frères nous a fait quelque peu perdre de vue le problème de promesses individuelles, certainement formulées en termes de consécration et non de contrat. Apparemment, aucun document ne donne le texte de cette promesse. Mais, en partant du principe que la formule des vœux en 1826 s'inspirait de la promesse, je pense que le F. François, qui fait ses vœux perpétuels en 1826, (A.F.M. 5101.302) donne une bonne idée, non seulement de la formule des vœux mais aussi de la promesse :

⁹ Champagnat est bien supérieur des Frères mais les prêtres de L'Hermitage n'ont pas de supérieur.

« 113] L'an mil huit cent vingt six, et le onzième jour du mois mémorable d'octobre, à la fin de la retraite, j'ai eu le bonheur de recevoir mon Dieu et de faire les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, par lesquels **je me suis consacré entièrement à Dieu, mon Père et à Marie, ma Mère, sous la protection de tous les anges et de tous les saints, particulièrement de mon bon ange gardien, de St. Jean François Régis et de St. François Xavier**, par les mérites et l'intercession desquels j'espère obtenir de la miséricorde de Dieu la grâce de les observer fidèlement jusqu'au dernier soupir de ma vie. »

Le texte de la formule des vœux perpétuels de la Règle de 1837 (2^e partie p. 16-17) est proche :

« Prosterné à vos pieds, très-sainte et très-adorable Trinité, dans l'ardent désir de procurer votre gloire, **en présence de Marie, ma tendre Mère, de saint Joseph et des autres Patrons de la Société, de mon bon ange gardien et de mes saints Patrons**, je fais volontairement et librement les trois vœux perpétuels de Pauvreté, de chasteté et d'obéissance au supérieur de ladite Société de Marie, selon les Constitutions et les fins de l'Ordre.
Daignez, ô mon Dieu, agréer mes vœux et mon dévouement ; et vous, Marie, ma tendre Mère, recevez-moi au nombre de vos chers enfants.
Ainsi soit-il. »

Nous pouvons présumer que la formule de la promesse personnelle de chaque Frère comportait une invocation à la Trinité, à Marie, aux anges gardiens et aux saints pa-

trons, suivie d'un engagement pour cinq ans dans l'association : le tout terminé par une invocation dont le texte du F. François paraît proche :

« obtenir de la miséricorde de Dieu la grâce de les observer fidèlement jusqu'au dernier soupir de ma vie ».

Cette liste d'intercesseurs, se trouve d'ailleurs à la fin du Testament spirituel du P. Champagnat (Vie p. 243-244) :

« Que vous persévériez dans le saint exercice de la présence de Dieu [...] Qu'une dévotion tendre et filiale vous anime [...] pour notre Bonne Mère [...] Joignez à la dévotion à Marie la dévotion au glorieux Saint Joseph [...] un de nos premiers patrons. Vous faites l'office d'anges gardiens [...] rendez à ces purs esprits un culte particulier ».

A tort ou à raison, je trouve aussi un lien entre ces deux textes et les premiers mots du carnet 302 du F. François, déjà cités plus haut, qui me semblent un condensé de sa promesse personnelle de 1819. Nous y trouvons en effet l'invocation à la Trinité et au saint patron ainsi que la devise mariste :

« [1] Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Ainsi soit-il.
O très sainte Trinité (S. François Xavier)
Tout à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de l'auguste Marie. »

7. NON PAS UNE PROMESSE MAIS DES STATUTS FONDATEURS DE LA BRANCHE DES FRÈRES

Le mot « promesse » employé par le F. Jean-Baptiste recouvre deux réalités différentes et d'inégale importance : des promesses individuelles, dont j'ai essayé de restituer le contenu ; et les statuts fondamentaux de la branche des Frères. Ceux-ci sont établis dès 1818-1819, les versions de 1826 et 1856 en étant des adaptations tardives. Ce manifeste a trouvé son noyau primitif dès 1817, avec l'engagement de former, pour cinq ans, une association sous le vocable de Marie pour l'instruction

chrétienne des enfants. Son importance demeurera considérable puisque les vœux temporaires ou perpétuels seront prononcés selon « les statuts et les fins » puis « selon les constitutions et les fins de l'ordre ». Surtout, il faut voir un lien fondamental entre ces statuts et le Testament spirituel de 1840.

Esquissant vers 1830 une histoire des origines des Frères, le P. Bourdin (OM2/754 § 5), s'étonnait de « la hâte de l'œuvre ». J'avoue avoir ressenti le même étonnement en constatant que, contrairement aux idées reçues sur l'esprit essentiellement pratique de Champagnat, celui-ci avait su très vite donner à son œuvre une identité ferme au sein de la Société de Marie.

GRANDEUR ET DÉCLIN DE LA PROVINCE D'AUBENAS



F. Alain Delorme

LES LETTRES DE PROTESTATION DU F. PHILOGONE, ASSISTANT D'AUBENAS (1892) ET DU CONSEIL PROVINCIAL EN 1921

En dépit d'une tradition très centralisatrice, les provinces de l'institut sont loin de s'être bâties au XIX^e siècle selon un schéma uniforme. C'est particulièrement vrai pour les provinces du sud de la France, Aubenas et Saint Paul. Si l'on en croit la lettre du F. Philogone, homme pourtant sage et pondéré, la politique de l'administration générale, quant à ces deux provinces liées tardivement à l'institut, et situées de part et d'autre du Rhône, n'a pas été conduite avec l'équité que l'on pouvait attendre. La province d'Aubenas doit enfin sortir du ghetto territorial où elle a été maintenue !

Elle en sortira en effet, mais dans des conditions très défavorables, à partir de 1903, fondant alors le district de Pontós et la province du Brésil central. Mais l'érection de la province de León en 1920 compromet

toute renaissance durable, comme le dit le conseil provincial d'alors.

Prenant pour base deux documents-clés, nous allons évoquer le destin d'une province de l'institut à la fécondité en vocations inégalée mais, somme toute, considérée très tôt comme un réservoir de personnel pour le développement global de l'institut.

1. BRÈVE CHRONOLOGIE DE LA PROVINCE D'AUBENAS

- Le 15 avril 1844 : union avec les Frères de Viviers. Le 3 mai suivant : arrivée, de N-D de l'Hermitage, du Père Besson, aumônier, et du Frère Louis-Bernardin, Directeur provincial.
- Les frères de Viviers, de 1810 à 1844, ont eu un développement difficile. Lors de la fusion, ils étaient 60 y compris 7 postulants. M. Vernet, Vicaire général, était leur fondateur.

- Labégude devient Maison provinciale et le restera jusqu'en 1878. Mal située, au bord d'une route importante, elle deviendra très vite beaucoup trop petite et sera remplacée par une vaste maison construite à Aubenas, ville située à 4 km, en 1878.
- Le frère Jean-Baptiste Furet fut Assistant de Saint-Paul et d'Aubenas jusqu'en 1860. La Province d'Aubenas est alors confiée au Frère Pascal qui ne resta qu'un an, remplacé par le Frère Philogone qui la dirigea pendant 34 ans. (Cf. Merveilleux Compagnons, pp. 132/147)
- Le frère Malachie (Cf. Merveilleux Compagnons, pp. 150/161) remplace le frère Bernardin à Labégude en 1848. Il a affirmé bien des fois que le frère Jean-Baptiste, administrateur des deux Provinces, emmenait toutes les années, de Labégude à Saint-Paul, un certain nombre de sujets des plus capables, pour asseoir sur de bonnes bases cette dernière Province. À la date de 1861, sur les 92 Établissements de Saint-Paul, 45 étaient dirigés par des Frères "descendus" de Labégude. Certains frères étaient aussi dirigés sur Beau-camps. Plus de 300 jeunes furent ainsi éloignés de leur Ardèche natale, certains pour les missions lointaines : Chine...
- 1874 à 1878 : construction de la Maison provinciale à Aubenas. Les plans sont l'œuvre du frère Philogone. Le Frère Louis-Marie, malgré les difficultés économiques que l'Institut connaissait alors, a beaucoup travaillé pour mener à bien cette construction jugée prioritaire. Il écrivait dans une lettre du 8 décembre 1873 : « *Impossible de retarder le noviciat d'Aubenas. Nous avons bientôt 300 Frères aux Retraites de Labégude et c'est à peine si la maison peut en loger convenablement une centaine. La moitié couchent par terre, dans des galetas sans jour et sans plafond, sur des paillasses qui se touchent et où ils ne peuvent arriver qu'en se glissant* ».
 - En septembre 1878, le noviciat de Labégude est transféré à Aubenas.
 - En 1890, ouverture du juvénat de Labégude. Jusqu'à cette époque on n'admettait que les candidats de 15 ans qui, pour la plupart, arrivaient directement des écoles. Le 1^{er} juvénat s'était ouvert en 1868 à Notre-Dame de l'Hermitage. L'ouverture des juvénats correspond à un changement de mentalité dans l'opinion et à l'industrialisation de la France qui offre aux jeunes des possibilités d'emploi, notamment dans les chemins de fer. Il fallait donc « cultiver » les jeunes vocations, entre douze et quinze ans.
 - En mai 1891, est fondé le District l'Algérie qui comptera jusqu'à 18 écoles. Les jeunes Frères allaient y faire le service militaire (plus court en Algérie qu'en France).

Derrière cette apparente prospérité, le F. Philogone va cependant discerner des problèmes de fond mettant en péril son existence.

2. LETTRE DU 8 AVRIL 1892, DU FRÈRE PHILOGONE, ASSISTANT, AU FRÈRE THÉOPHANE, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL.

Aubenas (Ardèche), le 8 avril
(Tout à fait confidentiel)

Mon Très Révérend Frère,

La correspondance de mars a été terminée hier. Je profite du premier moment qu'elle me laisse pour vous soumettre quelques réflexions au sujet de la réponse que vous avez eu la bonté de m'adresser sur l'un des trois moyens proposés pour le soutien du juvénat de la Province. Je le ferai d'autant plus librement que je touche à la fin de mon mandat et que, par suite, je suis personnellement plus désintéressé. Le bien général seul m'y pousse.

Je vous ai exposé dernièrement la situation du juvénat et de la Province telle qu'elle m'apparaît. À vous, Mon Très Révérend Frère, de juger si je suis dans le vrai. Nous reconnaissons que vous faites déjà beaucoup pour le juvénat et nous ne saurions trop vous en remercier. Néanmoins, sans plus de ressources, impossible de nous en tirer.

Sur la proposition que je vous ai faite de compléter la Province, il (sic) vous en ont fait d'autres, accompagnées d'objections. On nous parle d'abord de la compléter partiellement par l'adjonction des postes du Vigan et autres maisons du Gard, au fur et à mesure que nous aurons des Frères disponibles pour congédier ceux de St Paul. Étrange combinaison vraiment, que m'a déjà faite plusieurs fois le C. F. Bérillus ! Mais est-ce que nous faisons des marchés entre nous ! Pense-t-il que nous allons ainsi pourchasser les frères, d'année en année, poste par poste ? A-t-on jamais procédé de cette façon pour former les trois Provinces du Centre ?

« On ne saurait, dit-on ensuite (le C.F. Bérillus) procéder à un démembrement, sans produire parmi les Frères un effet moral, des oppositions et des protestations. » Démembrement ! Mais est-ce un démembrement que d'établir les choses dans un état normal ? Ce sera tout au plus rendre à Aubenas quelques-uns des cent et tant de Frères qui y ont fait leur noviciat et leur éducation. Cette interprétation de démembrement est le fait, soit dit entre nous, du seul Assistant actuel de St Paul. Son prédécesseur, le C.F. Nestor, en jugeait tout autrement et proposait sérieusement, il y a douze ans, de céder à Aubenas tous les postes du Gard et de l'Hérault. Avant lui, le Ch. F. Jean-Baptiste a répété, maintes fois, même en Conseil du Régime, vous présent, Mon Très Révérend Frère : « Le Rhône est la limite naturelle des deux Provinces, et la Maison Provinciale serait mieux placée à Alais ou à Sommières, comme plus centrale. » Le R. F. Louis-Marie était absolument du même avis, et la maison d'Aubenas a été construite avec l'étendue qu'elle a dans le but de réaliser ce projet. Deux années de suite, il a annoncé lui-même, en pleine retraite, qu'une fois la maison achevée, la Province serait complétée par l'adjonction des Postes de la rive droite du Rhône.

Qui pourrait donc, raisonnablement, voir un démembrement dans l'établissement de l'équilibre de deux Provinces, dont l'une est en excès, neuf départements, l'autre en défaut, les 2/3 d'un département et le 1/4 d'un autre. « Mais, ajoute-t-on (f. Bérillus), cela produirait un effet moral, des oppositions et des protestations. » Pourquoi cela ?

À mon faible avis, ce serait juger très défavorablement de l'esprit des frères. Est-ce que les Frères ne sont pas tous membres du même Institut ? Est-ce que pour passer huit jours de retraite dans une maison Provinciale plutôt que dans l'autre, ils cesseraient d'avoir le même Supérieur général, et de suivre les mêmes Règles et les mêmes usages ? Seraient-ils donc tellement liés à tel Assistant qu'ils n'en puissent souffrir un autre ? Si attachés fortement à une contrée qu'ils ne se fissent plus dans une autre ? Mais, demain, cet Assistant ne sera plus de ce monde, ou sera désigné pour Aubenas. Et alors ?... S'ils sont attachés à leur poste, ils sont bien plus sûrs d'y rester, s'ils passent à Aubenas, que s'ils s'y voient remplacés successivement pour n'y plus revenir. De grâce, qu'on ne nous amuse donc pas comme des enfants dont on se joue ! Ce qui ne fait pas doute pour moi, c'est que les oppositions et les protestations prennent naissance autre part que dans l'esprit des Frères eux-mêmes.

Ce qu'il y a de profondément regrettable ici c'est que l'Assistant de St Paul préviene les frères contre cette mesure, comme c'est regrettable que se propage et s'accrédite, fondé sur rien (je n'ai pas réussi à bien lire le mot), qu'il obsède et mène le Supérieur. L'autorité n'a rien à gagner, non plus que l'esprit des Frères à ces choses-là, qui deviendraient un germe de perturbation. Que peuvent-ils penser, par exemple, des recommandations qui leur sont faites d'éviter les Frères d'Aubenas, et de s'héberger plutôt chez des étrangers que chez nous ? N'est-ce pas fomenter le désordre entre deux Provinces, parfaitement unies par le passé ? De là à la désunion entre les membres du Régime, il n'y a pas loin. Un peu de susceptibilité ou d'étroitesse d'esprit y suffirait.

Dieu me garde d'incriminer ici les intentions, même un débordement de zèle. Mais ce qui ressort des faits, c'est le tout pour soi, qui l'accentue. On n'y regarde pas de si près ; et, pour s'accommoder, on s'affranchit de l'ordre et des convenances, pourvu que l'on ait jувénistes, postulants, postes et ressources. Il y a plusieurs années que j'ai dû signaler, et je ne suis pas le seul, cette tendance à l'isolement des Provinces. Si cela s'accroissait encore, qui centraliserait ensuite toutes choses, pour redonner à l'Institut la force morale, religieuse et administrative, qui a si bien été établie par nos prédécesseurs ? Cette digression à part, de deux choses l'une : ou l'on veut conserver la Province d'Aubenas, ou l'éteindre. Pour l'éteindre, il suffit de la laisser dans les limites restreintes où elle se trouve, tant pour le territoire que pour les ressources, et laisser St Paul continuer à accaparer les sujets.

Pour la conserver et la fortifier, il faut les fonds nécessaires à l'entretien du jувénat, ou mieux compléter la Province en lui adjoignant, une fois pour toutes, tous les postes de la rive droite du Rhône jusqu'à la Méditerranée. Alors, on aura, non pas un démembrement mais deux Provinces identiques, bien constituées, avec faculté d'alimenter jувénat et noviciat, de se mouvoir sans froissement et de placer les Frères convenablement, sans être dans l'embarrassante nécessité de les mettre constamment au regard de leurs parents et de leurs connaissances.

Tel est l'exposé que j'ai cru devoir vous soumettre. Vous en ferez, dans votre sagesse, ce que vous jugerez bon. Je désire que vous seul ayez connaissance de cette lettre, bien que vous puissiez user de son contenu selon que vous croirez. Que Dieu vous éclaire et Marie vous soit toujours en aide. Pour moi, je vous renouvelle le profond respect et l'entière soumission avec lesquels j'ai été et reste, Mon très Révérend Frère, votre très humble et très obéissant serviteur.

Frère Philogone.

3. COMMENTAIRE

Cette lettre est écrite trois ans avant la fin du long mandat d'Assistant du frère Philogone commencé en 1861. Nous possédons le brouillon de cette lettre mais pas la réponse du frère Théophile, bien que le "Résumé historique de la Province d'Aubenas, 1844-1920" (Cf. Annexe) y fasse allusion. Un élément de réponse se trouve dans la brève note de la circulaire du 2 juillet 1893 sous le titre "SECTIONNEMENT" :

« Les Frères des Établissements de Saint-Marcel (Ardèche), de Saint-Quentin, de La Roque, de Goudargue, de Notre-Dame de la Rouvière, de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), de Saint-Bauzille-de-Putois, de Ganges (Hérault), iront faire leur retraite à Aubenas et seront désormais rattachés à cette province ». (Cf. CSG, vol VIII, p.331)

"Sectionnement", ce terme, qui évoque la chirurgie, ferait-il écho au

mot « démembrement » employé par le frère Bérillus, Assistant de la Province de Saint-Paul-Trois-Châteaux ? Ce mot est vigoureusement refusé : par le frère Philogone qui rappelle le projet du frère Nestor, Assistant de Saint-Paul de « céder à Aubenas tous les postes (écoles) du Gard et de l'Hérault » ; par les propos du C. F. Jean-Baptiste sur Le Rhône « limite naturelle des deux Provinces », ainsi que les promesses du R. F. Louis-Marie

Le frère Bérillus, Assistant de Saint-Paul-Trois-Châteaux, agissait au bénéfice de sa Province mais en oubliant que Labégude, avant Aubenas, avait envoyé plus d'une centaine d'excellents frères à sa voisine de la rive gauche du Rhône dont il avait maintenant la charge. Sans doute le tempérament de ce Supérieur apparaît-il à travers la lettre du Frère Philogone, comme aussi dans les notes du frère Victus (Céas Paulin)¹, qui écrivait :

¹ Juvéniste à Serres dans les Hautes-Alpes, en 1890, et mort à Saint-Paul le 23 mars 1967.

« on disait de lui (Bérillus), qu'il aurait fait un bon capitaine de dragons ».
(Cf. Archives de Saint-Paul-3-Châteaux, B 85, p.8)

Les propos du F. Philogone visent donc directement le F. Bérillus parlant de démembrement de sa province, alors que St Paul occupe neuf départements, et Aubenas « *les 2/3 d'un département (Ardèche) et le 1/4 d'un autre (Gard)* ». Visant toujours particulièrement le F. Bérillus, celui-ci n'hésite pas à écrire :

« Ce qui ressort des faits, c'est le tout pour soi, qui l'accroît. On (f. Bérillus) n'y regarde pas de si près ; et, pour s'accommoder, on s'affranchit de l'ordre et des convenances, pourvu que l'on ait jувénistes, postulants, postes et ressources ».

Mais le F. Philogone pousse plus loin sa réflexion, dénonçant une « *tendance à l'isolement des Provinces* », affaiblissant l'institut « *la force morale, religieuse et administrative, qui a si bien été établie par nos prédécesseurs* ». C'est donc la critique implicite d'un nombre significatif d'assistants et même du F. Théophile. Pour lui, le temps des petits marchandages² est passé : il faut à Aubenas un territoire bordant le Rhône « *jusqu'à la Méditerranée* ».

Le frère Philogone, lui, meurt en 1895, après trente-quatre ans de service, sans avoir vu réalisées les promesses faites concernant la Pro-

vince dont il avait été le Supérieur aimé et avisé, mais manquant de moyens pour une expansion internationale. En 1903, l'introduction des Constitutions nouvelles consacra même une décentralisation en provinces, toujours contrôlées d'assez près par des assistants, même après la nomination de provinciaux. (Cf. Annexe 2). Surtout, la sécularisation et l'exil vont être catastrophiques pour une province sans district étranger.

Il est vrai qu'à défaut du territoire métropolitain la province avait trouvé un territoire d'expansion dans une Algérie considérée alors comme un prolongement de la France, Marseille étant plus proche d'Alger que de Lille. Mais les 17 écoles ouvertes en 1891-1903 dans les trois départements et diocèses d'Alger, Oran et Constantine, soumises à la sécularisation, disparaîtront en quelques mois, à l'exception de deux écoles à Alger.

4. ESQUISSE D'HISTOIRE DE LA PROVINCE APRÈS 1892

Le Résumé historique de la Province d'Aubenas, 1844-1920 (voir Annexe) donne un aperçu de la situation après 1903 avec la difficile implantation à Pontós, en Catalogne

² Le rattachement de quelques écoles du Gard (5), de l'Ardèche (1) et de l'Hérault (2), écoles qui sont nommées dans la Circulaire du 2 juillet 1893 sous le titre "Sectionnement",

espagnole, réalisée dans la hâte et une grande pauvreté. La Province a dû se séparer de quatre-vingt jeunes rendus à leur famille par manque d'espace pour les accueillir. En outre,

“Quarante-deux frères, en général bien formés, dont 33 pourvus du Brevet Élémentaire et 5 du Brevet Supérieur, furent incorporés au District du Cap (Afrique du Sud), sans autre compensation pour la Province d'Aubenas que le paiement de l'habillement et du voyage. Un même nombre partit pour le Brésil Nord. C'est ce groupe qui a constitué la Province de ce nom.”

Cette dernière fondation, faite dans l'urgence, devient pour la Province une cause de souci en raison du recrutement local qu'il fallait renforcer par l'envoi de jeunes de France. N'est-il pas symptomatique qu'en 1919 le juvénat Saint-Louis, à Ferrières-sous-Aubenas, s'ouvre pour envoyer des jeunes ardéchois au Brésil, au détriment des écoles de France tenues par les Frères sécularisés ?

Cependant, par le travail acharné des Frères, Pontós, en quelques années, devient un centre de formation où les jeunes français sont bientôt relayés par des jeunes espagnols. La situation économique de la Province reste pourtant précaire, malgré les fondations dans l'ouest de l'Espagne, au pays de León et en Galice. En France, les écoles vivent par manque de relève et de ressources, malgré le dévouement et l'abnégation des Frères. La correspondance des Supérieurs provin-

ciaux avec le Supérieur général et ses assistants qui résident à Grugliasco, près de Turin, depuis 1903, révèle les difficultés qu'ils ont à affronter, spécialement en ce qui concerne le recrutement du personnel et les ressources économiques. La fin du premier conflit mondial (1914-1918) ne va pas modifier la situation.

En 1920, la Province connaît une nouvelle épreuve, venue de l'intérieur et tout à fait imprévue. Il s'agit de la décision, prise par les Supérieurs, de créer la Province de León, en Espagne, en détachant le district de Pontós. Cette manière de gouverner était “normale” jusqu'au Concile Vatican II qui a mis en œuvre la coresponsabilité et la subsidiarité dans le gouvernement. Encore en 1959, la décision de diviser l'Espagne mariste en sept Provinces, fut prise, semble-t-il, sans consultation préalable des responsables locaux, provoquant une tempête dans cette même Province de León.

Dans le livre des Annales de la Province d'Aubenas, à la date du 22 juin 1920, on lit :

« Dans un entretien à la communauté de Ruoms (alors maison provinciale), le C.F. Bassianus, Provincial, donne quelques détails sur les nouveaux Supérieurs et les principaux travaux du Chapitre général. Le Conseil général a érigé en Province le district de Pontós. Le F. Bertuald est le Provincial de la nouvelle Province. Pour des motifs d'administration, León est choisi comme centre de cette Province et tout le personnel se concentre dans l'ouest espagnol. Des entretiens privés entre

le C.F. Flamien et Euphrosin, ainsi que le F. Bertuald, ont abouti à la vente de notre maison de Pontós qui passe au Mexique. Cette nouvelle combinaison frustre la Province d'Aubenas qui depuis 1903 avait accumulé là toutes ses économies et tout son recrutement dans l'espoir de trouver de précieux secours pour nos œuvres de France si lamentablement compromises, et nous laisse sans noviciat et sans ressources pour l'avenir. »

Une lettre du Conseil provincial d'Aubenas au frère Bertuald, Provincial nommé de la nouvelle Province, datée du 4 septembre 1920, éclaire la situation (voir Annexe). Elle rend compte du désarroi de Frères qui découvrent une décision aux graves conséquences pour l'avenir de la Province dont ils ont la charge et qui sont mis devant le fait accompli. En novembre 1920, le Conseil Provincial intervient auprès du Conseil général pour obtenir des secours dans le but d'entretenir les œuvres de France. Nouvelle intervention en novembre 1921. Le nouveau Provincial, frère Joseph Ovide, dans une lettre circonstanciée décrit la situation de la Province. (Annexe). L'exposé de la situation se prolonge comme un véritable SOS "dont la gravité fera pardonner la longueur", écrit-il en terminant.

Le Frère Diogène, Supérieur général, lui répond le 21 décembre, par quelques lignes de « conseils et de consolations d'un père qui se trouve dans l'impossibilité de porter secours à un de ses enfants dans le besoin » comme l'écrit le F. Joseph-Ovide, dans sa lettre d'accusé de réception, le 27 décembre. Le 22 mars

1922, le R.F. Diogène visite la maison provinciale, à Ruoms. Le F Provincial, dans une adresse au ton pathétique, déclare :

« Vous m'avez chargé d'une Province qui a droit à une reconnaissance spéciale car c'est la Province des vocations religieuses. Pour notre seul Institut, on compte 1600 sujets donnés par l'Ardèche. Vous m'avez confié ces glorieux débris. Je vous crie, mon R.F. "Sauvez-nous, nous périssons !" ».

Après la seconde guerre mondiale (1939-1945), la France mariste voit fleurir un printemps des vocations. C'est vrai aussi pour Aubenas. Mais l'embellie ne dure pas. En 1949, une nouvelle Province du Sud-Est naît de la fusion des deux Provinces du Midi : chacune a perdu son nom d'origine. La nouvelle Province regroupe 173 Frères (87 d'Aubenas et 86 de St Paul).

Que reste-t-il aujourd'hui de ce qui fut la Province d'Aubenas ? La maison et la propriété de Labégude, berceau de la Province, ont été vendues. Seul le tombeau des 135 Frères décedés en ce lieu, de 1844 à 1878, rappelle leur souvenir dans le cimetière municipal. Quant à la vaste maison provinciale d'Aubenas, construite selon les plans du frère Philogone, de 1874 à 1878, sa direction relève aujourd'hui de l'enseignement catholique du diocèse de Viviers. Elle porte le nom de "Ensemble scolaire Saint François d'Assise". C'est sans doute un excellent patronage. Il ne saurait pourtant faire oublier le nom de "Pensionnat de l'Immaculée Conception", le "PIC" ou "L'IMMAC" pour les nom-

breux élèves qui l'ont fréquenté sous la tutelle de l'Institut Mariste. Deux Frères retraités y assurent encore la catéchèse. Ils font partie de la communauté mariste qui réside à Ferrières dans des locaux de l'ancien juvénat Saint Louis. C'est notre dernière communauté en Ardèche, avec celle du Cheylard qui comprend trois Frères, également à la retraite.

Espérons que ces communautés soient encore présentes longtemps en terre ardéchoise.

N.B. Frère Alain Delorme, a été interne au Pensionnat de l'Immaculée Conception, à Aubenas, de 1940 à 1945. Article rédigé à Saint-Paul-3-Châteaux, le 1^{er} août 2015.

ANNEXE 1

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA PROVINCE D'AUBENAS (1844- 1920)
(EXTRAITS)

... « Lorsque le cher fr. Philogone, Assistant, fut envoyé par le Rd. Frère Louis-Marie pour prendre la direction de la Province d'Aubenas, en 1861, il ne trouva aucun sujet disponible pour être envoyé dans les établissements, ce qu'il fit remarquer au Révérend Frère ! Il lui fut répondu que, lorsqu'il aurait besoin de sujets, on les lui enverrait de St Paul, demande qu'il fut obligé de faire dans le courant de cette même année. Le cher fr. Ladislas, alors Directeur Provincial, ayant demandé à St Genis s'il fallait réellement en faire remonter un, ne reçut qu'une réponse évasive. On sait combien il en est revenu depuis. »

[...] « Sous le R. F. Théophile, et à la date du 8 avril 1892, le cher F. Philogone, Assistant, de la Province d'Aubenas, souffrant de voir sa province toujours limitée aux 2/3 du département de l'Ardèche et à l'arrondissement d'Alais, dans le Gard, se plaignit vivement de cet état de choses au R. F. Théophile et lui adressa une lettre conservée aux Archives et dont les termes mêmes surprennent un peu, tant était évidente la justice de la cause qu'il plaçait.

Comme suite à ses légitimes revendications, d'après une décision prise en Conseil de Régime, huit établissements, dont 6 situés dans le Gard et 2 dans l'Hérault passèrent,

avec leur Personnel, à la Province d'Aubenas. C'était loin de répondre à ce que l'on attendait. En outre, on gardera longtemps le souvenir de la façon dont on procéda à cette circonstance relativement aux sujets qui étaient dans ces établissements. Tout ce qui avait quelque valeur fut précipitamment retiré et remplacé par certain Frères d'une médiocrité bien connue ou qui étaient en rupture de ban avec leur supérieur respectif.

Ainsi, d'après ce qui précède, quatre causes principales expliquent le peu de développement de la Province d'Aubenas durant la période qui s'est écoulée de 1844 à 1903, c'est-à-dire pendant un demi-siècle :

- 1° Un certain nombre de bons sujets fournis à la Province de St Paul et à d'autres aussi.
- 2° Trop limitée dans sa circonscription.
- 3° Peu d'établissements importants. De là des ressources bien restreintes.
- 4° Pays pauvre où les quêtes sont inconnues parce qu'elles sont impossibles.

Malgré ces causes d'amoindrissement, la Province d'Aubenas possédait en 1903 : 93 maisons en

France et 17 en Algérie, avec un personnel de 575 Frères, 50 postulants et 110 juvénistes.

La dispersion porta un coup terrible à la Province, celle-ci n'ayant pas de maisons à l'étranger pour s'y retirer. De ce fait, 80 jeunes gens, dont on ne savait que faire, se retirèrent dans leurs familles. Quarante-deux Frères, en général bien formés, dont 33 pourvus du Brevet Élémentaire et 5 du Brevet Supérieur, furent incorporés au District du Cap, sans autre compensation pour la Province d'Aubenas que le payement de l'habillement et du voyage. Un nombre égal partit pour le Brésil Nord. C'est ce groupe qui a fourni la Province de ce nom. L'Algérie, District florissant, qui

comptait 17 maisons avec un personnel de 120 Frères, se sécularisa sur place. Ce fut un grand malheur. Car il était surtout composé de jeunes Frères de 20 à 30 ans lesquels, livrés à eux-mêmes par le nouvel état de choses, n'eurent pas la force morale pour résister aux courants de perdition.

Le Noviciat d'Aubenas et le juvénat de Labégude furent transférés à Ponts. Mais, toujours pour la même cause, le manque de ressources, on n'a pu développer cette maison de formation comme on l'aurait désiré. Actuellement, janvier 1920, le District compte 20 maisons, 160 Frères employés dans les classes – 40 novices, 40 postulants et 50 juvénistes. »

ANNEXE 2

EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA PROVINCE D'AUBENAS

Le Conseil Provincial d'Aubenas au C.F. Bertuald, Provincial de León

J.M.J. Ruoms, le 4 septembre 1920

Mon Cher frère Provincial,

La nouvelle de l'érection en Province de León de l'ancien District de Pontós a été une véritable surprise pour les Frères de la Province d'Aubenas. Tous en ont été très péniblement impressionnés.

[...]

À l'unanimité des membres du Conseil Provincial d'Aubenas, la division de notre Province en deux nouvelles parties autonomes est rejetée comme contraire aux traditions du passé et surtout aux intérêts généraux et particuliers des deux nouvelles Provinces. Il serait donc à propos, nous semble-t-il, de faire des démarches auprès du Conseil Général pour qu'il revienne sur la décision prise, afin de conserver intacte notre florissante Province d'autrefois. Il sera facile, dans une entrevue particulière entre un représentant plénipotentiaire d'Aubenas et vous-même, Cher Frère Provincial, d'arriver à concilier les intérêts de chacun, se plaçant toujours et franchement sur le terrain du bien général.

Nous n'avons pas besoin de vous signaler l'état du personnel de la partie France. C'est plus que lamentable. Un secours urgent est nécessaire si nous ne voulons pas mourir à bref délai. Mais en face de si belles œuvres à maintenir signer notre arrêt de mort serait criminel. Ne pourriez-vous pas, dès à présent, renouer notre ancienne union par un secours immédiat, bien que ce soit un peu tard, vos placements étant déjà faits ?

[...]

Les Membres du Conseil.

Dans les Annales de la Province d'Aubenas (1901-1941)

Novembre 1921 : Nouvelle intervention du Conseil provincial auprès du Conseil Général pour obtenir des secours dans le but de maintenir nos œuvres de France.

« Le Conseil provincial d'Aubenas croit devoir faire connaître au R.F.S. Gal et aux membres de son Conseil, par une délibération spéciale, la triste et inquiétante situation dans laquelle se trouve la Province relativement au personnel de ses écoles, au recrutement des vocations et, pour un avenir-peut être prochain, au maintien et au développement de certaines missions aux provinces lointaines. En conséquence, il vient respectueusement exposer ce qui suit aux membres du Conseil général. La Province d'Aubenas comptait en 1903 plus de 600 sujets, tous originaires de l'Ardèche, sauf quelques rares exceptions. Par suite de la dispersion, un 1er groupe de 54 Frères dont 40 étaient pourvus du Brevet Élémentaire ou Supérieur, partit pour l'Afrique du Sud dont le District, à cette époque, végétait faute de sujets. Cet appoint considérable donna vite une nouvelle impulsion à ses collèges. Et, si nos renseignements sont exacts, l'Afrique du Sud n'eut qu'à se louer également de la bonne gestion financière des Frères d'Aubenas.

Un 2ème groupe, encore plus nombreux et dont la valeur intellectuelle et professionnelle allait de pair, fit voile pour le Brésil. Vers cette même époque de sauve-qui-peut général, un certain nombre de jeunes gens – de 70 à 80 – furent forcément rendus à leur famille parce qu'on ne savait où les envoyer, la Province d'Aubenas n'ayant aucun pied-à-terre hors de France. En fin, après ces trois saignées subies par la Province, ce qui restait de son Noviciat bien mutilé alla s'abriter à Pontós. Quelques rares professeurs et une dizaine de Frères employés aux travaux manuels suivirent le noviciat.

Cependant, il restait en France plus de 300 sujets qui continuèrent l'œuvre dans la sécularisation. C'était un beau chiffre. Hélas, il ne devait pas tarder d'aller en diminuant chaque année, les jeunes recrues envoyées et formées en Espagne ne venant plus combler les vides faits par la mort dans les rangs des Anciens.

On en était là de cette progression descendante rapide pour la Province Mère, en 1920, avec un personnel réduit à 115 sujets, des vieillards pour la plupart, lorsque Pontós fut séparé définitivement d'Aubenas, chacun gardant ses positions respectives. Il se produisit alors le fait inouï que la Mère, après avoir consacré toutes ses ressources à l'entretien de sa fille pendant 17 ans et lui avoir envoyé, pendant le même temps, toutes ses recrues, se trouva dépouillée de tout sans qu'on lui ait jamais dit pourquoi. Elle n'a ni maison de Noviciat, ni sujets pour remplacer ceux qui tombent, encore moins les cinq ou six cents mille francs si péniblement ramassés et qu'elle a envoyé par fractions à Pontós, soit pour la construction, soit pour l'entretien de la jeunesse, indépendamment de ce qu'a pu fournir la Caisse générale dans ce même temps.

Après plus d'un an, les soussignés, représentants de la Province, n'ont pu comprendre un tel geste. Et ils espèrent bien qu'il n'y aura jamais prescription quant à leurs légitimes revendications et que justice sera faite.

En attendant, ils subissent les fâcheuses conséquences d'une telle mesure par le manque de personnel dans un département qui a cependant fourni, dans différentes Provinces, plus de 1400 sujets à notre Institut. De là, chaque année, des fermetures d'écoles. C'est ainsi que trois établissements ont dû être fermés en septembre dernier, dont deux dans des chefs-lieux de canton et le 3ème dans une religieuse paroisse qui a fourni six sujets à la Congrégation avec trois autres en perspective mais que la fermeture forcée a fait diriger ailleurs.

L'autorité diocésaine s'est vivement émue, cette fois, de la situation. Elle nous a suppliés et par des arguments bien convaincants de ne pas abandonner ces écoles. Devant notre impossibilité de les tenir, faute de personnel, Mgr a fait appel à d'autres Congrégations. Les Frères des Écoles Chrétiennes viennent d'ouvrir à St Martial avec 4 professeurs. Les Marianistes auxquels Mgr s'est adressé sont aussi en instance de prendre quelques positions dans le diocèse en vue du recrutement des vocations. Et c'est ainsi que d'autres recueillent ce que nous ne pouvons plus conserver dans ce fief qui était cependant bien le nôtre.

C'est profondément regrettable pour le présent et plus encore pour l'avenir. De plus l'évêque de Viviers qui jusque-là s'était montré très bienveillant et sympathique à notre endroit, nous témoigne maintenant plus que de la froideur. Tout dernièrement, lui ayant demandé un aumônier pour Ferrières, nous avons eu cette réponse : "Vous me demandez un aumônier pour votre juvénat de Ferrières... Je n'ai à vous faire d'autre réponse que celle que vous me faites à toutes mes demandes d'instituteurs pour mes écoles. Elle est, dans mon cas, plus sincère et plus justifiée".

Ce que l'on ne peut comprendre ici, et Mgr le premier, c'est qu'on délaisse les écoles, surtout celles qui fournissent des sujets, pour envoyer ensuite ces mêmes sujets à l'étranger.

Malheureusement – et le cas pourra se reproduire encore – plusieurs Frères venus des Provinces lointaines cette année et originaires de l'Ardèche sont restés quelque temps dans leurs familles avant ou après le Second Noviciat. Quand les curés de leurs paroisses respectives les voient repartir pour leurs missions alors que dans le diocèse les écoles tombent les unes après les autres, ils ne gardent (plus) de mesure et emploient tous les moyens pour les retenir. Mais comme c'est toujours sans succès, bien que ces Frères appartiennent à d'autres provinces, c'est celle d'Aubenas tout naturellement qui en subit les conséquences. "Non seulement vous commettez une grossière sottise, mais vous vous rendez coupables de la plus criante injustice..." nous clamait récemment avec fureur un archiprêtre plein de zèle sinon de charité. Notre recruteur entend souvent des aménités pareilles à celle-ci : "Mgr nous a dit lors de la Retraite de ne céder aucun sujet aux Congrégations qui refusent des maîtres pour nos écoles. Rien pour vous ici, passez votre chemin".

Voilà la situation vraie dans laquelle nous nous trouvons. Vous le voyez, mon Rd Frère, elle plus que pénible, elle devient inquiétante. Car nous avons encore cette triste perspective d'être forcés d'abandonner peut-être sous peu d'autres écoles dont les titulaires ne peuvent guère aller plus loin. En tous cas, et c'est ici que nous attirons particulièrement l'attention du Conseil général, la Province d'Aubenas ne sera malheureusement pas la seule atteinte. Combien de Frères originaires de l'Ardèche sont employés dans d'autres Provinces ? Ils ne dureront pas toujours. Et comment seront-ils remplacés si la source qui les a fournis est tarie ou si elle est captée par d'autres ?

Il est facile d'entrevoir à bref délai un grand préjudice pour notre Institut. Est-il possible qu'on puisse trouver d'autres centres de vocations ailleurs qui compenseront de telles pertes ? Dieu le veuille ! Cependant celles de nos régions ont fait leurs preuves. Sans vouloir rien exagérer on peut dire qu'elles sont concluantes. Quant à nous qui, sur place, voyons se dérouler ces faits, nous n'hésitons pas à le proclamer, il y a là un péril sérieux pour nos œuvres régionales en particulier comme pour celles de l'Institut en général et nous avons cru de notre devoir d'en signaler son imminence à ceux qui président aux destinées de l'Institut.

Tel est notre unique motif de l'exposé ci-dessus dont la gravité fait pardonner la longueur. Les membres du Conseil d'Aubenas sont heureux de saisir cette occasion pour offrir au Rd Frère et au Régime tout entier, l'hommage de leur profond respect et de leur entière soumission.

*Signé : Frère Joseph Ovide, Provincial et
Bassianus, Clarence, Garnier, Bernon.*

LES DETTES DE BARTHÉLEMY CHAMPAGNAT



F. Lucien Brosse

Le F. Lucien Brosse, de la communauté de Marlhes, a eu l'occasion de prendre copie d'un document papier de 14,5 X 9,6 cm écrit recto verso concernant Barthélemy Champagnat, frère aîné de Marcellin. Ce document lui a été communiqué en octobre 2015 par Madame Michèle Cheynet (son nom de jeune fille est Margot) domiciliée au Rosey, face à la chapelle. Le sceau qui l'orne n'est pas décoratif : il s'agit d'un papier timbré, qui donne aux actes qui y sont écrits une valeur juridique officielle quant aux dettes inférieures à 500 F. Il ne peut être obtenu que moyennant le paiement d'une taxe de 25 centimes. Ce type de document était donc gardé précieuse-

ment par les créanciers qui pouvaient les faire valoir en cas de litige entre créanciers et débiteurs. Cela explique pourquoi, conservé dans la famille Margot, il est parvenu jusqu'à nous. Ce billet comprend donc une suite d'actes financiers de 1835 à 1841 concernant les dettes de Barthélemy, frère aîné de Marcellin Champagnat. Mais, celui-ci étant mort le 20 janvier 1838, il laisse à ses héritiers le soin de régler une succession pour le moins difficile.

Nous copions le document sans souci de conserver l'orthographe originelle un peu approximative et en ajoutant la ponctuation. Le billet comporte cinq écritures différentes.

1. ÉCRITURE SOIGNÉE DE JEAN BARTHELEMY CHAMPAGNAT

« Je soussigné Barthélemy Jean Champagnat, du Rosey commune de Marlhes, déclare avoir reçu de Jean Montmartin, du Rosey commune de Marlhes, la somme de deux cents francs le neuf octobre mil huit cents trente cinq et la somme de quatre cents francs le premier mai mil huit cents trente cinq¹. Les intérêts selon le taux de la loi².

Champagnat

¹ La première date indiquait 1836 et un cinq a été ensuite placé en surcharge.

² Probablement 5 %.

2. ÉCRITURE SOIGNÉE, TRÈS PROBABLEMENT DE JEAN MONTMARTIN

« Moi, Jean Montmartin, du lieu du Rosey Commune de Marlhes, reconnais avoir reçu tous les intérêts de M. Barthelemi Champagnat jusqu'à l'an mille huit cents trente sept.

Moi Jean Montmartin, du lieu du Rosey commune de Marlhes, reconnais avoir reçu la somme de trente francs pour Intérêts, de Jean Margo, du même lieu, an³ 1838, le 4 novembre. »

3. ÉCRITURE TRÈS MALADROITE, PROBABLEMENT DE JEAN MARGOT

« Moi Jean Montmartin, je reconnais avoir reçus de Jean Margo la somme de trente francs pour intérêts du présent billet, le six octobre mil huit cent trente neuf. »

Moi Jean Montmartin, je reconnais avoir reçu de Jean Margot la somme de trente francs pour intérêt du présent billet, le trois (ou six) octobre mil huit cent (qarante?) ».

Jean Montmartin⁴.

4. NOUVELLE ÉCRITURE, DE QUALITÉ MOYENNE

« Je sousignez Jean Montmartin reconnais avoir reçu de Jean Margot la somme de 185 F. pour les intérêts de 1841. »

³ Année

⁴ Signature de l'écriture de Jean Montmartin.

5. ÉCRITURE NOUVELLE D'UN HOMME HABITUE A L'ÉCRITURE, PEUT-ÊTRE UN NOTAIRE

« J'ai reçu de Jean Montmartin la somme de douze francs pour les intérêts de 1841 de Jb Champagnat. »

Résumons le contenu :

Date	Créancier	Débiteur	Somme
09/10/1835	Jean Montmartin	B. Champagnat	200 F (prêt)
01/05/1835			400 F (prêt)
1837	Jean Montmartin	B. Champagnat	Intérêts 1836-37 payés
04/11/1838	Jean Montmartin	Jean Margot	30 F d'intérêts payés
06/10/1839	Jean Montmartin	Jean Margot	30 F d'intérêts payés
06/10/1840	Jean Montmartin	Jean Margot	30 F d'intérêts payés
1841	Jean Montmartin	Jean Margot	185 F. d'intérêts de 1841
1841	Inconnu.	J. Montmartin/ J.B. Champagnat	12 F pour intérêts de 1841

Nous pouvons déduire de ce document qu'en 1835 Jean-Barthélemy Champagnat a emprunté la très grosse somme de 600 F, équivalente à deux années de travail d'un ouvrier manœuvre. Il doit donc payer chaque année 30 F d'intérêts (5 % de la somme prêtée). Après sa mort, en 1838-40, c'est Jean Margot qui acquitte cette somme. En 1841, il ne paie pas seulement les intérêts, mais rembourse une partie de l'emprunt, d'où une réduction du coût des intérêts à

12 F qui supposent une dette s'élevant encore à 240 F.

Déjà, dans les Annales de l'institut (T. 1, § 33 p. 8), le F. Avit avait évoqué cette déconfiture. Le F. Gabriel Michel dans l'article « Grandeur et décadence des Champagnat »⁵ nous éclaire beaucoup sur la succession de Barthélemy dont la fille Anne-Marie a épousé, le 31 mai 1837, Jean Margot, natif de St Victor-Malescours. Le contrat de mariage a prévu pour

⁵ Publié dans *Cahiers Maristes*, n° 25, avril 2002, p. 89-107.

Anne-Marie la dotation d'un quart de la propriété du Rozey, dont l'évaluation n'est pas connue. La mère a fait donation du quart de ses droits, soit 4000 F. Mais les dettes paternelles s'élèvent à 7540 F.

Dans une lettre de condoléances du 16 mars 1838, à Marie Clermondon, sa belle-soeur⁶ Marcellin Champagnat, qui est alors à Paris reconnaîtra : « il ne vous a pas laissé de grand biens ». Et il ajoute : « Dites à Margot que je serai content de faire sa connaissance, que je suis bien content qu'il soit votre bâton de vieillesse ; aux deux neveux que je les recevrai à L'Hermitage quand ils voudront y venir ».

La famille fait donc front pour sauver ce qui peut l'être et caser les survivants : la mère chez sa fille et les enfants chez l'oncle. Et nous comprenons pourquoi c'est Jean Margot qui paie les intérêts des dettes. Le F. Avit (Annales § 33 p. 8) précise que Jean-Barthélemy « fut obligé de vendre la maison paternelle à M. Courbon⁷ ». Cette vente n'a certainement pas eu lieu du vivant de Barthélemy ; mais, lorsque nous voyons la difficulté de la famille à s'acquitter d'une seule dette, la situation ne pouvait s'améliorer sans sacrifier une partie du domaine. Quoique bien partiel, ce document lève donc un coin du voile sur une déconfiture économique du frère aîné de Marcellin dont nous ne connaissons que les grandes lignes.

⁶ Lettres de Champagnat, 1, p. 364, doc. 180

⁷ Mais il confond les dettes du père et celles des deux enfants : Barthélemy et Jean-Pierre.

LE PARRAIN DE MARCELLIN CHAMPAGNAT



F. Lucien Brosse



F. André Lanfrey

Dans les Annales de l'institut (T. 1 § 28 p. 3), le F. Avit a copié le procès-verbal du baptême de Marcellin Champagnat :

« L'an 1789 et le 20^e de mai, est né et a été baptisé, le lendemain, Marcellin-Joseph-Benoît Champagnat, fils légitime à Jean-Baptiste Champagnat, laboureur au Rozey, paroisse de Marlhes et à Marie-Thérèse Chirat. Son parrain, Marcellin Chirat, son oncle ; et sa marraine, honnête¹ Marguerite Chatelard, sa cousine par alliance ».

Signatures :

« Chirat, Chatelard, Alliot prêtre curé. »

Ce document nous apprend donc que l'enfant a reçu le prénom de son parrain et que celui-ci sait signer son nom.

Le F. Lucien Brosse, de la communauté de Marlhes, a retrouvé le monument funéraire de la famille Chirat-Courbon où figure le nom de Marcellin Chirat. C'est une tombe-chapelle sise dans le cimetière de la commune de St Régis-du-Coin², qui faisait antérieurement partie de la paroisse de Marlhes. Ce n'est cer-

tainement pas la première sépulture de Marcellin Chirat, mais un monument plus commémoratif que funéraire, comme je vais essayer de le montrer plus loin.

Voici la copie, par le F. Lucien Brosse, des inscriptions gravées sur une plaque à l'intérieur de ce monument au sommet de laquelle nous trouvons une croix avec l'invocation « Jésus Marie, Joseph », puis l'inscription funéraire classique : « Pie Jesu dona eis requiem sempiternam ». Viennent ensuite les noms de personnes dont il n'est pas sûr que les corps reposent en ce lieu³ :

- « Marcellin Chirat 1747-1799. Epoux de⁴ :
 - Catherine Frappa (1750-1810).
 - Marcellin Courbon (1763-1830). Epoux de :
 - Marie Chirat (1782-1845)
 - Augustin Sauvignet (1801-1870). Epoux de :
 - Marguerite Courbon (1807-1875)
- Oncle, parrain, cousins
du vénérable Marcellin Champagnat fils de Jn.Bte
et de Marie-Thérèse Chirat (1789-1840). »
« SOUVENIR HONNEUR RECONNAISSANCE »

¹ Titre donné à des personnes honorables mais non nobles.

² Dans le coin, à gauche en entrant.

³ Le cimetière a été créé tardivement après la création de la commune au cours du XIX^e siècle.

⁴ Voir la photo pour la disposition exacte des inscriptions.

Quelles connaissances complémentaires nous apporte ce monument ? Tout d'abord qu'il a été réalisé après 1896 puisque c'est l'année où Marcellin Champagnat a reçu le titre de vénérable⁵. Et, comme les inscriptions ne mentionnent pas d'autres défunts que les très proches parents du vénérable, c'est davantage un hommage de la famille Chirat-Courbon à un de ses membres prestigieux, et à ceux qui l'ont connu, qu'un catalogue de défunts.

Ce monument est aussi un moyen de vénérer un saint pas encore parvenu à la canonisation. S'il lui était rendu un culte public sa cause de béatification risquerait d'être entravée⁶. Un monument familial et funéraire permet donc une discrète vénération.

Quant à Marcellin Chirat, frère de Marie-Thérèse, nous savons que, comme elle, il est natif du hameau de Malcognière (Annales t. 1, § 12 p. 13), plus à l'est de la paroisse que le Rozey. Lorsqu'il devient parrain de Marcellin Champagnat, il est déjà un homme âgé (42 ans) et mourra dix ans plus tard. Marcellin a eu le temps de le connaître durant son enfance. Son épouse, Catherine Frappa, qui ne mourra qu'en 1810, à 60 ans, a connu Marcellin jeune homme.

L'étude de cette tombe-chapelle nous permet donc d'élargir un peu notre connaissance de la famille de Marcellin Champagnat sur laquelle nos connaissances sont très fragmentaires ; et aussi de trouver hors institut une manifestation monumentale de la mémoire longue sur un saint qui est vu non comme un fondateur mais un parent prestigieux.

⁵ L'inscription évoquant Champagnat aurait pu être gravée bien après les noms, mais l'ensemble paraît avoir une grande unité qui laisse peu de place à cette hypothèse.

⁶ Dans la procédure, il y a une enquête de « non cultu ».

L'INFORMATISATION DE NOS ARCHIVES



F. Paul Sester

Le souci de nos archives remonte au début de l'Institut lorsqu'un jour le Père Champagnat s'adressant au Frère Jean-Baptiste lui dit :

« Vous, mon cher Frère, qui avez une mémoire fidèle, vous devriez écrire ce que nous faisons et ce que nous disons aujourd'hui ; je vous charge de prendre note de tout ce qui peut édifier les Frères ou leur servir de règle plus tard. »

(Biographies de quelques Frères, Préface XIX)

Et le Père Fondateur semble tenir à son idée puisqu'il la soumet encore aux fondateurs d'établissements par ces mots :

« Nous désirerions avoir une relation historique de la fondation de votre établissement de nos Frères dans votre commune... Nous serions charmés de recevoir de votre part ces divers renseignements pour les conserver dans les archives de la maison principale... »

(O.F.M., vol. 2, Nr. 275)

Mais ce n'est pas tout de suite que nous constatons l'effet de cette demande. Il est possible que Frère Jean-Baptiste en ait profité, ne les conservant que sous la forme qu'il leur a donnée dans les conférences et instructions données aux Frères. Quoi qu'il en soit, l'histoire des années suivantes n'a conservé que peu de

documents, mis à part les lettres du Fondateur et les recherches faites par le Frère Avit sur le développement des établissements. En fait, il n'est fait nulle part mention des documents dans les instructions aux jeunes Frères au cours des années de formation pour leur assurer la connaissance du Fondateur.

C'est à partir de 1955 que, du côté des Pères Maristes, le Père Jean Coste par la publication des « *Antiquiores textus Constitutionum Societatis Mariae* », ainsi que, du côté des Frères Maristes, le Frère Louis-Laurent, par ses articles du Bulletin de l'Institut, « *Contribution à une reprise des travaux sur les origines des Petits Frères de Marie* » vont réveiller l'existence des archives pour certifier les affirmations dans l'évocation de l'histoire.

Quand je fus désigné pour suivre les neuf mois de recyclage spirituel à Rome en 1966, c'était une véritable découverte pour moi de faire la connaissance de l'existence de manuscrits du Père Champagnat. Et je profitais des moments de loisirs pour aller consulter les lettres et les autres archives concernant les origines de notre congrégation. Aussitôt, je me

mis à copier les lettres dans le souci que j'avais de les faire connaître à mes confrères de la Province.

Nommé Provincial à l'issue de ce cours, j'ai profité de mon autorité pour publier ces lettres. Mon secrétaire provincial, Frère Léonce Plaisance, s'est fait une fierté de les informatiser sous forme de volume et Frère Cré-tallaz, directeur de l'imprimerie de la revue « Voyages et Missions », n'a pas hésité à les imprimer sur offset.

Durant cette période, Frère Joseph Gantelet a bien voulu se charger des annales des maisons de la Province de Saint-Genis-Laval dont j'avais rapporté les copies de Rome. Très courageusement, à l'aide d'un lecteur procuré par la Province, il a dactylographié les textes de toutes les écoles de la Province.

En 1971, appelé comme Conseiller Général à Rome, je ne pouvais que m'intéresser de plus près aux archives, ce qui m'a valu d'être au bout de six ans nommé secrétaire général, recevant par-là, d'après les prescriptions de la Règle, les archives sous mon autorité. Une religieuse, sœur de sang de l'Abbé de la communauté de la basilique Saint-Paul-hors-les-murs fut engagée pendant une année, pour aider au secrétariat qui lui confia la tâche de commencer d'informatiser de son côté les annales de Frère Avit en correspondance avec les lettres du Père Champagnat. Par ailleurs à cette époque, avec l'aide de Frère Joseph Belagny, désigné pour cette fonction,

j'ai mis de l'ordre dans la masse des documents, ce qui nous fit découvrir tous ceux qui remontent directement au Fondateur, ainsi que ceux de Frère François, de Frère Jean-Baptiste, de Frère Avit et autres, afin de les ordonner soigneusement et de pouvoir les informatiser plus tard.

Au secrétariat général, un secrétaire adjoint, en l'occurrence Frère Robert Tremblay, s'occupait spécialement des écritures du Conseil Général. Mais pendant ses moments de loisir, il acceptait d'informatiser les textes du Fondateur que je lui présentais.

Par ailleurs, durant cette époque se trouvait à Bourg-de-Péage Frère Jean Escallier, tout disposé à profiter de sa retraite pour des travaux de dactylographie dans lesquels il était expert. Il acceptait bien volontiers de copier les Annales de Frère Avit, celles qui restaient des Provinces de Saint-Genis, puis de N.D. de l'Hermitage, et toutes celles des autres Provinces : Varennes, Aubenas, Lacabane, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Dans sa communauté, Frère Jean-Marie Girard, intéressé par l'histoire de l'Institut voulait lire tous ces rapports historiques et, du coup, se fit le correcteur du travail dactylographié. Ainsi, je mobilisais des Frères bénévoles et capables pour effectuer des copies, comme le Frère Jean-Pierre Cotnoir, très habile dactylographe, auquel j'ai demandé durant les moments libres de ses six mois de recyclage de copier sous ma dictée « L'Abrégé des Annales » de Frère Avit.

Lors d'une conférence aux Frères du Second Noviciat sur les activités du secrétariat général, j'avais conclu par une invitation fraternelle aux Frères à prêter quelques moments de leur vie de retraité pour copier des documents d'archives. Il s'est trouvé que dans le groupe, l'un d'eux, proche de la retraite, à savoir Frère Louis Richard, de Marseille, accepta volontiers l'invitation. Dès lors, muni des appareils nécessaires pour informatiser, copier, corriger, scanner, il s'est engagé dans un travail qu'il poursuit jusqu'aujourd'hui pour informatiser des archives afin de les faire connaître aux Frères de l'Institut. Nous lui devons d'abord les *Lettres du Père Champagnat* mises en français moderne, les Circulaires de Frère François, les 23 Cahiers du même, les trois gros volumes des « Origines Maristes » de J. Coste et G. Lessard, les 17 recueils de lettres administratives des Supérieurs Majeurs depuis Frère François jusqu'à Frère Léonida, et autres documents moins volumineux.

D'autre part, j'ai fait connaissance à Lagny de Frère Jean Rousson, professeur en retraite qui passait son temps à des travaux statistiques remarquables concernant le collège. Il accepta de bon cœur de continuer, même une fois transféré dans la maison de retraite de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ce genre d'activité de secrétaire en assurant diverses informatisations plus ciblées : *Avis, Leçons, Sentences, Vie* de M. Duplay, correspondance des Frères de Chine « et de nombreuses mises en forme de travaux »

Au Secrétariat Général durant toutes ces années, le rangement des archives étant réalisé, la grande préoccupation fut de faire imprimer définitivement les *Lettres du Père Champagnat* ; mais pour un travail historiquement valable il fallait accompagner chaque lettre d'explications nécessaires pour en comprendre le sens, le contenu et les situer. Dans ce but, il a fallu faire des enquêtes auprès des correspondants et des lieux concernés. C'est Frère Raymond Borne, nommé archiviste, qui s'est chargé de faire ces enquêtes, parcourant pendant les vacances scolaires de trois années, villes et villages où se trouvaient ces écoles et visitant les autorités et mairies qui pouvaient le renseigner.

Ceci nous a permis de faire imprimer les *Lettres* en deux volumes : d'abord les textes en 1985, puis les répertoires en 1987. Mais le plan allait bien au-delà : savoir l'impression dans leur intégralité de tous les textes du Fondateur. Ceci fut réalisé en trois volumes en l'année 2011, grâce à l'aide, sous différentes formes, des Frères André Lanfrey, Henri Réocreux, Jean Rousson et d'autres. Ainsi, a été constituée autour du F. Paul Sester une équipe assez restreinte mais extrêmement active qui permet aujourd'hui à l'Institut de disposer de sources très abondantes, non seulement sur les origines mais encore jusqu'aujourd'hui.

Dans l'Institut, d'autres ateliers ont apporté des contributions elles aussi fort importantes : en particulier

le CEPAM du F. Aureliano Brambila. Au Brésil le F. Ivo Strobino a publié *Cartas recebidas*. Les ateliers de présentation et de traduction des sources n'ont pas été inactifs non plus dans le monde anglophone ou d'autres pays, mais il est difficile d'être au courant des multiples réalisations.

En fait, le problème de la disponibilité des sources étant largement résolu dans l'Institut, trois questions me paraissent se poser :

1. La plupart de ces sources sont sur des supports fragiles (DVD, cahiers A4...) et donc menacées d'obsolescence rapide. Tant qu'une œuvre n'est pas imprimée, elle doit être considérée comme menacée de disparition.
2. Ce travail de transcription n'a pas souvent été vérifié et assez rares sont les documents qui ont bénéficié d'un appareil critique et d'index assurant une grande fiabilité.
3. Ces sources sont insuffisamment exploitées : trop peu de chercheurs compétents. Mais aussi, le français ayant perdu son statut de langue internationale majeure, l'accès à bien des documents maristes devient problématique d'une autre manière. Tout ne peut être traduit et les traductions posent toujours des problèmes délicats.

« LES ROUES DU CŒUR DE DIEU »



F. André Lanfrey

C'est sous ce titre un peu étrange que le F. Michel Rampelberg, actuellement à la maison de retraite de Beaucamps, relate l'histoire des 415 convois d'aide humanitaire en Pologne, Biélorussie, Ukraine, Moldavie et Bosnie, organisés par l'association dont il a été la cheville ouvrière durant les années 1985-2006.



F. Michel Rampelberg

Professeur à l'établissement de Beaucamps, tout près de Lille, dans le nord de la France, le F. Michel fonde en 1977 une association de loisirs destinée à organiser des camps de vacances d'adolescents. En 1985 l'aide humanitaire va venir s'ajouter à ces premières activités éducatives. D'où le nom de l'association : ADAJ c'est-à-dire « Aide aux pays en Difficulté et Animation de la Jeunesse ».

Le F. Michel divise la vie de l'aide humanitaire en deux périodes : tout d'abord « l'ère de l'autocar ». Ce véhicule, acheté en 1983 pour transporter les jeunes durant les vacances, conduit, à partir de 1985 une trentaine

de jeunes en Pologne, pour participer au pèlerinage de Czestochowa, qui est alors une des grandes formes de protestation contre la dictature communiste. Une partie du car sert alors à transporter de l'aide humanitaire. L'association participera à 10 pèlerinages dont 5 sous régime communiste en 1985-89. Parfois le car permet à des lycéens (de Wroclaw (Pologne), de Lviv (Ukraine)... ou à des adultes de venir visiter l'ouest.

Peu à peu l'aide humanitaire devient plus systématique et plus diverse. De 1985 à 1999, il y aura 176 convois dont 173 en car et trois en camion. 79 seront destinés à la Pologne, 8 à la Biélorussie, 4 à la Bosnie et 85 à l'Ukraine. A partir de 1999, les difficultés avec les douanes des pays traversés imposent l'usage de camions de dix tonnes et donc limitent drastiquement le nombre des passagers. Jusqu'en 2006 il y aura 239 convois.

Après 1995 les convois vers la Pologne se sont raréfiés tandis que l'Ukraine, à la situation économique dramatique, devenait la destination principale. En 2006 l'association comptait 500 adhérents. Les dons en argent et en matériel provenaient du Nord de la France, de Normandie, de

Belgique... Les bénévoles allaient chercher vêtements, chaussures, jouets, vaisselle, produits d'entretien, médicaments, matériel hospitalier, matériel scolaire..., vérifiaient, triaient, emballaient, chargeaient. Et 30 à 35 convois (2 à 3 par mois) partaient vers l'Ukraine et la Moldavie. Le coût moyen d'un voyage était d'environ 2500 € pour une distance moyenne de 4235 km. Après une visite préalable d'évaluation des besoins, ses destinataires étaient les hôpitaux, écoles, orphelinats, maisons de retraite, Caritas, Croix Rouge, associations de handicapés.

Ce livre de 460 pages imprimé en 2007 à Moukatchevo en Ukraine par un éditeur nommé Karpatska Veja, dresse, à partir du Bulletin de l'association, une chronique des multiples voyages en Europe de l'est entre 1993 et 2006, effectués par le F. Michel qui, enseignant jusqu'en 1998, devait partager son temps entre sa tâche professionnelle et l'action humanitaire. Il fallait au F. Michel et aux autres chauffeurs de l'association une résistance et une patience à toute épreuve face aux routes dégradées, aux attentes interminables aux frontières, à la corruption et au harcèlement administratif, aux risques de panne...

Mais aussi, le F. Michel sait prendre de la hauteur car cette série de récits de voyage pleins de détails concrets sur les routes, les villes, les établissements hospitaliers et scolaires, sur les populations rencontrées... constitue un témoignage de valeur exceptionnelle, sur le réveil difficile mais réel d'une Europe de l'est longtemps écrasée sous le joug communiste.

Le F. Michel a eu soin d'encadrer son récit de deux poésies de ton très personnel écrites en 2000, qui rappellent combien son action était ancrée dans l'évangile :

« Me revient à l'esprit l'épisode où Jésus
Envoya ses amis, de fatigue rompus
Se reposer un peu. Mais il dit en émoi :
Je ne peux laisser seuls tous ces gens devant moi
Surmontant le bon sens de devoir s'arrêter
Il s'occupa de tous, venus pour l'écouter ».

A l'heure actuelle, l'association continue son œuvre et le F. Michel y participe dans la mesure de ses forces.

N.B. : Frère Michel Rampelberg est décédé le 23 Février 2017 à Beaucamps-Ligny

HERMITAGE MARISTE

Cours de Formation pour le laïcat mariste



**F. Ivo Antônio
Strobino**

Le Cours *HERMITAGE MARISTE* de la Province du Brésil Centre-Sud (PMBCS) constitue une expérience de formation bien réussie pour des laïcs et des collaborateurs dans le domaine de notre patrimoine spirituel. Il s'agit d'un cours académique exigeant la présence des étudiants. Ce cours est une extension de l'Université, reconnu par l'Université Catholique Pontificale du Paraná (PUCPR). Il se rattache au Secteur de la vie consacrée et du Laïcat de la Province du Brésil Centre Sud. Avec le cours de cette année 2017, nous atteindrons 10 années de fonctionnement.

Chaque année, on accepte une moyenne de 35 étudiants laïcs, hommes et femmes, qui travaillent dans les unités pastorales de l'Éducation et de l'Administration de la Province ; y participent aussi des membres du Mouvement Champagnat de la Famille Mariste. Le cours se déroule en trois modules tout au long de l'année, chaque module est de quatre jours complets de travail. Entre deux modules, il est demandé à l'étudiant de faire quelques lectures en rapport avec les thèmes étudiés. Pour avoir droit au diplôme, l'étudiant, en plus de sa participation au nombre d'heures

de cours demandé, doit rédiger un travail de synthèse de ce Cours (CCT), sous la direction d'un professeur.

La demande de participation à ce Cours de la part des étudiants a été constante. Plusieurs fois, il a été nécessaire de faire un choix parmi les inscrits ; ceux qui ne sont pas sélectionnés sont sur liste d'attente, ou bien inscrits pour l'année suivante. Durant les cours, on perçoit très clairement l'intérêt et l'enthousiasme d'un grand nombre d'étudiants pour la figure, le charisme et l'histoire de Champagnat. Chez certains, peut-être parce que c'est la première fois qu'ils découvrent ces thèmes, c'est comme une étincelle qu'on voit briller dans leurs yeux : signe manifeste de communion et de syntonie avec l'esprit mariste. On dirait qu'ils découvrent quelque chose de précieux qu'ils portaient en eux et dont ils n'avaient pas eu la révélation jusqu'à ce moment-là. Ces étudiants du Cours *HERMITAGE MARISTE* sont les laïcs les plus enthousiastes pour participer au pèlerinage sur les lieux maristes de fondation en France, quand ces Pèlerinages sont organisés par la Province.

Le Cours *HERMITAGE MARISTE* a commencé en 2007 lorsque je me suis senti poussé à partager la richesse de notre patrimoine spirituel. A cette époque-là, le Cours était structuré d'une manière beaucoup plus simple. Le Cours a été proposé une première année de cette façon-là. Peu après, le secteur de la Vie Consacrée et du Laïcat a pris en charge ce Cours. Celui-ci a été reformulé ; on a créé un schéma du Cours plus complet et plus académique accepté par notre Université (PUCPR). Structuré de cette nouvelle façon, il en est à sa dixième année de fonctionnement !

Voici les thèmes fondamentaux développés dans ce Cours. *Marcellin Champagnat/vie ; Marcellin Champagnat/ lettres ; Société de Marie ; Les premiers Frères ; Le contexte politique et social de l'époque ; Le contexte religieux et éducatif de l'époque ; La Structure, la législation et le développement de l'Institut ; Pédagogie mariste ; Spiritualité et Charisme.*

Parmi les enseignants, en voici quelques-uns qui travaillent ou ont travaillé dans le Cours *HERMITAGE MARISTE* : F. Afonso Murad, F. Rafael Ferreira Júnior, F. Afonso Levis, F. Pedro J. Wolter et moi-même, F. Ivo ; enfin, le Frère Antonio Martínez Estaún actuellement dans la communauté de la Maison générale à Rome. En outre, dès le début, en tant que professeur, Madame Heloisa Afonso

Almeida Sousa nous a aidés dans la création et dans la mise en œuvre du cours. Actuellement, Madame Heloisa est membre de la communauté du Centre d'accueil N.D. de l'Hermitage. Nous avons bénéficié également de la collaboration de Mme Adalgisa Oliveira : elle est actuellement directrice du Cours *Charisme et Principes éducationnels maristes*. Par deux fois, le Frère André Lanfrey, en séjournant au Brésil, a donné des cours spécifiques aux étudiants.

Le Cours *HERMITAGE MARISTE* a dépassé les frontières de notre Province et, depuis cinq ans, sous le nom de Cours PEM, il a été donné dans la Province du Brésil du Sud-Amazonas, pendant cinq ans. A Brasilia, la capitale fédérale, il y a une présence conjointe des trois Provinces Maristes du Brésil. Dans la capitale, également, nous avons un nombre considérable de collaborateurs laïcs et d'œuvres importantes : Ce cours y est donné dans un format réduit, sous le titre *Mini-Hermitage Mariste*.

Le travail de diffusion de notre spiritualité, de notre histoire et de notre charisme, - travail qui existe certainement dans d'autres Provinces et Régions de l'Institut - est une initiative que l'Esprit suscite d'une manière très forte de nos jours. Nous avons un trésor chez nous. Nous devons l'offrir à tous ceux qui nous aident dans la mission et qui souhaitent s'asseoir à la même table sous la grande tente de la famille mariste de Champagnat.

finito di stampare nel mese di maggio 2017
presso la CSC Grafica (Roma)
www.cscgrafica.it

